CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE-ET-LOIRE

FONDS DES ADMINISTRATIONS DE DISTRICT (1790-an IV)

1688 – an XII

RÉPERTOIRE NUMÉRIQUE DE LA SOUS-SÉRIE 2 L

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
Tours
2007

CONSEIL GÉNÉRAL D'INDRE-ET-LOIRE

Répertoire numérique de la sous-série 2 L

FONDS DES ADMINISTRATIONS DE DISTRICT (1790-an IV)

1688 – an XII

par Eric SYSSAU
assistant qualifié de conservation du patrimoine

suivi par Isabelle GIRARD, attachée de conservation du patrimoine

sous la direction de
Luc FORLIVESI
conservateur en chef du patrimoine
directeur des Archives départementales d'Indre-et-Loire

publié avec le visa du Ministère de la Culture, Direction des Archives de France

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
TOURS
2007

AVERTISSEMENT

Le présent répertoire ne contient ni bibliographie, ni sources complémentaires, ni index : tous seront établis à l'issue du classement de la série L.

Cependant, le lecteur pourra utilement se reporter à l'orientation bibliographique consacrée à « la Révolution en Indre-et-Loire (1789-an VIII) établie en 2007 par Eric Syssau, disponible en salle de lecture et sur le site Internet [www.archives.cg37.fr, rubrique CHERCHER, fiches pratiques d'aide à la recherche].

INTRODUCTION

1. — Identification

Le présent répertoire numérique détaillé, établi dans le cadre de la révision du classement de la série L (fonds des administrations et juridictions de la période révolutionnaire, 1790-an VIII), décrit l'ensemble de la sous-série 2 L, composée des fonds des sept administrations de district du département d'Indre-et-Loire ayant siégé, de 1790 à l'an IV, à Amboise, Château-Renault, Chinon, Langeais, Loches, Preuilly-sur-Claise et Tours. Produits de 1688 à l'an XII[1], les documents conservés constituent 811 articles, représentant environ 22 mètres linéaires, répartis de façon assez inégale :

fonds	dates extrêmes	cotes extrêmes	nombre d'articles	importance matérielle
District d'Amboise	1749 – an IV	2 L 1 – 100	100	2,3 ml
District de Château-Renault	1743 – an IV	2 L 101 – 130	30	0,5 ml
District de Chinon	1731 – an VII	2 L 131 – 333	203	5,2 ml
District de Langeais	1783 – an IV	2 L 334 – 412	79	1,7 ml
District de Loches	1778 – an VI	2 L 413 – 572	160	5,1 ml
District de Preuilly	[1688] – an XI	2 L 573 – 678	106	1,7 ml
District de Tours	1752 – an XII	2 L 679 – 811	133	5,5 ml

2. — Contexte

2.1. Histoire administrative

La subdivision du « département de Touraine » en sept ressorts administratifs et judiciaires dénommés « districts », ayant pour chefs-lieux Amboise, Château-Renault, Chinon, Langeais, Loches, Preuilly et Tours, figure au procès-verbal de l'Assemblée nationale du 26 janvier 1790[2]. D'un point de vue administratif[3], les districts participent aux mêmes fonctions que le département, en simple qualité d'intermédiaires entre celui-

1. Compte non tenu de remplois plus tardifs, de 1827 à 1831, pour deux registres du district de Loches, et en 1848, pour un registre du district de Chinon.

2. Pour plus de détail sur la constitution du département, voir P. LEVEEL, « Le partage de la généralité de Tours et la délimitation du département d'Indre-et-Loire », *M.S.A.T.* t. LVII, 1964. On trouvera à la cote 2 L 467 des données statistiques sur l'ensemble des districts d'Indre-et-Loire. De façon plus générale, l'ouvrage de référence sur les institutions révolutionnaires demeure celui de J. GODECHOT, *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*, Paris, Presses Universitaires de France, 1951.

3. Pour les aspects judiciaires, voir le répertoire numérique de la sous-série 5 L (tribunaux et justices de paix de l'époque révolutionnaire, 1790-an VIII) établi par M. THIBAULT et L. SKÓRKA (Archives départementales d'Indre-et-Loire, dactyl., 1990).

ci et les communes : leurs administrations peuvent voir leurs actes annulés, ou être suspendues, par l'administration départementale ou par le roi, et dissoutes, voire renvoyées devant les tribunaux, par le corps législatif.

Chaque administration de district est divisée en deux sections, appelées respectivement conseil général et directoire. Un conseil général de district compte douze membres élus pour quatre ans par des électeurs choisis parmi les citoyens éligibles de chaque canton du district, réunis au chef-lieu. Une fois élus, les administrateurs ne représentent pas leur canton d'origine mais le district dans son ensemble. Il leur est interdit de cumuler leurs fonctions avec des mandats municipaux ou départementaux. Ils tiennent une session annuelle dont l'ouverture précède d'un mois la session annuelle du conseil général du département et préparent les questions à soumettre à l'administration départementale dans l'intérêt du district. S'ils disposent de moyens d'exécution et reçoivent les comptes de gestion de leur directoire, leurs arrêtés sont soumis à l'approbation préalable de l'administration départementale. Le directoire de district, composé de quatre citoyens, est chargé de l'exécution des lois dans son ressort, sous la direction et l'autorité de l'administration, et particulièrement du directoire, du département. Il est permanent. Un procureur syndic de district, élu par les mêmes électeurs que les conseillers généraux pour un mandat de même durée, est chargé de représenter le roi auprès de l'administration de district. Conseils et procureurs sont élus pour la première fois en juin ou juillet 1790 ; les directoires s'installent dans le courant du mois de juillet de la même année.

Eléments essentiels du dispositif révolutionnaire de l'été 1790 à l'automne 1795, les administrations de district exercent leur activité en s'appuyant sur un personnel fort sollicité. Début 1793 au plus tard, le travail est distribué sur un modèle voisin d'un district à l'autre : secrétariat général, archives, bureau du procureur syndic ou agent national, quatre bureaux ou divisions supervisés chacun par l'un des membres du directoire de district. Comptabilité et contributions, travaux publics, subsistances et assistance, affaires militaires, aliénation et gestion des biens nationaux constituent les grandes « parties » de l'administration. Le corps des employés s'organise hiérarchiquement en chef de bureau, éventuellement chef-adjoint, sous-chef, expéditionnaires, garçons et commis.

Renouvelées en novembre 1792, les assemblées de district s'avèrent moins modérées que les instances départementales. En brumaire an II, il est donc proposé à la Convention d'accroître leurs pouvoirs, tout en les subordonnant directement au pouvoir central, afin d'assurer une exécution plus efficace et plus rapide des lois. Par décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) « sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire », les districts sont placés sous l'autorité de la Convention, et leurs administrations héritent des pouvoirs ôtés aux administrations départementales. Ils siègent en permanence, sont tenus de rendre chaque décade des comptes aux Comités de salut public et de sûreté générale. Le même texte transforme les procureurs syndics en « agents nationaux », représentants directs du gouvernement spécialement chargés de requérir et de poursuivre l'exécution des lois. Selon le décret, le changement de terme n'implique pas, sauf en cas de besoin, de changement de personnel[4]. Des représentants en mission sont chargés de la mise en place des autorités nouvelles, après avis éventuel des sociétés populaires.

4. A Chinon, par exemple, le procureur syndic CHAMPIGNY reste en poste. Les termes de procureur syndic et d'agent national sont en fait employés concurremment, dès vendémiaire an II et jusqu'à l'an IV.

La prééminence des districts ne survit pas durablement au coup d'Etat du 9 thermidor an II (27 juillet 1794) : le 1er ventôse an III (19 février 1795), la Convention interdit à leurs conseillers généraux de siéger en permanence. Le 28 germinal suivant (17 avril 1795), la loi relative à la réorganisation des administrations de département et de district rapporte celle du 14 frimaire an II. Sans leur retirer formellement leurs attributions « révolutionnaires », elle subordonne de nouveau les administrations de district aux administrations départementales. Seuls les procureurs généraux syndics (homologues des procureurs syndics de district au niveau du département) sont nommément rétablis, mais, par analogie, les agents nationaux retrouvent le nom de procureurs syndics. Une circulaire du 3 messidor an III (21 juin 1795) précise que les actes des districts peuvent de nouveau être annulés par les administrations départementales. Les causes de conflit demeurent : la Constitution de l'an III, proclamée le 1er vendémiaire an IV (23 septembre 1795), supprime les districts au profit des échelons supérieur et inférieur, département et canton. Leur activité cesse généralement dans les derniers jours de brumaire, au plus tard en frimaire (novembre 1795).

2.2. Histoire de la conservation

La Proclamation du roi du 20 avril 1790, concernant notamment la remise aux nouveaux corps administratifs des archives des anciennes administrations relatives à chaque département[5], ne fait pas mention des districts, dans la mesure, sans doute, où ils n'ont pas alors d'existence concrète. Il est cependant avéré que des archives administratives d'Ancien Régime (actuelle série C des Archives départementales), mais aussi parfois des fonds judiciaires (actuelle série B) sont déposés auprès des administrations de district. Le 5 novembre 1790, la loi concernant la vente des biens nationaux[6] stipule : « les registres, les papiers, les terriers, les chartes et tous autres titres quelconques des bénéficiers, corps, maisons et communautés, des biens desquels l'administration est confiée aux administrations de département et de district, seront déposés aux archives du district de la situation desdits bénéfices, avec l'inventaire qui aura été ou qui sera fait préalablement ». En conséquence de cette disposition, puis d'autres mesures réglementaires, les titres de propriété des biens nationaux constituent rapidement la part la plus précieuse et la plus volumineuse des dépôts des districts.

Tout en recueillant, en fonction de leurs attributions, ces multiples fonds, les administrations de district constituent leurs propres archives, aujourd'hui réparties entre les sous-séries 2 L (enregistrement des lois, délibérations, correspondance, affaires générales) et 1 Q (estimation et vente des biens nationaux, l'une de leurs charges les plus accaparantes)[7]. De précieux inventaires permettent de se faire une idée de la consistance des dépôts de Loches et Preuilly en 1792, ou de celui de Chinon en l'an IV. Des liasses d'inventaires de titres déposés, provenant principalement de cures et fabriques, subsistent encore pour les districts de Château-Renault et Tours. L'activité du dépôt du district de Tours est documentée de façon à la fois plus précise et lacunaire par des documents intégrés au fonds du département (cotes L 583-587).

5. L 30.
6. L 32.
7. Voir D. BOUGUET et M. THIBAULT, *Répertoire numérique détaillé des sous-séries 1 Q et 2 Q*, Tours, Archives départementales d'Indre-et-Loire, 1993.

La loi du 7 messidor an II (25 juin 1794) concernant l'organisation des archives établies auprès de la Représentation nationale[8], essentielle sur le plan des principes, a des conséquences limitées pour les dépôts des districts. Elle affirme toutefois leur dépendance, en tant que « dépôts publics de titres », des Archives nationales et les soumet au triage, confié dans chaque département à trois agents. La doctrine n'a guère le temps de se développer avant la suppression des administrations de district. La conséquence archivistique de leur disparition n'est tirée que près d'un an plus tard, par la loi du 5 brumaire an V (26 octobre 1796) ordonnant la réunion dans les chefs-lieux de département de tous les titres et papiers acquis à la République[9]. Il s'agit implicitement non tant des archives administratives des différents districts que des titres relatifs aux biens nationaux accumulés dans chacun d'eux, dont l'administration départementale avait à connaître sans délai.

Une première approche de l'histoire des archives du district de Tours, marquée par la personnalité de Charles Antoine Rougeot, ci-devant archiviste du chapitre métropolitain, est fournie par Charles Loizeau de Grandmaison dans son introduction à l'inventaire sommaire des archives civiles du département antérieures à 1790[10]. Un *Rapport adressé aux membres de la commission des administrations civiles, police et tribunaux de la Convention nationale* (26 floréal an III) et un *Etat des archives du district de Tours* (2 frimaire an IV) destiné aux administrateurs du département[11] décrivent plus à plein les fonds pris en charge, avant même l'an V, par l'archiviste du premier district, puis du département d'Indre-et-Loire. Le troisième volume de son *Journal*[12] enregistre ultérieurement les versements d'archives provenant des districts supprimés.

Il s'agit d'abord d'archives du district de Chinon. L'archiviste de cette administration, Grégoire Pallu, nommé le 29 fructidor an II, reste en fonctions jusqu'au 12 brumaire an V, jour auquel il finit d'emballer les papiers composant son dépôt pour les faire transférer au chef-lieu du département[13]. La mention du registre-journal est ainsi libellée[14] :

> « Le 25 brumaire an 5 il est arrivé à l'administration departementale une partie des titres de propriété des domaines nationaux du cidevant district de Chinon renfermés dans trente sacs, qui ont été accompagnés par le citoyen Pallu, archiviste de la cidevant administration de Chinon, lesquels ont été deposés le lendemain 26 dudit mois dans un appartement où étoit autrefois le bureau militaire de l'administration du cidevant district de Tours, en attendant qu'on ait disposé au local definitivement pour les placer, d'après un état ou inventaire sommaire qui en sera dressé en présence dudit citoyen Pallu, attendu qu'il n'y en a point eu de dressé lors de l'envoi. »

8. L 51.
9. L 58.
10. C. de GRANDMAISON, « Notice historique sur les archives du département d'Indre-et-Loire », *Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790, tome premier, séries A-B-C-D-E, archives civiles*, Paris, Impr. et libr. administrative P. Dupont, 1878, réimpr. Archives départementales d'Indre-et-Loire, 1996, pp. IX-XXVI.
11. L 587.
12. L 585.
13. Requête adressée aux administrateurs du département le 27 brumaire an V (L 587).
14. L 585, f. 84. Les textes sont cités dans leur graphie originale.

La délivrance du récépissé de ce dépôt n'est consignée que quelques mois après, le 27 floréal[15]. Le texte de ce reçu[16] précise bien que les « trente mauvais sacs de toile » apportés ne contiennent que les titres, papiers et renseignements relatifs aux biens nationaux. Il certifie qu'il reste dans les greniers de l'administration municipale de Chinon une grande quantité de titres relatifs aux mêmes objets, pillés et confondus par les Vendéens au moment de leur invasion de Chinon. Parmi eux se trouvent ceux du château de Richelieu, dont le tri n'a pu être effectué. Il n'est à aucun moment question des archives administratives courantes du district.

Les passages du registre-journal concernant d'autres districts confirment cette lecture, selon laquelle il ne s'agit guère, en l'an V, des fonds actuellement conservés dans la sous-série 2 L, mais de documents aujourd'hui principalement répartis entre les séries A, D, G et H des Archives départementales. Il en va ainsi pour partie des archives du district d'Amboise[17] :

> « Le 12 floréal an 5 a été déposé aux Archives nationales du département, par le Président de l'administration municipale du canton d'Amboise, la quantité de trois barriques et trois caisses ou vieilles malles remplies de titres, papiers et renseignemens relatifs aux domaines nationaux de l'arrondissement du cidevant district d'Amboise. Desquels objets j'ai donné récépissé sans détail, n'y ayant point eu d'inventaire. »

et pour partie des archives du district de Langeais[18] :

> « Le 3e jour complementaire de l'an 5e, reçu dans sept sacs les titres du cidevant district de Langeais en ce qui est relatif à la propriété des domaines nationaux de l'étendue dudit district ; lesquels titres sont inventoriés sommairement sur deux états presentés, au bas de l'un desquels j'ai donné mon récépissé, l'autre étant resté joint auxdites archives, ainsi que différentes parties de titres qui étaient restées au département, pareillement relatives audites archives. »

Avant cette dernière date, le ministre de l'Intérieur s'était impatienté auprès de l'administration centrale du département d'Indre-et-Loire, écrivant le 27 prairial an V[19] :

> « Vous avez pris différens arrêtés pour faire déposer aux archives du département les titres et papiers des ci-devant districts. Plusieurs administrations municipales ont exécuté cette mesure, quelques unes et entre autres celle de Langeais sont restées à cet égard dans une situation très préjudiciables aux intérêts des citoyens. Veuillez employer, citoyens, les moyens indiqués et prescrits par la loi du 27 mars 1791 pour contraindre les municipalités en retard à effectuer le dépôt qu'elle ordonne, et à envoyer à cet effet sur les lieux des commissaires aux frais des administrateurs négligens. Il n'est pas possible de tolérer plus longtemps leur insouciance ou leur mauvaise volonté. »

15. L 585, f. 89 v°. Voir aussi aux Archives munic ipales de Chinon la liasse 3 D 2, concernant notamment les archives et le mobilier du district (an IV-an VI).
16. L 587.
17. L 585, f. 89 v°.
18. L 585, f. 92 v°.
19. L 587.

Il n'est cependant fait mention, sans grand détail, des papiers des trois districts restant que le 29 nivôse an VI[20] :

> « Dépôts aux archives des archives nationales des ci-devant districts de Preuilly, Loches et Château-Renault, conformément aux inventaires joints aux archives, arrêtés aux ci-devant administrateurs respectifs les 9 et 18 brumaire an VI. »

Le cas du district de Preuilly mérite une mention particulière. Une note portée, après sa clôture, sur le dernier registre de délibérations, avis et arrêtés de la deuxième division de son administration nous fournit le renseignement suivant[21] :

> « Je soussigné Jean-Baptiste Doyet, secrétaire de l'administration centrale de Flovier reconnois que l'administration du canton de Preuilly m'a ce jour remis les papiers compris dans les inventaires des quatres divisions du ci-devant district, ainsi que le quart de trente livres de poudres fine, qui avoient été accordés par l'administration départementale d'Indre-et-Loire ; je promets transcrire sur le registre du canton de Saint-Flovier les quatres inventaires dont il s'agit et en certifier cette administration dans le plus bref délai, à Preuilly, ce 19 nivôse an IV de la République française une et indivisible. »

Les archives de la municipalité de canton de Saint-Flovier ne contiennent malheureusement pas de document correspondant. Une certaine dispersion des fonds semble avérée. L'archiviste départemental Jean Massiet du Biest note par exemple dans un compte-rendu d'inspection communale à La Haye-Descartes du 23 mai 1945 que « des auteurs tourangeaux d'ouvrages sur la révolution [lui] ont dit à [s]on retour qu'il devait exister en outre dans [un] placard un registre de correspondance de l'ex district de Preuilly qui doit revenir aux Archives départementales ». Il ne semble pas que ce registre, sur lequel toute autre précision manque, ait fait l'objet d'un dépôt, et il a probablement disparu dans l'incendie de la mairie de Descartes en 1980.

Les dernières lignes de l'*Etat somaire des Archives nationales du Département d'Indre-et-Loire présenté à l'Administration centrale du même département par Foucqué, Chef du Bureau, le 2 thermidor an 6 de la République, une et indivisible*[22] dressent un premier bilan. On y fait aussi mention d'un dépôt complémentaire pour le district de Chinon :

> « Pour terminer cet etat actuel des archives nationales du departement d'Indre-et-Loire, on dira quelles sont toutes distribées, pour éviter la confusion, suivant l'ordre des cidevant districts ; que les parties de chaque district ont été envoyées et deposées à la suite de celles du cidevant district de Tours ; mes que les preposés à l'envoi n'y ont joint aucuns des plans géométriques qui pouvaient en faire partie ; qu'on s'est occupé dès le moment de leur arrivée de passer toutes ces parties en revues, de les etiquêter et enliasser afin de se mettre a même de repondre plus facilement aux demandes qui pourroient etre faites. Enfin il ne reste plus à examiner que 55 sacs de papiers formant un second envoy fait des papiers du cidevant district de Chinon, qui s'étoient trouvés relégués dans des greniers à la suite du désordre ou les avoient mis les brigands lors de leur passage à Chinon. Ces papiers ayant été confondu pêle-mêle, et exigeant un long travail pour pouvoir y mettre l'ordre, on ne s'occupera de ce travail qu'à la suite de celui des rentes. »

20. L 585, f. 93 v°.
21. 2 L 579, f. 86.
22. L 587.

L'histoire de la conservation de ces fonds réunis à Tours se confond ensuite avec celle des archives du département, transférées de l'ancienne Intendance au rez-de-chaussée de l'aile occidentale de la nouvelle préfecture (ancien couvent de la Visitation) dans les premières années de la Restauration.

C'est en 1842 que les fonds révolutionnaires des Archives départementales s'étoffent, grâce aux versements des sous-préfectures de Chinon et Loches, des fonds propres des administrations de district de Chinon, Loches, Langeais et Preuilly, dévolus soit à la sous-série 1 Q (estimation et vente des biens nationaux), soit à l'actuelle sous-série 2 L.

Un *Inventaire des liasses et registres des archives de la sous-préfecture de Loches*[23] est dressé le 16 mars 1841. Il recense sous la lettre A de nombreuses archives relatives aux « biens nationaux, d'émigrés et du clergé » dans les districts de Loches et Preuilly (une vingtaine de registres, près de 130 liasses). Sous la lettre C (« Administration ancienne »), il est fait mention de 59 registres, cahiers et liasses concernant l'administration du district de Loches et de 87 articles concernant l'administration du district de Preuilly. Le 5 juillet 1842 est arrêté un *Etat des registres et papiers extraits* (…) *sur les indications verbales de M. Seytre, archiviste du département d'Indre-et-Loire et adressé à M. le Préfet conformément à sa lettre du 15 juin 1842*[23] : il précède de peu l'envoi des archives à Tours, où elles arrivent le 4 août 1842. Cet état embrasse les archives des administrations de district de Loches, Preuilly et La Haye-Descartes *(sic)*, ainsi que des administrations de canton de Loches, Montrésor, Le Grand-Pressigny, Manthelan, Ligueil et Saint-Flovier ; les papiers relatifs à la recherche et à la vente des biens nationaux de toute nature dans les mêmes districts ; des pièces relatives aux biens nationaux provenant du clergé et des communautés religieuses ou à diverses terres seigneuriales. Pour s'en tenir aux seuls « registres ou cahiers relatifs à l'administration » des districts, les chiffres passent à 32 pour Loches (soit la moitié environ des registres aujourd'hui répertoriés en 2 L) et 66 pour Preuilly (soit une dizaine de plus que le nombre de registres recensés dans la présente sous-série : sans doute les autres ont-ils intégré la sous-série 1 Q). L'écart entre ces données et celles consignées sous la lettre C dans le document de 1841 reste hélas mystérieux.

On conserve de façon analogue un *Inventaire des archives de la sous-préfecture de Chinon*[23] non daté. Les archives du district de Chinon qui y sont recensées concernent exclusivement les biens et domaines nationaux, à l'exception des liasses 38 à 42, intitulées « Secours aux indigens » (an II-an V), « Mères et veuves. Secours » (an II), « Listes des cultivateurs vieillards ou infirmes » (an II), « Certificats de résidence » (s.d.) et « Livrets de secours » (s.d.). Le constat est identique pour les archives provenant du district de Langeais qui sont également décrites : seules les deux dernières liasses, n° 16 et 17, touchent un autre o bjet que les biens nationaux (secours, an II-an IV). Un *Relevé des registres des anciens districts et administrations municipales existant à la sous-préfecture de Chinon* (également non daté, probablement rédigé en 1842)[23], fournit des analyses plus détaillées pour les papiers de ces mêmes districts de Chinon (44 articles) et Langeais (48 articles), ainsi que pour ceux des administrations municipales de canton de Chinon extra, l'Ile-Bouchard, Rigny, Marigny, des communes de Nancré et Jaulnay, du comité de surveillance de Montloire (Saint-Michel-sur-Loire), enfin pour un registre d'enregistrement des lois sans titre. Une rapide concordance montre qu'il s'agit bien cette fois, pour les deux districts, des archives que nous retrouvons, sans perte apparente, en sous-série 2 L.

23. Dossier du fonds.

Pour les districts d'Amboise et de Château-Renault, dont les ressorts ont été dès l'an VIII absorbés dans l'arrondissement de Tours, les informations font en revanche défaut.

En 1863, les archives anciennes et partie des archives modernes du département sont transférées dans les salles du premier étage de la préfecture auparavant occupées par la bibliothèque municipale. Un local distinct leur est attribué en 1888. En 1958, les Archives départementales sont transférées rue des Ursulines, d'où elles n'ont pas bougé depuis, à l'exception d'un bref séjour à Chambray-lès-Tours, lors de la réfection du bâtiment de Tours (1996-1997).

Plusieurs reclassements d'archives ou inspections communales se sont soldés par des réintégrations en série L[24]. Le répertoire numérique des archives communales de Chinon, réalisé aux Archives départementales entre 1979 et 1982, et publié en 1983, met particulièrement en évidence le triple sort des archives de districts, que les précédentes citations ont permis de saisir et qu'une enquête minutieuse permettrait de documenter pour chacune des sept administrations : transport à Tours, en l'an V, d'une partie des papiers, principalement des titres de biens nationaux ; répartition, au même moment, d'une partie des archives administratives courantes entre les diverses municipalités de cantons précédemment compris dans le ressort du district[25] ; oubli de documents, confondus avec le fonds communal, dans la mairie du chef-lieu de district.

Cet historique resterait incomplet s'il ne retraçait brièvement les étapes, ou les ébauches successives, du classement des fonds, entrepris pour la première fois en application d'une instruction du 11 novembre 1874. Le 29 novembre 1876, le préfet d'Indre-et-Loire adresse au ministre de l'Intérieur un état sommaire des n° 1 à 235 de la série L (registres), qui comprend les registres de l'administration départementale et ceux de toutes les administrations de district, dans l'ordre alphabétique de leurs chefs-lieux. Les observations en retour, datées du 27 janvier 1877, sont sévères[26] :

> « Je vous prie de faire remarquer tout d'abord à Monsieur l'archiviste que le classement séparé des registres et des liasses est contraire aux instructions ministérielles et aux règles d'un bon classement. Ces documents doivent être analysés sans avoir égard à leur forme matérielle et seulement suivant leur nature intrinsèque. En outre il est nécessaire de reproduire en tête de chacune des subdivisions les titres de chapitres indiqués dans la circulaire (…). »

Quelques documents paraissent devoir être retirés de la série L et reportés dans la série Q. D'autres observations de détail sont inscrites sur une feuille jointe.

24. Dernier en date, le reclassement du « fonds ancien » de la commune de Bléré et la distinction rigoureuse entre archives communales et archives municipales de canton auparavant mêlées en mairie a permis, sinon de reconstituer entièrement, en série L, les archives de la municipalité de canton de Bléré, du moins de tripler l'importance du fonds jusqu'alors connu.

25. Cas avéré, pour le district de Chinon, à Rigny et Sainte-Maure. Pour le district de Château-Renault, voir par exemple la lettre par laquelle l'administration municipale du canton de Neuvy-la-Loi demande à emporter les papiers de l'administration de district la concernant (2 L 106, f. 172 v°, 21 brum aire an IV). La perception de ce mouvement, intéressant archives, effets et mobilier des districts, est brouillée par des déplacements ultérieurs, pérennes ou non, des communes vers les municipalités de canton et/ou inversement (voir par exemple les éléments de correspondance conservés dans le fonds de la municipalité de canton de Bléré ou, au moyen des dossiers de contrôle des archives communales, les confusions de fonds, évoquées ci-dessus, ayant existé dans le canton du Grand-Pressigny).

26. Dossier du fonds.

Le décompte fourni un quart de siècle plus tard, en 1903, par l'*Etat général par fonds des archives départementales*[27] ne permet pas de relever d'évolution notable. Pour les fonds de district en particulier, il ne peut guère comprendre que les registres :

> « Partie des séries L et Q (…) n'ont encore qu'un classement provisoire.
> « Administration du département : 473 articles.
> « Administration des districts : 312 articles.- Amboise (52 articles) ; Châteaurenault (14 articles) ; Chinon (51 articles) ; Langeais (46 articles) ; Loches (36 articles), Preuilly (45 articles), Tours (68 articles).
> « Administration des cantons (42 cantons représentés) : 19 articles (une grande partie des archives des municipalités cantonales subsiste encore dans les mairies).
> « Fonds divers :10 articles. »

De précieuses notes[28], non datées, de Louis de Grandmaison semblent constituer l'*Inventaire sommaire de la Série L* auquel fait référence M. Leveel au chapitre des sources de son mémoire sur *La Mission de Tallien, Représentant du peuple en Indre-et-Loire*[29] et qu'il date du 9 juin 1904. Il s'agit en tout cas d'un état préparatoire de la notice parue dans l'*Etat sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales* publié en 1907[30]. L'archiviste départemental y distribue virtuellement les fonds (registres et liasses confondus cette fois), sans entreprendre de les recoter, entre quatre sous-séries numérotées de I à IV :

> I : Département (l'ordre réglementaire, faisant se succéder délibérations, correspondance, registres d'ordre, dossiers répartis selon le cadre de classement des archives départementales, de M à Z, est déjà grossièrement suivi) ;
>
> II : Districts (seuls les registres sont pris en compte, par ordre alphabétique des districts, et, pour chacun, en suivant le même ordre réglementaire qu'en I ; les analyses de quelques liasses sont ajoutées à l'encre violette) ;
>
> III : Cantons (38 cantons) ;
>
> IV : Comités de surveillance, sociétés populaires et tribunaux, mais aussi registres de délibérations de communes et publications de mariage.

Jean Massiet du Biest atteste qu'à sa prise de fonctions, en 1939, registres et liasses demeurent physiquement dans l'ordre numérique du récolement de 1876. Les notes de son prédécesseur lui servent de document de travail. De 1939 à 1945, ne disposant pas des séries anciennes mises à l'abri hors de Tours, il décide de s'intéresser à la série L, bien que les registres en soient également inaccessibles[31]. Il commence en 1940 un récolement, puis un répertoire des liasses du fonds du département, lequel se transforme en inventaire et est confié en 1943 à Mme Marthe Froger. Ce travail aboutit en 1953 à la publication de l'inventaire-sommaire du fonds du département[32].

---

27. *Etat général par fonds des archives départementales. Ancien régime et période révolutionnaire*, publié par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Direction des archives, Paris, A. Picard et fils, 1903, col. 326.
28. Dossier du fonds.
29. P. LEVEEL, « La Mission de Tallien, Représentant du peuple en Indre-et-Loire, mars-août 1793 », *M.S.A.T.*, t. LIV, 1958.
30. *Etat sommaire des papiers de la période révolutionnaire conservés dans les archives départementales*, publié par le Ministère de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, Direction des archives, Paris, Impr. nat., 1907, t. 1, col. 859-882.
31. Voir les précisions apportées par J. TARRADE, travaillant alors sur ces archives, en tête de son mémoire sur *Le département d'Indre-et-Loire sous le Directoire*, 1944, pp. 2-3.
32. Archives départementales d'Indre-et-Loire, *Inventaire sommaire, Série L, période révolutionnaire, t. I, fonds du département*, par Mme FROGER sous la dir. de M. MASSIET DU BIEST, Tours, Impr. centrale de Touraine, 1953.

Après cette parution, l'intérêt se porte sur les biens nationaux. Les travaux de René Caisso s'accompagnent de l'établissement d'instruments de recherche provisoires[33], remplacés en 1993, après le traitement d'importants reliquats, par le *Répertoire numérique détaillé des sous-séries 1 Q et 2 Q* précédemment mentionné. Entre-temps, des registres et papiers retrouvés depuis 1953 sont inventoriés comme « supplément au fonds du département » en sous-série 1 L. En 1990 est achevé le classement des archives des tribunaux et justices de paix de l'époque révolutionnaire, jusque-là cotées provisoirement en sous-série 4 L[34]. Liasses et registres judiciaires reçoivent alors une cote au préfixe en « 2 L ». Cette préférence donnée à l'ordre d'achèvement des instruments de recherche rompt pour plus de vingt-cinq ans l'ordre réglementaire précédemment respecté, et que l'on rétablit aujourd'hui non sans risque de confusion.

Les fonds des districts ne sont pas ignorés : les liasses de plusieurs d'entre eux sont annotées par Jean Massiet du Biest, qui en extrait des copies pour le chanoine Audard ; les registres de délibérations du conseil général et du directoire de district de Château-Renault sont scrupuleusement analysés[35] ; les registres du district d'Amboise reçoivent, semble-t-il dans les années 1950, des cotes faisant suite à celles de l'inventaire publié (n° 715 et suivants). Mais en dehors du travail précité de Louis de Grandmaison, il semble qu'il n'en ait existé aucun fichier ou inventaire d'ensemble avant 1983[36]. En vue du bicentenaire de la Révolution française (1989), un fichier provisoire faisant se succéder les archives des districts d'Amboise, Langeais, Loches, Chinon, Tours, Château-Renault et Preuilly (*sic*, cotes L 715-1089) est établi par Mme Line Skórka, puis transformé par elle en répertoire numérique manuscrit, dans l'ordre alphabétique des districts et à l'intérieur de chacun par ordre alphabétique des matières (cotes 3 L 1-341). C'est cet instrument de recherche qui a été révisé entre 2003 et 2007, en même temps qu'on réintégrait des documents issus de sept caisses de vrac encore non traité.

Le répertoire dactylographié d'une dernière sous-série dite « 4 L » (archives des municipalités de canton, an IV-an VIII), a été réalisé en 1994. Conformément au plan de classement validé par la Direction des Archives de France en 2004, les sous-séries seront à terme organisées et dénommées comme suit : supplément au fonds du département (1 L), fonds des administrations de district (2 L), fonds des administrations municipales de canton (3 L), fonds des comités de surveillance et sociétés populaires (4 L), fonds judiciaires (5 L).

33. Voir en particulier R. CAISSO « Les registres de comptabilité des Domaines nationaux aux Archives d'Indre-et-Loire », *Bulletin d'Histoire économique et sociale de la Révolution Française*, 1965, pp. 19-56.

34. Voir les cotes données, en 1987, par D. BOUGUET, *La justice en Indre et Loire pendant la Révolution et l'Empire (1790-1815)*. Les références du répertoire visé sont données ci-dessus, à la note 3.

35. Ces dépouillements partiels, datant au plus tard des années 1950, ont été extraits des registres dans lesquels ils demeuraient et sont conservés dans le dossier du fonds.

36. Voir l'*Etat des inventaires des archives départementales, communales et hospitalières au 1er janvier 1983*, Paris, Archives nationales, 1984.

3. — Contenu et structure

3.1. Présentation du contenu

Pour chaque rubrique du plan de classement[37] appliqué fonds par fonds, on trouvera ci-après le rappel des attributions des administrations de district, les principales dispositions réglementaires afférentes et la typologie des documents produits ou reçus en conséquence. Les particularités des archives rencontrées sont également indiquées. Dans bien des domaines, qui s'intéressera à un district tirera le plus grand profit de la consultation des archives correspondantes dans les autres fonds, dont la documentation éventuellement plus abondante et explicite permettra de lever bien des incertitudes.

LOIS ET DÉCRETS

Les procureurs syndics de district reçoivent de leur homologue départemental les proclamations et lettres patentes du roi sanctionnant les décrets de l'Assemblée nationale, les lois et décrets, et généralement toutes les instructions officielles. Ils veillent à leur enregistrement et les transmettent aux autorités inférieures, rôle dans lequel les agents nationaux leur succèdent.

Hormis pour les districts de Château-Renault et Tours, plusieurs séries documentaires témoignent de cette activité : recueils de textes imprimés reliés (collection étoffée, de 1789 à l'an II, dans le district de Loches), lois en feuilles, volumes d'enregistrement ou de transcription. Les fonds conservent en revanche peu de traces de bordereaux d'envoi, accusés de réception ou correspondance afférente à la diffusion des textes. Un bordereau figure dans le fonds du district de Loches (2 L 465) et quelques mentions marginales d'envoi dans les volumes d'enregistrement du district de Langeais.

CONSEIL GÉNÉRAL, DIRECTOIRE DU DISTRICT

Les registres de copie chronologique des délibérations des conseils et directoires de district sont distincts, exception faite pour le district de Langeais (série unique de registres de l'administration délibérant « tant en conseil qu'en directoire »). Le terme de « délibérations » recouvre également des décisions qualifiées d'avis et arrêtés : la variété de termes, correspondant dans ce cas à une grande diversité de forme des actes, a été retenue pour le district de Preuilly.

Elus en juin et juillet 1790, les conseils généraux de district d'Indre-et-Loire ne se dotent de registres de délibérations qu'en octobre 1791, voire juillet 1792 (districts de Château-Renault et de Preuilly). Le terme de brumaire an IV est de beaucoup précédé pour le district de Loches (arrêt des délibérations en juin 1793), dans une moindre mesure pour les districts d'Amboise et de Tours (arrêt en ventôse an III, en conséquence de la loi du 1er de ce mois supprimant les permanences des conseils généraux de district) ou encore de Château-Renault (arrêt en thermidor an III). Des registres ou séries de registres particuliers sont parfois ouverts, pour inscrire les délibérations du conseil de district réuni en permanence (Chinon, 1793) ou en comité de sûreté (Amboise, Château-Renault, an II-an III). Dans ce dernier cas, la mesure est prise en application du décret du 14 frimaire an II (rapporté le 28 germinal an III), attribuant aux administrations de district « la surveillance de l'exécution des lois révolutionnaires et des

37. Pour la justification de ce plan et de son emploi, voir ci-après au paragraphe 3.3.

mesures de gouvernement, de sûreté générale et de salut public ». On conserve par exception des registres de présence aux séances du conseil de ses membres, et même des commis des bureaux (district d'Amboise, 1793-an III).

Les délibérations des directoires de district sont consignées de juillet ou août 1790 à brumaire ou frimaire an IV. Dans le cas des districts de Preuilly et de Tours, elles sont copiées par communes concernées (district de Preuilly, 1792), ou tardivement par divisions de l'administration (an II-an IV). Une table partielle atypique est conservée dans le fonds du district de Chinon. La présence des administrateurs aux séances du directoire est spécialement documentée pour le district de Château-Renault (2 L 109).

REQUÊTES ET PÉTITIONS

La singularité de cette rubrique n'est pas toujours facile à saisir. Elle débute parfois tard (mars 1792 à Loches, octobre 1792 à Chinon, 1793 à Preuilly), et ne dispense pas de la consultation des autres séries de délibérations, avis et arrêtés. Plusieurs types de registres sont conservés, consistant soit en passionnants registres d'ordre permettant de suivre les affaires au jour le jour (fonds des districts d'Amboise, Chinon et Tours), soit en recueils des arrêtés, ordonnances ou avis pris sur requêtes (fonds des districts de Château-Renault, Langeais et Preuilly, avec dans ce dernier cas une répartition par cantons). Seuls les districts d'Amboise, Chinon et Tours bénéficient de tables alphabétiques, très partielles dans les deux premiers cas. Les fonds des districts d'Amboise et de Loches conservent complémentairement des registres d'inscription de décharges d'arrêtés du directoire du département remis aux particuliers.

CORRESPONDANCE

La correspondance des administrations de district est le plus souvent adressée à « MM. les administrateurs du district », mais aussi de conserve au procureur syndic ou agent national. Si la correspondance de ces derniers est en théorie classée à la rubrique suivante, les mélanges impossibles à démêler ne sont pas rares. Les instructions et lettres qui subsistent sont encore souvent dispersées, en fonction de leur objet, entre les différentes rubriques du plan de classement.

Sont surtout conservés les volumes d'enregistrement de la correspondance. Ils prennent diverses formes (registres de transcription complète ou d'analyse, registres de « soit-communiqué »…) et concernent selon les cas la correspondance passive (reçue), la correspondance active (envoyée) ou les deux ensemble.

Les arrêtés de l'administration départementale (directoire, puis administration centrale du département, occasionnellement conseil général du département) et des représentants du peuple en mission (fonds des districts d'Amboise, Chinon, Langeais, Loches) sont souvent enregistrés à part : on les a placés en tête car leur transcription, résultant d'une transmission hiérarchique, est analogue à celle des lois.

Des séries spéciales de registres sont ouvertes par émetteurs ou destinataires : comités de l'Assemblée nationale et de la Convention, directoire du département, districts, municipalités, particuliers… Souvent, deux séries ont été prévues, l'une pour la correspondance « officielle » ou « ministérielle » (avec les administrations supérieures ou découlant des relations avec elles), l'autre pour la correspondance « particulière » (avec les administrés). A défaut, on dispose d'une série générale, avec ou non répartition entre correspondance passive et correspondance active. Le fonds du district de Chinon est le seul à conserver une table alphabétique de correspondants.

Cette rubrique est inexistante pour le district de Château-Renault ; elle a la plus grande cohérence chronologique (sinon le plus d'ampleur) dans les fonds des districts d'Amboise et de Langeais.

PROCUREUR SYNDIC, AGENT NATIONAL DU DISTRICT

Absente dans les fonds des districts d'Amboise et de Château-Renault, maigre pour le district de Loches, cette rubrique est par ailleurs principalement consacrée à la correspondance des procureur syndic et agent national. On y trouve soit des volumes d'enregistrement, soit les lettres et instructions originales (ainsi pour le district de Chinon). Cette correspondance passive est également disséminée, en fonction de son objet, entre les autres rubriques du plan de classement (liasses d'instructions et correspondance). Les traces de la correspondance active sont plus rares : une belle série de registres de transcription est cependant conservée pour le district de Langeais, et une série lacunaire pour le district de Tours. Ces archives documentent généralement les relations avec les autres administrations, la poursuite de l'exécution des lois, quelques affaires politiquement sensibles. En complément, le fonds du district de Tours contient un atypique registre d'ordre du bureau du procureur syndic (fin de l'an III-début de l'an IV), ainsi qu'un sommier d'ordre.

Seuls les fonds des districts de Preuilly et de Tours conservent en outre les comptes-rendus des opérations décadaires de l'agent national ou de l'administration du district (an II, an III). Le fonds du district de Loches contient aussi des comptes décadaires, mais il s'agit de ceux reçus de l'agent national de la commune de Loches.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Sous cet intitulé neutre se trouvent des papiers variés, souvent essentiels à la compréhension des rouages de l'institution. Une première catégorie de documents, complétant diversement la série des délibérations, concerne l'installation matérielle, l'organisation et le fonctionnement de l'administration. On trouve ainsi trace du déménagement des administrations de district d'Amboise, Chinon ou Loches ; de la composition des conseils et directoires siégeant à Chinon, Langeais et Tours (nombreux procès-verbaux d'élection) ; de la réorganisation des autorités constituées par les représentants du peuple en mission (états détaillés pour les districts de Langeais et Preuilly) ; de l'organisation et des attributions des bureaux (districts de Chinon et Langeais).

Une seconde catégorie de documents concerne les limites territoriales. Dans la mesure où l'Assemblée nationale accorde aux administrations le droit de proposer des modifications, la circonscription des districts d'Indre-et-Loire est rapidement mise en cause. La contestation donne lieu à d'âpres et instructives délibérations, par exemple de la part des directoires de district d'Amboise (2 L 18)[38], Château-Renault (2 L 109) et Langeais (2 L 361). Dans le district de Loches, en septembre 1790, des commissaires sont nommés pour proposer des moyens d'économie. Ils engagent le directoire du district à requérir auprès de l'Assemblée nationale la réduction des districts, des municipalités et des paroisses[39].

38. 2 L 18, ff. 35 v°-36 r° (16 septembre 1790) et surtout ff. 51 r°-57 v° (28 septembre 1790, contre le maintien des districts de Château-Renault et de Preuilly, incluant une très intéressante « statistique » du district d'Amboise).

39. 2 L 442, ff. 44 v°-48 (28 septembre 1790 : sur la réduction des districts, municipalités et paroisses), ou 2 L 467.

Plus d'un an après, les décrets de l'Assemblée nationale des 14 et 15 novembre 1791, sanctionnés le 24, chargent les directoires de district de procéder, conformément au décret du 12 juillet 1790, à la nouvelle circonscription des paroisses. Cette opération est recommandée spécialement aux administrations de district d'Indre-et-Loire par le procureur général syndic du département le 7 février 1792. Pour accélérer le travail, les municipalités sont invitées à indiquer les paroisses, quartiers, villages et hameaux qu'elles croient devoir leur être réunis, à faire connaître la population de chaque endroit, à expliquer les raisons qui les déterminent à proposer de supprimer ou conserver, d'unir ou ériger, enfin à donner les limites fixes et certaines de la nouvelle circonscription, en privilégiant pour repères les rivières, ruisseaux et chemins. Une réponse prompte est nécessaire, dans la mesure où, d'une part, se fera prochainement l'élection des cures vacantes par le décès ou le refus des curés de prêter serment ; et où, d'autre part, vient d'être publié le décret de l'Assemblée nationale qui établit la contribution foncière, dont le mode exige de diviser les municipalités en trois ou quatre sections et de dresser l'état et estimation des biens-fonds pour asseoir l'impôt foncier. Ce mouvement produit des dossiers abondants dans le district de Tours (à l'exception des communes du canton de Saint-Christophe), et surtout dans celui de Loches (les communes de 3 des 4 cantons sont exhaustivement documentées, souvent avec des plans). Les documents figurés sont plus rares dans les districts d'Amboise (plan de démarcation entre Bléré et Chenonceaux), de Chinon (plan de Parilly, avec la distance des clochers environnants), de Tours (plan de Pernay). Il ne reste en revanche rien sur le sujet – à l'exception des délibérations contenues dans les registres – pour les districts de Château-Renault, Langeais et Preuilly.

PERSONNEL

Les documents concernant spécifiquement le personnel sont assez peu nombreux : ils sont de ce fait souvent inclus dans des liasses classées à la rubrique « Administration générale » ou, un grand nombre de fonctionnaires étant élu, à la rubrique « Elections ». Il en va ainsi des documents suscités par l'obligation faite aux fonctionnaires de prêter serment ou par les opérations de renouvellement du personnel politique, administratif, judiciaire, voire ecclésiastique.

Selon ces différentes catégories, on trouvera ailleurs une documentation complémentaire ou principale : aux rubriques « Instruction publique » (fonds des districts de Chinon et Loches), « Justice » (fonds des districts d'Amboise, Chinon et Loches), « Cultes » (ensemble des districts), plus rarement aux rubriques « Eaux et forêt » (fonds des districts de Chinon et Loches) ou « Santé publique » (fonds du district de Loches). Quel que soit le district, des pièces et registres relatifs aux paiements et traitements figurent en outre à la rubrique « Comptabilité ». Dans le cas particulier des employés de bureau des districts, d'abondantes mentions relatives à leur recrutement, à leur traitement, à leurs absences, à l'organisation de leur travail, etc. figurent dans les registres de délibérations[40].

Des dossiers contentieux ont été, selon la nature des archives conservées et le personnel impliqué, classés à différentes rubriques. Ils documentent notamment les « affaires » Drin (administrateur, district de Chinon, 2 L 243), Lemoine *et alii* (garde des biens nationaux, même cote), Desaché (procureur et assesseur, même district, 2 L 277), Pichereau (juge de paix, même district, 2 L 278), Guyot (procureur syndic, district de Preuilly, 2 L 625), Fabrefond (« recruteur », district de Tours, 2 L 796).

40. Pour un autre cas particulier, celui des receveurs de district, voir les sept dossiers de cautionnement conservés dans le fonds du département et son supplément (L et 1 L).

ELECTIONS

Les administrations de district concourent à l'établissement des listes de citoyens actifs, à l'organisation des élections, particulièrement au niveau des assemblées primaires. Leurs fonds ne conservent cependant que peu de listes de citoyens actifs, pour quelques communes des districts d'Amboise et de Chinon.

De 1790 à l'an IV, les assemblées primaires choisissent les électeurs (mai 1790, juin 1791, août 1792), les juges de paix de cantons et leurs assesseurs (octobre 1790, janvier-février 1791 pour les cas d'invalidation, automne 1792, mars 1793) et ratifient la Constitution de 1793 (juillet 1793). Les assemblées électorales de district se réunissent en juin-juillet 1790 puis novembre 1792 pour l'élection des administrateurs et procureurs de département et de district, et en mars-avril, novembre-décembre 1791, avril et juillet 1792 pour l'élection des curés. La documentation n'est conséquente, sous forme de séries de procès-verbaux, que pour les districts de Chinon et Tours. Si ces pièces peuvent, pour des raisons matérielles, rester réunies à la rubrique « Elections » (cas du district de Tours), elles peuvent également se présenter séparées. Les procès-verbaux d'élection du personnel judiciaire et les dossiers contentieux découlant des incompatibilités de fonctions se trouvent ainsi à la rubrique « Justice » (fonds des districts d'Amboise et Chinon) ; les procès-verbaux d'élection de curés, en tout ou partie à la rubrique « Cultes » (fonds du district de Chinon).

L'organisation du « gouvernement provisoire et révolutionnaire » par le décret du 14 frimaire an II (4 décembre 1793) interrompt le fonctionnement électoral régulier. Les assemblées primaires ne se réunissent plus avant fructidor an III (septembre 1795), pour la ratification de la Constitution de l'an III et l'adoption des décrets additionnels. Les élections consécutives des électeurs, juges de paix, agents et adjoints municipaux, administrateurs et présidents des nouvelles municipalités cantonales, ne relèvent déjà plus des administrations de district.

POLICE

Les archives relatives à la police recouvrent trois domaines qui ne se démarquent pas toujours aisément les uns des autres. Elles sont surtout abondantes dans les fonds des districts de Chinon et de Loches et malheureusement nulles ou résiduelles pour les districts de Château-Renault et de Langeais.

Un premier ensemble de documents concerne la « sûreté publique ». Le contrôle de la circulation des personnes (délivrance et visa des passeports) se transforme rapidement en police politique (délivrance et visa ou dépôt de certificats de résidence et de civisme, relativement biens documentés dans les fonds des districts de Chinon et de Tours). En relèvent bientôt la tenue et la révision des listes d'émigrés, la surveillance des parents d'émigrés et des suspects : registre d'appel journalier des parents d'émigrés pour les mois de mars à mai 1793 à Chinon (2 L 181), procès-verbaux de visites domiciliaires et d'interrogatoires (par exemple en 2 L 474), procès-verbaux d'inventaire, mise sous séquestre et vente de biens de parents d'émigrés ou de suspects (2 L 182) donnent une idée de l'intense activité de surveillance qui prédomine à partir de 1793. L'esprit public est observé de près, les propos inciviques et contre-révolutionnaires dénoncés et poursuivis. Les arrestations sont nombreuses. Les administrations de district sont dans ce domaine stimulées et épaulées par des comités de sûreté générale (voir le registre d'ordre et la correspondance conservés pour celui du district de Chinon créé le 2 mai 1793, 2 L 183-185), des comités de surveillance et sociétés populaires (voir par exemple la correspondance conservée dans le fonds du district de Loches, 2 L 476). Cette police « politique » inclut la suppression des marques d'Ancien Régime : les fonds des districts de Chinon et de Loches conservent chacun une liasse très

instructive sur le sujet. Elle s'étend encore à la répression des troubles à l'ordre public, émeutes, attroupements et délits, qu'ils tiennent aux difficultés d'approvisionnement, aux événements révolutionnaires ou à la « criminalité » ordinaire (district d'Amboise, 2 L 55, de Chinon, 2 L 189, de Loches, 2 L 479).

Un deuxième ensemble de documents atteste les mesures d'exception prises à raison des événements politiques et les difficultés économiques. On y trouvera quelques pièces relatives à la fête de la Fédération, aux conséquences de l'arrestation du roi à Varennes… mais aussi à la monnaie (assignats, billets de confiance), au maximum, au prix de la journée, aux poids et mesures… Le fonds du district de Loches conserve un intéressant dossier relatif à l'accueil de réfugiés de Vendée à Loches et Beaulieu-lès-Loches (2 L 478, à compléter par 2 L 566 pour l'attribution de secours inhérente).

Un troisième et dernier ensemble, moins riche, concerne les traditionnelles mesures de simple police (police des marchés, police sanitaire et funéraire, police rurale, police de la chasse, police des chemins, autorisation de vente de poudre...).

SANTÉ PUBLIQUE

Une rubrique « Santé publique » n'a pu être constituée que pour le district de Loches, encore que la documentation y soit pauvre. Elle est plus intéressante (tableau nominatif, états de distribution, correspondance) pour le district de Langeais mais est, en raison de la nature des pièces, classée à la rubrique « Comptabilité » (2 L 369). Elle résulte de l'application de la loi du 22 floréal an II, qui prescrit dans chaque district l'entretien aux frais du gouvernement de trois officiers de santé pour soigner les pauvres à domicile. D'autres archives, outre, bien sûr, celles de la rubrique « Assistance » apportent des compléments d'information. L'envoi de deux élèves du district de Loches à l'Ecole de santé de Paris (an III-an IV) est documenté à la cote 2 L 547. Des dispenses militaires et libérations de détenus sont accordées pour raison de santé (fonds des districts de Chinon et Preuilly, 2 L 252, 288 et 652).

POPULATION

La sécularisation générale de l'état civil (loi des 20-25 septembre 1792), la passation et la tenue des registres, la transmission des états statistiques de naissances, mariages et décès, ont suscité instructions et délibérations, procès-verbaux et correspondance nombreux. Leurs traces sont cependant plus immédiatement visibles dans les fonds communaux (voir par exemple ceux de Tours et Bléré, série E) que dans les fonds de district. Parmi les dossiers d'affaires particulières, seul le fonds du district d'Amboise conserve quelques pièces relatives à ce sujet (2 L 58).

Les données des états numériques ou nominatifs de population, dressés en l'an II et conservés pour les districts de Chinon (« collection » la plus précise et la plus étoffée, 2 L 192) et Preuilly (2 L 631) peuvent être complétées et affinées, tout au moins pour certaines communes et certaines catégories de population, de multiples façons. On consultera ainsi avec grand profit, pour les districts de Chinon (2 L 171) et surtout de Loches (2 L 467-471), les mémoires rédigés par commune ou paroisse dans le cadre de la révision des circonscriptions territoriales. Les rubriques « Finances » (rôles des contributions foncière et mobilière, pour les districts de Chinon et Langeais, registres d'inscription des patentes, pour celui d'Amboise), « Affaires militaires » (états nominatifs de recensement et de réquisition), « Cultes » (états nominatifs de recensement et de paiement), « Assistance » (registres du Livre de la Bienfaisance nationale, états et dossiers nominatifs de demande, attribution et versement de secours, singulièrement en faveur des familles de militaires dans les districts de Chinon et Langeais).

AGRICULTURE

Quelques éléments de statistique agricole (états de récolte ou d'ensemencement des terres, recensements d'animaux) sont conservés pour les districts d'Amboise et de Chinon. La période est surtout marquée par la pénurie, particulièrement sensible en 1793-an II. La gravité des problèmes d'approvisionnement est attestée dans les registres de délibérations : l'absence de dossiers pour les districts de Château-Renault, Langeais et Tours conduira à s'y reporter et à en mesurer l'intérêt.

Les réquisitions, principalement de grains et de farine, pour l'approvisionnement des marchés et magasins nationaux suscitent de nombreux ordres, états, procès-verbaux, surtout conservés pour le district de Chinon. Ce même fonds inclut par exception les archives d'un ou plutôt de deux comités de subsistances créés en mai et septembre 1793 : registres de délibérations et de comptabilité, nombreuses pièces à l'appui (2 L 196-198). L'interdépendance entre réquisitions et organisation des marchés (rubrique « Police ») est notamment sensible dans le fonds du district de Preuilly (2 L 630). La contrainte peut s'étendre aux hommes, afin d'assurer les travaux agricoles (fonds du district de Loches, 2 L 484).

Ces sujets sont aussi traités par les instructions et correspondances ministérielles, notamment avec le comité des subsistances (voir dans le fonds du district de Preuilly, 2 L 601-603). Les troubles frumentaires sont par ailleurs documentés à la rubrique « Police » (2 L 55, 189 et 479) et les subsistances militaires, distinctes des subsistances civiles, principalement aux cotes 2 L 82, 267-268, 524-525, 657 et 660.

Le fonds du district de Tours conserve une documentation intéressante sur les poulinières et étalons entretenus aux frais de la Nation (2 L 765). La réquisition, l'emploi et l'entretien des chevaux se retrouvent de manière plus ou moins anecdotique sous les rubriques « Agriculture », « Postes et messageries, moyens de communication » et « Affaires militaires » (2 L 82, 195, 260, 280, 487, 524, 625, 648, 654 et 662).

EAUX ET FORÊTS

La rubrique n'est constituée que pour deux districts, ceux de Chinon et Loches. Les documents qui subsistent concernent les bois nationaux et communaux – sur le double plan de leur surveillance (pièces relatives à la nomination et à la rétribution des gardes messiers et agents forestiers, procès-verbaux de délits forestiers) et de leur gestion (autorisation et adjudication de coupes) – ainsi que la propriété et le partage des communaux. Une documentation voisine se trouve parfois à la rubrique « Domaine public » (ainsi pour les districts d'Amboise et de Tours), maigre échantillon des archives conservées en sous-série 1 Q.

L'assèchement des étangs en vertu du décret des 11 et 14 frimaire an II n'a pas donné lieu à documentation particulière. Le sujet revient cependant de façon précise et récurrente dans les registres de délibérations et d'avis sur requêtes et pétitions. Par analogie avec le mode de classement des fonds administratifs du dix-neuvième siècle, les rares autres pièces relatives au régime des eaux, rivières, cours d'eau, canaux, moulins, ont été classées à la rubrique « Travaux publics ».

COMMERCE, INDUSTRIE

Les nombreuses entreprises statistiques n'ont pas laissé de trace importante dans les fonds des administrations de district : les données ont été transmises aux autorités supérieures. Il ne reste par exemple de l'ambitieux « tableau de l'état de l'agriculture, du commerce, de la navigation, des manufactures, des mines ou carrières, des bois et

landes, des marais, des terres et prés » dans l'étendue des districts de 1792 qu'un tableau pour le district de Chinon (2 L 193) et quelques instructions et modèles pour celui de Preuilly (2 L 664). Encore sont-ils classés à des rubriques différentes en fonction des renseignements effectivement consignés.

Du commerce des grains et fourrages subsiste un registre pour le district d'Amboise. En raison de leur réglementation et des difficultés d'approvisionnement, les foires et marchés sont davantage documentés aux rubriques « Police » (districts d'Amboise, Chinon, Langeais et surtout Preuilly) et « Agriculture » (district de Chinon). Le fonds du district de Preuilly conserve une documentation plus originale sur la fabrication, ou du moins le commerce, de la laine (2 L 631-633) et celui de Tours, sur la fabrication et la distribution du savon (2 L 766).

Qui s'intéressera aux artisans et ouvriers consultera plus généralement avec profit les rubriques « Contributions » (documentation afférente aux patentes, principalement pour les districts d'Amboise, Château-Renault et Tours), « Travaux publics » (chantiers des districts de Loches et Tours), « Assistance » (section « artisans » du Grand Livre de la Bienfaisance nationale pour les districts de Chinon et Langeais). Divers aspects de l'« industrie » militaire révolutionnaire sont par ailleurs – parfois très précisément – documentés : ateliers de fabrication d'armes, de poudre, de salin, forges et aciéries (districts d'Amboise, Chinon, Loches et Preuilly) ; chantiers de coupe pour la marine (districts de Loches et Preuilly). Registres de délibérations[41], de correspondance, d'avis sur requêtes et pétitions, de décharges et réductions d'impôt fourmillent enfin d'indications.

COMPTABILITÉ

Quoique de façon lacunaire, les dépenses à la charge des administrations de district sont documentées par des archives à la typologie variée : journaux des frais d'administration ou de bureau, états de dépenses, mémoires, bordereaux de paiement, quittances… Les comptabilités les plus détaillées paraissent celles du district de Chinon (liasses de pièces de compte, 1791-1793), Langeais et Preuilly (registres d'inscription des mandats, notamment par divisions de l'administration, 1792-an IV). Les comptes de gestion des directoires, absents par ailleurs du fonds du département, n'ont pas été retrouvés : on ne dispose donc malheureusement pas de documentation systématique.

Les administrations de district supervisent le traitement de l'ensemble des fonctionnaires publics de leur ressort : employés administratifs et judiciaires, mais aussi ecclésiastiques. On consultera aussi et surtout, dans ces deux derniers cas, les rubriques « Justice » et « Cultes ». Plusieurs journaux de recettes et dépenses et autres registres de transcription témoignent plus spécialement de l'activité des receveurs de district.

Du fait de leur rôle de transmission entre communes et administration départementale, les administrations de districts ont en outre conservé d'intéressantes pièces de comptabilité communale. Il s'agit le plus souvent d'états de charges locales, par exemple pour la plupart des communes du canton de Bléré de 1791 à l'an IV (2 L 63) ou pour celles du canton de Richelieu en 1791 et 1793 (2 L 207). Ce peut être aussi des dossiers étoffés, avec comptes, rôles et pièces à l'appui, ainsi pour les paroisses, villes et communes de Beaulieu, Loches, Reignac (2 L 488) ou Saint-Benoît (2 L 208).

41. A titre d'exemple, voir le passage du premier registre de délibérations du directoire du district d'Amboise (2 L 18) précédemment cité en note.

Seules les archives du district de Langeais témoignent de façon bien visible, avec une liasse d'instructions, tableaux et états, récépissés et correspondance (2 L 370), des recettes extraordinaires provenant des taxes révolutionnaires, dons civiques, emprunts locaux, saisies, dépouilles des églises (lois des 16 frimaire, 15 nivôse, 30 germinal an II et surtout 13 frimaire an III).

L'acquisition et l'entretien des bâtiments et édifices publics fait l'objet d'une liasse pour le seul district de Loches (2 L 489). Une documentation plus régulière existe par ailleurs à la rubrique « Cultes » pour les édifices cultuels et exceptionnellement à la rubrique « Affaires militaires » pour les bâtiments militaires (2 L 254, 526, 533). On consultera aussi les registres de délibérations, les rubriques « Domaine public » et « Travaux publics », la sous-série 1 Q. Le mobilier des administrations est inventorié dans les états de frais de leur établissement, ou souvent en même temps que leurs archives (l'un et l'autre cas se produisent pour le district de Preuilly, 2 L 576 et 624).

FINANCES

Les administrations de district sont chargées de surveiller la répartition des impôts entre les communes et la confection des rôles des nouvelles contributions directes : foncière (frappant les terres, à proportion de la surface possédée), mobilière (frappant les revenus industriels et les rentes, fondée sur les signes extérieurs de richesse) et patente (frappant les revenus commerciaux). Ces compétences incluent la délimitation des circonscriptions fiscales, la vérification des opérations de collecte, l'examen des réclamations en décharge et réduction de cotes. Les registres d'ordre et registres d'avis pris à raison de cette dernière tâche intéressent souvent de conserve contributions foncière et mobilière, voire l'ensemble des contributions directes. Sous des formes différentes, ils sont assez systématiquement préservés : aucun fonds n'en est totalement dépourvu. Le fonds du district de Tours est le seul à conserver une série d'états récapitulant, commune par commune, le résultat de l'expertise des réclamations sur les impositions foncière et mobilière de 1791.

En conformité avec la teneur des registres et avec la présentation matérielle initiale de nombreux documents, les archives relatives aux contributions foncière et mobilière ont été traitées ensemble. D'un point de vue local, leur intérêt réside en particulier dans les matrices de rôle foncier et mobilier, conservées pour plusieurs communes du district de Chinon (spécialement pour les anciennes paroisses absorbées par la ville de Chinon) et du canton de Château-la-Vallière (district de Langeais). Le cas de Lignières est assez exceptionnel : les états de section presque au complet accompagnent la matrice de rôle de la contribution foncière (2 L 220-225).

On conserve une série suivie de registres d'inscription des patentes dans le district d'Amboise pour les années 1791-1793, ainsi qu'un volume isolé pour la commune de Manthelan (district de Loches) en 1791. Le fonds du district de Château-Renault fournit une belle documentation, plus technique, sur la vérification des rôles pour les années 1791-1792. Les archives sont négligeables dans les fonds des districts de Chinon et de Tours. On pourra toutefois dans ce dernier cas dépouiller les registres de délibérations prises, toutes impositions confondues, sur les demandes en décharge et réduction (2 L 771-774).

L'instauration du nouveau système fiscal s'accompagne de la liquidation et du remplacement des impositions, taxes et droits divers d'Ancien Régime. La documentation la plus abondante se trouve dans le fonds du district de Chinon. Pour le district de Tours, on consultera complémentairement la cote 2 L 769.

Les archives concernant les contributions extraordinaires sont limitées : elles intéressent essentiellement, pour les districts de Chinon, Loches et Preuilly, la contribution patriotique décrétée le 1er octobre 1789 et, pour les districts de Chinon et Loches, l'emprunt forcé imposé par la loi du 3 septembre 1793.

A un très mince registre (2 L 76) et quelques pièces près (partie de 2 L 625), les documents relatifs au sel – source ancienne de revenus pour la monarchie – résultent dans les fonds de districts de l'exécution de la loi du 25 mars 1792 « relative à la vente des sels et tabac nationaux ». Subsistent les registres d'inscription des procès-verbaux de vente du sel entreposé dans les greniers d'Amboise et de Langeais, ainsi qu'une documentation plus variée pour les greniers de La Haye et de Preuilly (2 L 647, à compléter par 2 L 625).

POSTES ET MESSAGERIES, MOYENS DE COMMUNICATION

Cette rubrique n'est constituée que pour les districts de Loches (correspondance relative à la sûreté des routes) et Preuilly (documentation un peu plus étoffée, concernant notamment les postes et le relais de Beauvais à Draché). Des procès-verbaux d'élection de directeurs de postes sont par ailleurs conservés, pour l'année 1792, dans les fonds des districts de Chinon (2 L 172) et Tours (2 L 760). Des compléments d'information plus indirects subsistent pour les districts de Chinon (très intéressant procès-verbal de visite de paquets chargés à Chinon en 1793 pour être portés au bureau de la messagerie de Tours, 2 L 186, refus d'assignats par le directeur de la poste aux lettres, 2 L 190), Langeais (mention de bureaux en l'an II, 2 L 361) et Loches (délibération isolée, 2 L 553). Le dépouillement des différentes séries de registres (délibérations, requêtes et pétitions, correspondance) complétera l'information.

DOMAINE PUBLIC

L'administration et la vente des biens nationaux est primitivement confiée aux administrations de district. Ces tâches – parmi les plus accaparantes – sont cependant mal représentées ici, dans la mesure où les archives afférentes ont de longue date été réglementairement dissociées et classées en sous-série 1 Q. Sans entrer dans le détail de cette sous-série[42], les groupes de cotes 1 Q 1-32 (Amboise), 1 Q 33-54 (Château-Renault), 1 Q 55-136 (Chinon), 1 Q 137-167 (Langeais), 1 Q 168-242 (Loches), 1 Q 243-270 (Preuilly) et 1 Q 271-393 (Tours) doivent être considérés comme partie intégrante des papiers de chacune des sept administrations.

On ne trouve en sous-série 2 L que quelques bribes, parfois précieuses, touchant la location, l'entretien, l'adjudication de récoltes et bois (2 L 239 et 790), l'imposition de propriétaires, fermiers et adjudicataires (2 L 78), les gages d'anciens employés ou gardiataires (2 L 78, mais aussi 2 L 94), des rentes dues à la Nation (2 L 78, 239 et 649), des meubles et effets (2 L 240-241, 503-504, 649 et 789 – concernant notamment la maison de la Mission à Richelieu, l'abbaye de Beaulieu, le chapitre royal de Loches). L'ensemble de ces documents est à compléter et confronter avec les archives classées aux rubriques « Police » et « Cultes ».

Le fonds du district de Langeais a la particularité de comporter deux volumes d'enregistrement de la correspondance échangée au sujet des biens nationaux, des émigrés, déportés et reclus (2 L 385-386, an II-an IV). Se distinguent en outre deux dossiers de règlement de succession – un parent de prêtre émigré (2 L 242), un prêtre

42. Voir D. BOUGUET et M. THIBAULT, *Répertoire numérique détaillé des sous-séries 1 Q et 2 Q*, *op. cit.*

mort en déportation (2 L 790) – et deux dossiers contentieux relatifs à l'affaire Gilles Norbert Drin, membre du conseil du district accusé de dilapidation des effets de la République renfermés au magasin de Chinon, et à l'affaire Florent Lemoine *et alii*, prévenus de prévarication dans l'exercice de leurs fonctions à la garde, régie et vente des biens nationaux (2 L 243).

AFFAIRES MILITAIRES

Le 20 avril 1792, la France déclare la guerre à l'Autriche. Le 24 février 1793, la Convention ordonne la levée de 300.000 hommes : cette mesure concourt au déclenchement, le 10 mars 1793, du soulèvement vendéen. La prise de Thouars par les insurgés, le 5 mai, suscite la plus grande inquiétude dans le département : à partir de la mi-mai, les événements font suspendre tout départ pour l'armée de Moselle, objectif premier de la levée d'hommes, au profit d'une incorporation immédiate dans les bataillons incomplets stationnant à Chinon (« Armée » ou « Bataillon » de Chinon, voir les cotes 2 L 252 et 507). Le 13 juin, le temps d'une journée, la ville est occupée par les insurgés. Les combats s'éloignent cependant peu après de l'Indre-et-Loire. La contribution à la défense nationale se poursuit, notamment dans le cadre des réquisitions militaires et de la levée en masse décrétée par la Convention le 23 août 1793.

Les archives relatives au recrutement (engagements volontaires, levée de 300.000 hommes, première réquisition, levée de 30.000 hommes de cavalerie) comblent en partie, surtout pour les districts de Chinon et de Loches, les lacunes regrettées pour la période antérieure à l'an VII dans le fonds du département : états nominatifs et récapitulatifs, procès-verbaux, certificats administratifs et médicaux, correspondance, etc. nous renseignent de façon plus ou moins systématique sur les soldats, permissionnaires et dispensés, malades, convalescents et blessés, invalides et mutilés, prisonniers, vétérans, déserteurs… On consultera également quelques dossiers de soldats demandés par leur famille pour les travaux agricoles (2 L 80), et de façon générale à la rubrique « Assistance » l'abondante documentation sur les secours aux familles de militaires.

Dans un contexte de guerre, les administrations de district sont amenées à organiser et contrôler l'intendance militaire. Ces compétences sont surtout visibles pour les districts de Chinon et Loches. Elles recouvrent plusieurs champs : stationnement, cantonnement et mouvement de troupes ; équipement (effets militaires, souliers, cuirs, harnachement des chevaux) ; armement (production et réquisition d'armes, munitions, poudres, matières premières et ustensiles tels que chaudières, cendres, salin, salpêtre) ; approvisionnement (réquisitions et subsistances militaires, grains et fourrages, chevaux, cochons, etc.) ; magasin et autres bâtiments militaires. La richesse et la précision de la documentation relative à l'« industrie » militaire et à son personnel est remarquable, singulièrement pour les ateliers de salpêtre du district de Chinon, les ateliers de salpêtre, de combustion et de salin du district de Loches.

Dans les districts forestiers de Chinon, Loches et Preuilly, quelques liasses renseignent la réquisition de matériaux (bois, chanvre), voire d'hommes (pour les chantiers et arsenaux, le service des vaisseaux) et de bateaux pour la marine militaire et les transports fluviaux. La documentation, quoique lacunaire, est parfois très précise sur l'organisation et le contrôle du martelage, de l'abattage et du transport du « bois de marine ». On pourra également consulter les cotes 2 L 666 (dossier relatif à une route destinée à ce transport depuis la forêt de Preuilly) et 2 L 792 (instruction).

Les milices nées en 1789 sont officiellement organisées l'année suivante. Le décret du 29 septembre 1790 astreint tous les citoyens actifs au service de la Garde nationale, sous peine d'amende. Toutes les communes doivent dresser le rôle des assujettis organisés en compagnies, regroupées en bataillons à l'échelon du canton. Les officiers sont élus. Seul le fonds du district d'Amboise conserve une documentation cohérente sur le sujet, pour le canton de Bléré. Un mémoire de défense relatif au mouvement des Gardes nationaux vers Tours en novembre 1792 y est joint. Pour les districts de Château-Renault et Loches ne subsistent que quelques listes, procès-verbaux ou pièces de correspondance intéressant les communes de Marray, Loché, Montrésor et Reignac. Les archives font singulièrement défaut pour les autres districts.

Seuls deux fonds ont conservé des documents spécifiques à la gendarmerie, remplaçant, en 1790, la maréchaussée d'Ancien Régime. Ils concernent son ravitaillement dans le district de Preuilly et plus amplement son recrutement, son équipement, son approvisionnement, son organisation en brigades et ses missions dans le district de Loches.

Les opérations militaires aux confins de l'Indre-et-Loire et des départements limitrophes investis par les Vendéens en 1793-an II ont suscité de nombreuses correspondances : une partie en est conservée dans le fonds du district de Chinon (lettres relatives à la défense des villes de Bressuire, Loudun, Thouars et Chinon), une autre dans le fonds du district de Preuilly (pièces et correspondance relatives aux secours aux départements du Maine-et-Loire, de la Vendée, etc., et aux mesures prises à Preuilly et La Haye pour la défense de Châtellerault).

TRAVAUX PUBLICS

Les travaux de voirie concernent aussi bien les grands axes de communications – routes de Paris en Espagne, de Tours vers le Berry, de Blois au Blanc, de Loches à Amboise, de Loches à Chambourg (2 L 539), de Tours à Montoire (2 L 538), de Châtellerault à Preuilly, de Loches à Preuilly (2 L 666) – que les abords des bourgs – comme ceux d'Athée, Chisseaux (2 L 84), Beaulieu, Ecueillé, Genillé, Loches, Nouans, Saint-Jean-sur-Indre et Villedômain (2 L 536), Abilly, Chaumussay, Le Grand-Pressigny, Yzeures (2 L 665) – ou encore les chemins (2 L 540 et 664). Les archives afférentes, bien distinctes dans leur forme des quelques documents sur la police et sûreté des routes (2 L 502 et 648), constituent dans certains cas de vrais dossiers de travaux, avec devis et détails estimatifs, procès-verbaux d'inspection et de réception des ouvrages, mais rarement des plans (par exception, on conserve un plan d'alignement de la rue de l'abreuvoir à Preuilly en 1792, 2 L 666). Un nombre non négligeable de chantiers est mené dans le cadre d'« ateliers » ou « travaux » de charité, exécutés par les pauvres valides contre secours (voir surtout les fonds des districts de Chinon, Loches et Preuilly ainsi que, de façon complémentaire, les documents également classés à la rubrique « Assistance »).

La construction ou réparation des ponts de Chinon (2 L 272, avec plan), Bléré (2 L 541 et 667), Genillé, Loches, Nouans, Saint-Quentin et Villedômain, Reignac, Varennes (2 L 541), Tours (2 L 793, voir aussi 2 L 648) fait l'objet de dossiers distincts.

Deux liasses relatives aux rivières et cours d'eau intéressent la navigabilité de l'Indre (2 L 542), un projet de canalisation de la Claise et de la Creuse (2 L 668)[43], mais aussi le curage des rivières et fossés, des réparations de moulins (2 L 542).

43. Sur ce sujet, voir surtout le fonds du département et son supplément (L et 1 L), ainsi que le chartrier du château d'Azay-le-Ferron (Archives municipales de Tours).

A côté de ces dossiers attendus, quelques documents concernant l'aménagement de la place de l'hôtel de ville et le cimetière de Chinon (2 L 272, avec deux plans) constituent une documentation plus originale. On pourra enfin s'intéresser aux travaux ou projets voisins, portant sur les bâtiments civils – châteaux d'Amboise (2 L 53), Loches (2 L 489) et Le Grand-Pressigny (2 L 664), maison commune de Beaulieu (2 L 489) –, judiciaires (2 L 549), militaires (2 L 526) et religieux (églises et presbytères, 2 L 94, 489, 560 et 673).

INSTRUCTION PUBLIQUE, ARCHIVES, BIBLIOTHÈQUES, BEAUX-ARTS

La loi Bouquier du 29 frimaire an II proclame l'enseignement primaire libre, pour toute personnes munie d'un certificat de civisme, et obligatoire, pour les enfants de 6 à 8 ans. Un registre d'inscription des enfants d'Huismes en âge de fréquenter l'école est ainsi conservé dans le fonds du district de Chinon. La loi Lakanal du 27 brumaire an III revient sur l'obligation scolaire mais prévoit une école primaire pour 1000 habitants, divisée en deux sections (garçons et filles). Les maîtres en seront désignés par un jury d'instruction de trois membres choisis par les administrations de district. Les presbytères non vendus seront mis à la disposition des municipalités pour servir d'école et de logement à l'instituteur. Le registre de délibérations du jury établi par cette loi est effectivement conservé pour le district d'Amboise ; il en reste quelques extraits pour le district de Loches. Instructions, correspondance, tableaux des écoles primaires et des instituteurs et institutrices nous sont parvenus pour les districts de Chinon et de Loches : c'est dans ce dernier cas que la documentation est la plus abondante sur les instituteurs, leur logement et leurs locaux.

L'enseignement secondaire est également réorganisé. La loi du 18 août 1792 interdit aux congrégations d'enseigner, et entraîne la disparition de la plupart des collèges. Celui de Chinon continue de fonctionner, sous l'autorité d'un bureau d'administration dont on conserve le registre des délibérations, poursuivi jusqu'en l'an II. La loi Lakanal du 7 ventôse an III crée une Ecole centrale par département : quelques pièces assez générales sur celle de Tours subsistent dans le fonds du district de Loches, mais on consultera plutôt à ce propos le fonds du département.

En matière d'enseignement supérieur, la Convention crée plusieurs grandes écoles à vocation professionnelle. Les fonds des districts de Chinon, Loches et Preuilly conservent diverses pièces et correspondances relatives aux élèves envoyés par l'administration, après examen ou concours, suivre l'enseignement de l'Ecole normale et de l'Ecole de santé de Paris, ou de l'Ecole vétérinaire d'Alfort.

Les institutions privées sont peu ou mal documentées dans les fonds publics : elles font l'objet d'une liasse dans le seul fonds du district de Loches (2 L 545).

Les pages précédentes ont donné déjà quelques repères en matière d'archives[44]. Plusieurs inventaires d'archives publiques sont conservés dans les fonds des districts de Chinon, Loches et Tours. On en trouvera aussi copiés dans les registres de délibérations (par exemple en 2 L 337), ou mêlés aux documents de la rubrique « Administration générale » (2 L 624). Des inventaires d'archives des administrations de district dressés au moment de leur liquidation figurent par ailleurs dans d'autres fonds, comme le fonds communal de Chinon (cote 3 D 2), le fonds de l'administration municipale du canton de Loches (en sous-série 3 L)… Les inventaires de titres et titres de cures et fabriques déposés auprès des administrations de district sont également à consulter (rubrique « Cultes », notamment des fonds des districts de Château-Renault et Tours).

44. Voir ci-avant au paragraphe 2.2.

Seul le fonds du district d'Amboise conserve des documents relatifs à sa bibliothèque publique. Ils sont précieux, dans la mesure où ils consistent essentiellement en un état préparatoire, comportant également l'inventaire de manuscrits, tableaux et gravures, et un état au net du catalogue des livres nationaux du district en l'an II (2 L 87-88). L'entrée « Beaux-arts » n'est citée que pour mémoire. Seuls deux documents en relèvent : un extrait de délibération relatif à l'examen et au transport des objets d'arts acquis à la République (2 L 86), une circulaire relative à l'ouverture d'un concours pour la restauration de tableaux et monuments (2 L 388).

JUSTICE

Les présents fonds de district documentent l'organisation, les locaux, le personnel, ainsi que quelques affaires judiciaires requérant le concours de l'administration. Pour ces mêmes aspects, et surtout pour le fonctionnement des nouvelles instances créées par la Révolution, on se reportera aux archives conservées en sous-série 5 L, particulièrement aux fonds des tribunaux de district et justices de paix.

Les difficultés posées par la transmission des archives des anciennes justices seigneuriales apparaissent pour les districts d'Amboise (2 L 89), Chinon (2 L 275) et Loches (2 L 548). Dans le fonds de cette dernière administration sont conservées quelques pièces témoignant de la volonté d'uniformisation nationale de l'agencement des tribunaux de district (2 L 549, correspondance, plan, élévation géométrale et vue perpective du projet, 1791).

L'élection, l'installation et la contestation des nouveaux juges est documentée pour les districts d'Amboise (2 L 89), Chinon (2 L 276) et Loches (2 L 549) mais aussi aux rubriques « Administration générale » pour les districts de Langeais (2 L 361-362) et Preuilly (2 L 624-625) ou encore « Elections » pour les districts de Chinon (2 L 172) et Tours (2 L 760). Des registres d'inscription des citoyens aptes à devenir jurés sont conservés dans les fonds des districts de Langeais (2 L 389) et Tours (2 L 795).

Les rares pièces concernant l'exécution des sentences criminelles (district d'Amboise, 2 L 89) ne doivent pas décourager de chercher des renseignements à ce propos dans les registres de délibérations : des mentions nombreuses et précises ont ainsi été trouvées dans les registres du district de Tours.

CULTES

Les ministres du culte catholique sont, en vertu de la Constitution civile du clergé, élus : les procès-verbaux des élections de mars-avril et novembre-décembre 1791, avril et juillet 1792 sont conservés pour les districts de Chinon (2 L 172 et 279), Loches (2 L 550) et Tours (2 L 760). Il ne subsiste en revanche pour le district d'Amboise qu'une rare lettre de nomination épiscopale du curé de La Croix (2 L 92) et, pour le district de Preuilly, que quelques extraits de procès-verbaux (2 L 670).

La fixation puis l'acquittement du traitement de ces fonctionnaires publics, mais aussi des pensions des anciens bénéficiers, religieux, religieuses, officiers et employés ecclésiastiques « supprimés » en vertu de la loi du 13 février 1790 relative aux ordres et congrégations requérant des vœux solennels, suscitent des archives nombreuses : instructions, correspondance, registres d'inscription des délibérations prises pour la fixation ou la révision des traitements, registres d'élection de domicile, états nominatifs, états et journaux de paiement, dossiers individuels pour calcul initial ou réclamation. Ces opérations sont documentées dans chaque fonds, surtout ceux des districts de Chinon, Loches et Tours. On consultera aussi la rubrique « Comptabilité », ainsi pour le district de Loches (2 L 487).

La surveillance des ecclésiastiques se renforce à partir de janvier 1791, lorsqu'il s'agit pour eux soit de prêter le serment exigé « à la Nation et à la Loi » et de devenir salariés de l'Etat – « constitutionnels », « jureurs » ou « assermentés » – soit de ne plus exercer le culte qu'en privé, comme « réfractaires » ou « insermentés ». Les curés constitutionnels sont encore contraints en août 1792 de prêter le serment « d'être fidèles à la nation, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en [les] défendant ». Après les massacres de septembre 1792, de nombreux prêtres choisissent la voie de l'exil. Le décret du 23 avril 1793 permet de déporter en Guyane ceux qui n'auraient pas prêté le serment imposé en août 1792. La loi du 11 prairial an III impose encore au clergé constitutionnel de faire « soumission aux lois de la République », ce qui provoque une nouvelle division entre « soumissionnaires » et « insoumissionnaires ». Prestations et rétractations de serment sont documentées dans les fonds des districts de Chinon, Loches et Preuilly. A côté de divers états, d'intéressants dossiers de surveillance sont conservés pour le district d'Amboise et ces mêmes districts (2 L 91-93, 286-289, 556-557, 762 ; voir aussi 2 L 186). Concernant les prêtres reclus et déportés, on consultera spécialement les liasses 2 L 288, 291, 385, 558 et 789.

En ce qui concerne les circonscriptions paroissiales, la documentation se confond avec celle sur les limites territoriales classée à la rubrique « Administration générale » (voir en particulier 2 L 171 et 759). Seule une cote touchant précisément la police du culte (2 L 559) est constituée, rassemblant pour le district de Loches des documents relatifs à des autorisations d'exercice (1791-an IV), un attroupement à Manthelan, la réouverture des églises de Ligueil et de Sepmes (an III).

L'entretien et la réparation des édifices du culte catholique et de leurs dépendances (églises et presbytères) font l'objet des liasses 2 L 94, 560 et 673. D'autres dossiers apportent des compléments d'information significatifs : liasse sur les bâtiments et édifices publics (acquisition de l'église Saint-Ours par la municipalité de Loches, 2 L 489), éléments compris dans les titres paroissiaux (par exemple en 2 L 394), pièces relatives à la destruction des marques d'Ancien Régime (2 L 188 et 477) ou encore à la récupération des matériaux pour la fabrication des armes (2 L 655).

Des séries d'inventaires de titres déposés au district, titres, comptes, correspondance afférente, tableaux de fondations (districts de Chinon, Loches et Preuilly) sont conservés pour les cures, fabriques, chapelles et prieurés situés dans le ressort de chacun des sept districts. Des inventaires d'effets, mobilier et ornements subsistent en moins grand nombre, pour les districts de Chinon (2 L 291 et 293), Loches (2 L 503-504), Preuilly (2 L 673) et Tours (2 L 809). Les liasses 2 L 370 et 789, concernant la dépouille des églises, sont à consulter en complément. Pour ces sujets, la recherche est cependant beaucoup plus fructueuse en sous-série 1 Q, où sont classés de nombreux inventaires et procès-verbaux de vente (voir en particulier les cotes 1 Q 33, 110, 154-155, 215, 254, 349-359, concernant les biens de 1ère origine confondus).

Une entrée « Varia » a dû être créée pour deux cotes renfermant des pièces atypiques ou isolées. On trouve ainsi en 2 L 294 (fonds du district de Chinon) un billet de confession (1792) et l'inventaire de la grotte d'un ermite (an II) ; en 2 L 809 (fonds du district de Preuilly), des minutes d'avis du directoire sur deux changements de domicile (1792), une circulaire de l'évêque constitutionnel relative aux ornements et linges des églises supprimées (1791), une lettre concernant les archives des travaux de la « maison » de Grandmont (an III), le compte d'un prieuré...

Parmi les cultes non catholiques, seul le culte de l'Etre Suprême (an II) est (pauvrement) documenté : instruction pour l'inscription d'une phrase reconnaissant son existence sur les anciens temples de la Raison (2 L 395), convocation à cérémonie (2 L 295), procès-verbal de fête (2 L 97).

ASSISTANCE

A la distribution de secours ordinaires (aux indigents, orphelins, vieillards, aveugles, sourds et muets…) et extraordinaires (aux victimes d'inondations et d'incendies, pour pertes de récolte et de bétail…), dont quelques traces sont conservées dans les fonds des districts de Chinon, Loches, Langeais et Preuilly, se substitue, à partir de 1793, l'application d'une véritable « politique » d'assistance publique.

La loi du 19 mars 1793 détermine dans quelles conditions seront accordés les secours publics. Chaque année, la législature devra voter les fonds qui leurs sont destinés ; ils seront répartis entre les départements, districts et cantons en raison inverse du rapport des contribuables à la population, et en raison directe du montant des salaires. Le cinquième des crédits votés doit rester à la disposition de la législature pour faire face aux besoins créés par des calamités imprévues. Seuls les pauvres infirmes seront secourus à domicile ou dans les hôpitaux, les pauvres valides devront effectuer des travaux. Les biens des hôpitaux ne seront vendus qu'après organisation complète de l'assistance publique.

La loi du 28 juin 1793 organise dans chaque département l'assistance aux filles-mères et aux enfants trouvés. Dans chaque district doit être établie une maternité pour les filles-mères. Les enfants trouvés, à dater du 4 juillet 1793, sont dits « enfants naturels de la patrie » et élevés dans les hospices nationaux jusqu'à l'âge de douze ans, puis placés dans des maisons d'apprentissage. Seul le fonds du district de Chinon porte la marque de l'application de cette loi, sous forme d'un registre d'inscription et d'une série complémentaire de dossiers nominatifs de bénéficiaires.

La loi du 13 pluviôse an II instaure un « Secours de 10 millions ». Celui-ci doit être réparti entre les districts, et moitié distribué au profit des enfants, vieillards et indigents, moitié employé à la réparation des routes de la République. Cette mesure reconduit ainsi les traditionnels « ateliers de charité », dont les archives alimentent autant la rubrique « Assistance » que la rubrique « Travaux publics ».

La loi du 22 floréal an II (11 mai 1794) institue un « Grand livre de la bienfaisance nationale ». Trois catégories de personnes peuvent être inscrites sur ce livre : les agriculteurs invalides, les artisans vieux ou infirmes, les « mères et veuves » habitant les campagnes. Mais chaque catégorie ne peut compter qu'un nombre limité de personnes. Le nombre des inscrits au grand livre ne peut excéder 400 agriculteurs par département (plus quatre par chaque fraction de 1000 habitants au dessus de 100.000). Pour être inscrit comme agriculteur, il faut habiter la campagne, c'est-à-dire un bourg de moins de 3000 habitants, avoir cultivé la terre pendant 20 ans, être âgé de plus de 60 ans, infirme et incapable de travailler. Tout inscrit de cette catégorie a droit à une pension de 160 livres. Pour la catégorie des artisans le nombre des inscrits doit pareillement être limité à 400. Tout inscrit de cette catégorie doit être invalide du travail. Sa pension est fixée à 120 livres. La catégorie des « mères et veuves » est plus complexe. Elle comprend à la fois les mères de famille allaitant et les veuves infirmes ou chargées de deux enfants au moins. Pour les premières il est prévu un nombre maximum de 350 inscrites par département, de 150 pour les autres (plus 4 par fraction de 1000 habitants dépassant 100.000). La pension est fixée à 60 livres par an. La même loi organise les soins à domicile, préférés à l'hôpital (voir précédemment à la rubrique « Santé publique »).

Les secours aux familles de militaires constituent un cas particulier. Ils sont distribués sous diverses dénominations et selon diverses modalités : secours aux « familles de volontaires » (décret du 26 novembre 1792), étendus à toutes les « familles des militaires de toutes armes, et des marins employés au service de la République » (décret du 4 mai 1793). On parle ensuite de « défenseurs de la Patrie » (décrets des 21 pluviôse et 13 prairial an II).

La documentation la plus étoffée sur l'ensemble de ces secours – secours de 10 millions, Livre de la bienfaisance nationale, secours aux familles de militaires – est conservée dans les fonds des districts de Chinon et de Langeais. Les archives sont en revanche très pauvres concernant les établissements d'assistance (hôpitaux, hospices, dépôts de mendicité). On se reportera aux fonds des hôpitaux, en série H-dépôt.

ETABLISSEMENTS DE RÉPRESSION

Le Code d'instruction criminelle de 1791 vise à une spécialisation du vocabulaire et des établissements : maison d'arrêt et de justice (détention préventive pour les prévenus et accusés, au moins une auprès de chaque tribunal criminel) ; prisons distinctes pour la purgation des peines (bagnes pour les condamnés aux fers, maisons de force pour les femmes et filles condamnées à la réclusion, maisons de correction pour les peines relevant de la police correctionnelle). Les termes et leur usage demeurent cependant fluctuants.

Des prisons étaient installées aux châteaux d'Amboise, Chinon, Loches, à Bourgueil, Tours... Placées sous l'autorité de l'administration municipale du lieu où elles se trouvent et sous la surveillance de l'administration départementale, qui en nomme les geôliers, les diverses maisons de détention laissent peu de traces dans les archives des districts. La documentation spécifique est très lacunaire : rien ne subsiste pour les districts de Château-Renault et Langeais ; les archives sont rares pour les districts d'Amboise (2 L 100), Preuilly (2 L 628) et Tours (2 L 811). Les liasses les plus fournies proviennent des districts de Loches (2 L 572) et surtout de Chinon (2 L 333).

On peut cependant recueillir au fil des avis et délibérations des directoires de district des informations sur le fonctionnement et l'organisation des prisons, leur personnel, leurs bâtiments, les subsistances et secours apportés aux détenus, leurs conditions de vie, les évasions et les transferts. Les arrestations, conditions de détentions, mises sous scellés de biens et mainlevées, libérations sont également documentées aux rubriques « Police ». On prendra garde qu'une alternative à la détention a été le maintien en résidence forcée ou surveillée à domicile sous la garde d'un gendarme ou d'un garde national.

On se reportera sur ce sujet au fonds du département (encore les données y sont-elles le plus souvent postérieures à l'an IV) : circulaires et correspondance (L 676), pièces de comptes de l'administration départementale, en particulier pour les prisons d'Amboise, Azay-le-Rideau, Bourgueil, Château-la-Vallière, Château-Renault, Chinon, Cormery, Langeais, Ligueil, Loches, Montrésor, Neuvy-la-Loi, Preuilly, Saint-Christophe, Sainte-Maure, Savigné, Tours (L 677-680), registres d'écrou d'Amboise, Bourgueil, Château-Renault, Chinon, Tours (Maison de Justice et Prison du Gouvernement) (L 670-675 et 1 L 34). On pourra aussi consulter les registres de délibérations des communes chefs-lieux de district, et en particulier à Amboise la cote I 141, à Chinon la liasse 4 J 1, à Loches la cote I 4 (maisons d'arrêt). De façon beaucoup plus anecdotique, voir aussi le fonds communal de La Guerche (E dépôt 114, cote I 4).

3.2. Tris, éliminations, accroissements

Il n'a été procédé à aucune élimination. Quelques documents manifestement étrangers aux fonds ont été réorientés vers d'autres sous-séries de la série L ou des archives communales. Inversement, une quantité non négligeable de dossiers trouvés en 2003 en « L vrac » a été réintégrée. La possibilité d'accroissements ponctuels à la

faveur de la redécouverte de pièces passées en main privée ou égarés dans d'autres fonds publics ne peut être exclue.

3.3. Mode de classement

Le plan de classement adopté – dont on vient de parcourir les différentes rubriques – est conforme à l'instruction du 11 novembre 1874 et à la circulaire AD 98-8 du 18 décembre 1998. « Testé » en 2004 par Guillaume Gonthier, stagiaire en archivistique de l'Université d'Angers, sur les fonds d'Amboise et de Loches, validé par la direction des Archives de France, ce plan a ensuite été appliqué pour les autres districts. Une révision d'ensemble au terme du reclassement des sept fonds a amené à revenir sensiblement sur les premières analyses et répartitions de documents faites pour les districts d'Amboise et Loches. C'est finalement bien une seule et même main qui a réorganisé, de la façon la plus cohérente et systématique possible, l'ensemble de la sous-série. Pour chaque administration, après les rubriques consacrées aux lois et décrets, aux délibérations, aux requêtes et pétitions et à la correspondance, les dossiers d'affaires diverses sont ainsi distribués suivant le cadre de classement des archives administratives du dix-neuvième siècle, séries M à Z. Le caractère plus marqué de l'organisation en quatre divisions des administrations de district de Preuilly et Tours a entraîné quelques aménagements pour le classement de ces fonds.

Le répertoire de chaque fonds est précédé d'une notice succincte rappelant ses dates extrêmes, importance et état matériels. Au même niveau sont évoqués des éléments d'histoire administrative et l'intérêt particulier de certaines cotes.

4. — Conditions d'accès et de reproduction

Accès et reproduction libres sous réserve du respect du règlement de la salle de lecture.

Eric SYSSAU

Assistant qualifié de
conservation du patrimoine

PLAN DE CLASSEMENT

DISTRICT D'AMBOISE

LOIS ET DÉCRETS (1791-an III) ..... 2 L 1 – 3

CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT (1791-an III) ..... 2 L 4 – 17

DIRECTOIRE DU DISTRICT (1790-an IV) ..... 2 L 18 – 29

REQUÊTES ET PÉTITIONS (1790-an IV) ..... 2 L 30 – 40

CORRESPONDANCE (1791-an IV) ..... 2 L 41 – 52

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (1791, an II) ..... 2 L 53

PERSONNEL ET ÉLECTIONS (1791-1792) ..... 2 L 54

POLICE (1790-an III) ..... 2 L 55 – 57
- Sûreté publique (1791-an II) ..... 2 L 55
- Mesures d'exception (1792) ..... 2 L 56
- Simple police (1790, an III) ..... 2 L 57

POPULATION (1793-an III) ..... 2 L 58

AGRICULTURE, STATISTIQUE, COMMERCE (1792-an III) ..... 2 L 59 – 61

COMPTABILITÉ (1791-an IV) ..... 2 L 62 – 63
- Comptabilité du district (an III) ..... 2 L 62
- Comptabilité communale (1791-an IV) ..... 2 L 63

FINANCES (1790-an III) ..... 2 L 64 – 77
- Généralités (1790-an II) ..... 2 L 64
- Impositions d'Ancien Régime (1790-an II) ..... 2 L 65
- Contributions foncière et mobilière (1791-an III) ..... 2 L 66 – 68
- Patentes (1791-1793) ..... 2 L 69 – 75
- Sel national (1791-1793) ..... 2 L 76 – 77

DOMAINE PUBLIC (1772-an IV) ..... 2 L 78

AFFAIRES MILITAIRES (1791-an IV) ..... 2 L 79 – 83
Recrutement (1792-an IV) ..... 2 L 79 – 80
Intendance militaire (1791-an III) ..... 2 L 81 – 82
▪ Equipement, armes, poudres et salpêtre (1792-an III) ..... 2 L 81
▪ Réquisitions et subsistances (1791-an III) ..... 2 L 82
Garde nationale (1792-an III) ..... 2 L 83

TRAVAUX PUBLICS (1791-an III) ..... 2 L 84

INSTRUCTION PUBLIQUE, BIBLIOTHÈQUES (an II-an III) ..... 2 L 85 – 88

JUSTICE (1790-an II) ..... 2 L 89

CULTES (1749-an IV) ..... 2 L 90 – 97
Personnel ecclésiastique (1749-an IV) ..... 2 L 90 – 93
▪ Pensions et traitements (1791-an III) ..... 2 L 90
▪ Surveillance (1749-an IV) ..... 2 L 91 – 93
Eglises et bâtiments (1791-an II) ..... 2 L 94
Biens et revenus des cures, fabriques, chapelles et prieurés (1790-an II) ..... 2 L 95 – 96
Culte non catholique (an II) ..... 2 L 97

ASSISTANCE (1791-an III) ..... 2 L 98 – 99
Secours aux familles de militaires (1793-an III) ..... 2 L 98
Etablissements d'assistance (1791) ..... 2 L 99

ETABLISSEMENTS DE RÉPRESSION (an II) ..... 2 L 100

DISTRICT DE CHÂTEAU-RENAULT

CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT (1792-an III) ..... 2 L 101 – 103

DIRECTOIRE DU DISTRICT (1791-an IV) ..... 2 L 104 – 106

REQUÊTES ET PÉTITIONS (1790-an IV) ..... 2 L 107– 108

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ÉLECTIONS ([1790]-an II) ..... 2 L 109

COMPTABILITÉ (1791-an IV) ..... 2 L 110 – 112

FINANCES (1791-an IV) ..... 2 L 113 – 122
Impositions d'Ancien Régime ([1791]) ..... 2 L 113
Contributions foncière et mobilière (1792-an IV) .....2 L 114 – 116
Patentes (1791-1793) .....2 L 117 – 121
Contributions extraordinaires (an II) ..... 2 L 122

AFFAIRES MILITAIRES (an II, s.d.) ..... 2 L 123

CULTES (1743-an III) ..... 2 L 124 – 129
Personnel ecclésiastique (1791-an III) ..... 2 L 124 – 127
Biens et revenus des cures, fabriques, chapelles et prieurés (1743-1792) .... 2 L 128 – 129

ASSISTANCE (1792) ..... 2 L 130

DISTRICT DE CHINON

LOIS ET DÉCRETS (1789-an IV) ..... 2 L 131 – 133

CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT (1791-an IV) ..... 2 L 134 – 143

DIRECTOIRE DU DISTRICT (1790-an IV) ..... 2 L 144 – 155

REQUÊTES ET PÉTITIONS (1792-an IV) ..... 2 L 156 – 158

CORRESPONDANCE (1790-an IV) ..... 2 L 159 – 167

PROCUREUR SYNDIC, AGENT NATIONAL DU DISTRICT (1793-an IV) ..... 2 L 168 – 170

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (1790-1792) ..... 2 L 171

PERSONNEL ET ÉLECTIONS (1790-an III) ..... 2 L 172 – 174

POLICE (1788-an IV) ..... 2 L 175 – 191
Sûreté publique (1788-an IV) ..... 2 L 175 - 189
Mesures d'exception (1790-1792) ..... 2 L 190
Simple police (1791-an III) ..... 2 L 191

POPULATION (1793-an VII) ..... 2 L 192

AGRICULTURE, STATISTIQUE (1792-an III) ..... 2 L 193 – 198

EAUX ET FORÊTS (1731-an IV) ..... 2 L 199 – 200

COMPTABILITÉ (1790-an IV) ..... 2 L 201 – 208
Comptabilité du district (1790-an IV) ..... 2 L 201 – 204
Comptabilité communale (1790-an III) ..... 2 L 205 – 208

FINANCES (1789-an IV) ..... 2 L 209 – 238
Impositions d'Ancien Régime (1789-1792) ..... 2 L 209 – 212
Remplacement des droits supprimés (1790-an III) ..... 2 L 213 – 218
Contributions foncière et mobilière (1791-an IV) ..... 2 L 219 – 235
Patentes (1791-1792) ..... 2 L 236
Contributions extraordinaires (1790-an IV) ..... 2 L 237 – 238

DOMAINE PUBLIC (1763-an IV) ..... 2 L 239 – 243

AFFAIRES MILITAIRES (1791-an VII) ..... 2 L 244 – 270
Recrutement (1791-an VII) ..... 2 L 244 – 253
Intendance militaire (1791-an IV) ..... 2 L 254 – 268
▪ Cantonnement, mouvement de troupes (1791-an IV) ..... 2 L 254 – 255
▪ Equipement (1793-an IV) ..... 2 L 256 – 260
▪ Armes, poudres et salpêtre (1791-an IV) ..... 2 L 261 – 266
▪ Réquisitions et subsistances (1793-an III) ..... 2 L 267 – 268
Marine (1793-an III) ..... 2 L 269
Opérations militaires (1792-an II) ..... 2 L 270

TRAVAUX PUBLICS (1790-an III) ..... 2 L 271 – 272

INSTRUCTION PUBLIQUE, ARCHIVES (1790-an IV) ..... 2 L 273 – 275

JUSTICE (1790-an V) ..... 2 L 276 – 278

CULTES (1740-an V) ..... 2 L 279 – 295
Personnel ecclésiastique (1740-an V) ..... 2 L 279 – 289
▪ Nominations et abdications (1740-an II) ..... 2 L 279 – 280
▪ Pensions et traitements (1777-an IV) ..... 2 L 281 – 285
▪ Surveillance ([1785]-an V) ..... 2 L 286 – 289
Biens et revenus des cures, fabriques, chapelles et prieurés (1780-an III) ... 2 L 290 – 293
Varia (1792-an II) ..... 2 L 294
Culte non catholique (an II) ..... 2 L 295

ASSISTANCE (1788-an IV) ..... 2 L 296 – 331
Généralités (1790-an IV) ..... 2 L 296 – 297

Livre de la bienfaisance nationale (an II-an III) ..... 2 L 298 – 308
Secours aux filles-mères (an II-an IV) ..... 2 L 309 – 310
Secours aux familles de militaires (1788-an IV) ..... 2 L 311 – 331
Etablissements d'assistance (1792-an III) ..... 2 L 332

ETABLISSEMENTS DE RÉPRESSION (1789-an III) ..... 2 L 333

DISTRICT DE LANGEAIS

LOIS ET DÉCRETS (1790-an IV) ..... 2 L 334 – 336

CONSEIL GÉNÉRAL ET DIRECTOIRE DU DISTRICT (1790-an IV) ..... 2 L 337 – 341

REQUÊTES ET PÉTITIONS (1790-an IV) ..... 2 L 342 – 348

CORRESPONDANCE (1790-an IV) ..... 2 L 349 – 354

PROCUREUR SYNDIC, AGENT NATIONAL DU DISTRICT (1791-an IV) ..... 2 L 355 – 360

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL (1790-an III) ..... 2 L 361 – 362

POLICE (1793-an III) ..... 2 L 363 – 364

COMPTABILITÉ (1790-an IV) ..... 2 L 365 – 370

FINANCES (1790-an IV) ..... 2 L 371 – 384
Généralités (1791-an III) ..... 2 L 371
Impositions d'Ancien Régime (1790) ..... 2 L 372
Contributions foncière et mobilière (1791-an IV) ..... 2 L 373 – 383
Sel national (1792) ..... 2 L 384

DOMAINE PUBLIC (an II-an IV) ..... 2 L 385 – 386

AFFAIRES MILITAIRES (1793) ..... 2 L 387

INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS (an II) ..... 2 L 388

JUSTICE (1791-1792) ..... 2 L 389

CULTES (1783-an III) ..... 2 L 390 – 395
Personnel ecclésiastique (1791-an III) ..... 2 L 390 – 392

Biens et revenus des cures, fabriques, chapelles et prieurés (1783-1793) ... 2 L 393 – 394
Culte non catholique (an II) ..... 2 L 395

ASSISTANCE (1793-an IV) ..... 2 L 396 – 412
Secours (an II-an III) ..... 2 L 396
Livre de la bienfaisance nationale (an II-an III) ..... 2 L 397 – 405
Secours aux familles de militaires (1793-an IV) ..... 2 L 406 – 412

DISTRICT DE LOCHES

LOIS ET DÉCRETS (1789-an IV) ..... 2 L 413 – 438

CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT (1791-an II) ..... 2 L 439 – 441

DIRECTOIRE DU DISTRICT (1790-an IV) ..... 2 L 442 – 452

REQUÊTES ET PÉTITIONS (1790-an IV) ..... 2 L 453 – 454

CORRESPONDANCE (1790-an IV) ..... 2 L 455 – 465

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (1779-an III) ..... 2 L 466 – 471

PERSONNEL ET ÉLECTIONS (1790-an III) ..... 2 L 472

POLICE (1790-an IV) ..... 2 L 473 – 482
Sûreté publique (1790-an IV) ..... 2 L 473 – 479
Mesures d'exception (1790-an IV) ..... 2 L 480 – 481
Simple police (1790-an III) ..... 2 L 482

SANTÉ PUBLIQUE (1791, an III) ..... 2 L 483

AGRICULTURE, STATISTIQUE (1792-an III) ..... 2 L 484

EAUX ET FORÊTS (1790-an III) ..... 2 L 485 – 486

COMPTABILITÉ (1788-an III) ..... 2 L 487 – 489
Comptabilité du district (an II-an III) ..... 2 L 487
Comptabilité communale (1788-an II) ..... 2 L 488 – 489

FINANCES (1789-an IV) ..... 2 L 490 – 501
Généralités (1792-an IV) ..... 2 L 490 – 491

Impositions d'Ancien Régime, remplacement des droits supprimés (1789-1790) ..... 2 L 492
Contributions foncière et mobilière (1790-an IV) ..... 2 L 493 – 497
Patentes (1791) ..... 2 L 498
Contributions extraordinaires (1790-an III) ..... 2 L 499 – 501

POSTES ET MESSAGERIES, MOYENS DE COMMUNICATION (1791, 1793) ..... 2 L 502

DOMAINE PUBLIC (1790-1791) ..... 2 L 503 – 504

AFFAIRES MILITAIRES (1786-an IV) ..... 2 L 505 – 534
Généralités (an II-an IV) ..... 2 L 505
Recrutement (1786-an IV) ..... 2 L 506 – 512
Intendance militaire (1791-an IV) ..... 2 L 513 – 526
- Cantonnement, mouvement de troupes (1791-an III) ..... 2 L 513 – 514
- Equipement, armement (1791-an IV) ..... 2 L 515 – 516
- Armes, poudres et salpêtre (1792-an III) ..... 2 L 517 – 522
- Forges et aciéries (an II-an III) ..... 2 L 523
- Réquisitions et subsistances (1793-an III) ..... 2 L 524 – 525
- Bâtiments militaires (an III, an IV) ..... 2 L 526

Marine (an II-an IV) ..... 2 L 527 – 528
Garde nationale (1790-1792) ..... 2 L 529
Gendarmerie (1790-an III) ..... 2 L 530 – 534

TRAVAUX PUBLICS (1788-an VI) ..... 2 L 535 – 542
Généralités (1791-an III) ..... 2 L 535 – 536
Voirie (1788-an IV) ..... 2 L 537 – 540
Ponts (1791-an VI) ..... 2 L 541
Rivières et cours d'eau (1790-an II) ..... 2 L 542

INSTRUCTION PUBLIQUE, ARCHIVES (1780-an IV) ..... 2 L 543 – 548
Ecoles primaires du district (1782-an IV) ..... 2 L 543 – 545
Autres établissements (an II-an IV) ..... 2 L 546 – 547
Archives (1780-an III) ..... 2 L 548

JUSTICE (1790-an III) ..... 2 L 549

CULTES (1778-an IV) ..... 2 L 550 – 563
Personnel ecclésiastique (1790-an IV) ..... 2 L 550 – 558
- Nominations (1791-1792) ..... 2 L 550
- Pensions et traitements (1790-an IV) ..... 2 L 551 – 555
- Surveillance (1790-an III) ..... 2 L 556 – 558

Police du culte (1791-an IV) ..... 2 L 559
Eglises et bâtiments (1787-1792) ..... 2 L 560
Biens et revenus des cures, fabriques, chapelles et prieurés (1778-an II) .... 2 L 561 – 563

ASSISTANCE (1790-an IV) ..... 2 L 564 – 571
Secours (1790-an IV) ..... 2 L 564 – 566
Secours aux familles de militaires (1791-an III) ..... 2 L 567 – 569
Etablissements d'assistance (1791-an III) ..... 2 L 570 – 571

ETABLISSEMENTS DE RÉPRESSION (1790-an III) ..... 2 L 572

DISTRICT DE PREUILLY

LOIS ET DÉCRETS (1789-an II) ..... 2 L 573 – 574

CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT (1792-an IV) ..... 2 L 575

DIRECTOIRE DU DISTRICT (1790-an IV) ..... 2 L 576 – 595

REQUÊTES ET PÉTITIONS (1793-an III) ..... 2 L 596 – 600

CORRESPONDANCE (1791-an IV) ..... 2 L 601 – 619

AGENT NATIONAL DU DISTRICT (an II-an IV)..... 2 L 620 – 623

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL (1790-an III) ..... 2 L 624 – 625

POLICE (1790-an III) ..... 2 L 626 – 630
Sûreté publique (1790-an III) ..... 2 L 626 – 629
Simple police (1793-an III) ..... 2 L 630

POPULATION, STATISTIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE (an II-an III) ..... 2 L 631 – 633

COMPTABILITÉ (1792-an XI) ..... 2 L 634 – 641

FINANCES (1790-an III) ..... 2 L 642 – 647
Généralités (1790-an III) ..... 2 L 642 – 644
Contribution foncière ([1791], an III) ..... 2 L 645
Contributions extraordinaires (1790) ..... 2 L 646
Sel national (1790-1793) ..... 2 L 647

POSTES ET MESSAGERIES, MOYENS DE COMMUNICATION (1792-an III) ..... 2 L 648

DOMAINE PUBLIC (1793-an IV) ..... 2 L 649

AFFAIRES MILITAIRES (1793-an IV) ..... 2 L 650 – 663
- Recrutement (1793-an III) ..... 2 L 650 – 652
- Intendance militaire (an II-an III) ..... 2 L 653 – 660
  - Cantonnement, mouvement de troupes (an II-an III) ..... 2 L 653 – 654
  - Armes, poudres et salpêtre (an II-an III) ..... 2 L 655 – 656
  - Réquisitions et subsistances (an II-an III) ..... 2 L 657 – 660
- Marine (an II-an IV) ..... 2 L 661
- Gendarmerie (an III) ..... 2 L 662
- Opérations militaires (1793-an II) ..... 2 L 663

TRAVAUX PUBLICS (1787-an III) ..... 2 L 664 – 668
- Généralités (1790-an III) ..... 2 L 664 – 665
- Voirie (1789-an III) ..... 2 L 666
- Ponts (1787-an II) ..... 2 L 667
- Rivières et cours d'eau (1790-1792) ..... 2 L 668

INSTRUCTION PUBLIQUE (1793-an III) ..... 2 L 669

CULTES ([1688]-an II) ..... 2 L 670 – 676
- Personnel ecclésiastique (1791-1793) ..... 2 L 670 – 672
  - Nominations (1791-1793) ..... 2 L 670
  - Pensions et traitements (1791-1792) ..... 2 L 671 – 672
- Eglises et bâtiments (1792-an II) ..... 2 L 673
- Biens et revenus des cures, fabriques, chapelles et prieurés ([1688]-an II) ... 2 L 674 – 676

ASSISTANCE (1793-an IV) ..... 2 L 677 – 678
- Secours (an III) ..... 2 L 677
- Secours aux familles de militaires (1793-an IV) ..... 2 L 678

DISTRICT DE TOURS

CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT (1791-an III) ..... 2 L 679 – 683

DIRECTOIRE DU DISTRICT (1790-an IV) ..... 2 L 684 – 721

REQUÊTES ET PÉTITIONS (1790-an IV) ..... 2 L 722 – 739

CORRESPONDANCE (1792-an IV) ..... 2 L 740 – 751

PROCUREUR SYNDIC DU DISTRICT, AGENT NATIONAL (an II-an IV) ..... 2 L 752 – 757

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (1790-an III) ..... 2 L 758 – 759

PERSONNEL ET ÉLECTIONS (1790-1792) ..... 2 L 760

POLICE (1790-an III) ..... 2 L 761 – 764
- Sûreté publique (1792-an III) ..... 2 L 761 – 762
- Mesures d'exception (1793-an III) ..... 2 L 763
- Simple police (1790-an II) ..... 2 L 764

AGRICULTURE, INDUSTRIE (1788-an XII) ..... 2 L 765 – 766

COMPTABILITÉ ([1790]-an IV) ..... 2 L 767 – 770

FINANCES (1791-an IV) ..... 2 L 771 – 788
- Généralités (1791-an IV) ..... 2 L 771 – 776
- Contributions foncière et mobilière (1792-an IV) ..... 2 L 777 – 787
- Patentes (1791-1793) ..... 2 L 788

DOMAINE PUBLIC (1781-an IV) ..... 2 L 789 – 790

AFFAIRES MILITAIRES (1793-an III) ..... 2 L 791 – 792

TRAVAUX PUBLICS (an II-an III) ..... 2 L 793

ARCHIVES (1791-an VIII) ..... 2 L 794

JUSTICE (1791-an III) ..... 2 L 795 – 796

CULTES (1752-an IX) ..... 2 L 797 – 809
- Personnel ecclésiastique (1790-an IV) ..... 2 L 797 – 807
- Biens et revenus des cures, fabriques, chapelles et prieurés (1752-an IX) ..... 2 L 808
- Varia (1791-an III) ..... 2 L 809

ASSISTANCE (1792-an III) ..... 2 L 810

ETABLISSEMENTS DE RÉPRESSION (1792) ..... 2 L 811

DISTRICT D'AMBOISE

Dates extrêmes :

1749 – an IV.

Quelques pièces produites à l'appui d'affaires traitées par l'administration de district sont antérieures à 1790. Les plus anciennes datent de 1772 (quittance de remboursement de rente due à l'Hôtel-Dieu d'Amboise, 2 L 78) et 1749 (extrait baptistaire, 2 L 91).

Importance et état matériels :

100 articles représentant environ 2,3 mètres linéaires.

Quelques documents sont fragiles. On n'a pu expliquer l'absence de délibérations du directoire sur près d'un an, du 8 ventôse an II au 13 ventôse an III, au sein du registre 2 L 27. Quelques registres se distinguent par leur couverture en parchemin (fragments de partitions liturgiques) : 2 L 2, 4, 21-22 et 28.

Histoire administrative :

L'élection initiale des 12 membres du conseil général et du procureur syndic du district, mais aussi des membres du directoire, se déroule le 21 juillet 1790. L'administration siège provisoirement dans une des salles du couvent des minimes d'Amboise (23 juillet 1790), avant de louer une maison (2 janvier 1791), puis d'envisager un transfert au château (an II).

Intérêt du fonds :

En l'absence d'inventaire ancien, on ne peut mesurer les pertes subies par le fonds du district d'Amboise : il fait cependant peu de doute qu'elles sont nombreuses. Les communes documentées par les différents dossiers appartiennent surtout aux cantons de Bléré (à tel point qu'on peut se demander si quelques liasses ne proviennent pas de cette ville, dont les archives sont par ailleurs riches pour la période révolutionnaire) et de Luzillé. Plusieurs documents se signalent cependant par leur rareté (en comparaison des autres fonds de districts tourangeaux) et leur intérêt : registres de présence aux séances (2 L 14-17), série suivie de registres d'inscription des patentes pour les années 1791, 1792 et 1793 (2 L 69-75), dossiers de soldats demandés par leur famille pour les travaux agricoles (2 L 80), catalogue des livres nationaux rassemblés à Amboise (2 L 87-88), dossiers de surveillance de curés (2 L 91).

LOIS ET DÉCRETS

2 L 1*-2* Transcription[1]. 1791-1792

1* 1791 (11 février-6 avril)[2]
2* 1791 (20 mars) – 1792 (13 septembre)[3]

2 L 3* Enregistrement[4]. an II-an III

an II (2 messidor) – an III (22 thermidor)

CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT

2 L 4*-12* Délibérations[5]. 1791-an III

4* 1791 (26 octobre) – 1793 (7 mai)
5* 1793 (8 mai) – an II (8 brumaire)[6]
6* an II (9 brumaire-6 nivôse)[7]
7* an II (6 nivôse-18 ventôse)
8* an II (21 ventôse-21 floréal)
9* an II (21 floréal-15 thermidor)
10* an II (16 thermidor) – an III (29 brumaire)
11* an III (1er frimaire-29 nivôse)
12* an III (1er pluviôse-12 ventôse)

2 L 13* Conseil réuni en Comité de sûreté : délibérations. an II-an III

an II (1er nivôse) – an III (16 fructidor)

2 L 14*-16* Présence aux séances des membres du conseil, enregistrement. 1793-an III

14* 1793 (22 avril-9 septembre)

1. Les dates retenues sont celles de promulgation de la première et de la dernière loi transcrites, les dates de transcription n'étant pas systématiquement mentionnées.
2. A noter, ff. 45 v°-70 v° : copie du tarif général des droits (15 mars 1791).
3. A noter : transcription des états des domaines nationaux compris dans la soumission des municipalités d'Athée (f. 139), Mosnes (f. 141), La Croix (f. 143), Saint-Martin-le-Beau (f. 145), Bléré (f. 148), Amboise (f. 152).
4. Les dates retenues sont celles de réception et d'enregistrement (intitulé seul) des lois publiées au *Bulletin des Lois* n° 1 à 168. Des lois bien antérieures sont parfois concernées. Pièce jointe : note de délivrance de mandats de paiement pour encre et chandelle (2 ventôse an III).
5. Les dates retenues sont celles des séances. Série apparemment complète, bien que commençant tardivement.
6. Pièce jointe en fin de volume : lettre des officiers de Luzillé relative au transfert de suspects déserteurs (7 prairial an II).
7. Pièce jointe entre les ff. 95 et 96 : proclamation des administrateurs du directoire du district (19 frimaire an II).

15* an II (26 ventôse-13 thermidor)
16* an II (14 thermidor) – an III (14 ventôse)

2 L 17* Présence aux séances des commis de l'administration, enregistrement. an II

an II (26 ventôse-28 prairial)

DIRECTOIRE DU DISTRICT

2 L 18*-29* Délibérations[8]. 1790-an IV

18* 1790 (23 juillet) – 1791 (8 février)[9]
19* 1791 (9 février-11 juin)
20* 1791 (14 juin-5 septembre)[10]
21* 1791 (7 septembre-29 novembre)
22* 1791 (30 novembre) – 1792 (15 mai)
23* 1792 (17 mai) – 1793 (10 février)
24* 1793 (11 février-1er mars)
25* 1793 (3 mars-13 septembre)
26* 1793 (13 septembre) – an II (6 nivôse)
27* an II (6 nivôse) – an III (14 floréal)[11]
28* an III (15 floréal-13 fructidor)
29* an III (14 fructidor) – an IV (1er frimaire)

REQUÊTES ET PÉTITIONS

2 L 30*-37* Registres d'ordre. 1790-an IV

30* 1790 (18 septembre-18 décembre)
31* 1791 (20 mars-12 août)
32* 1791 (12 août-17 novembre)
33* 1791 (17 novembre) – 1792 (21 novembre)
34* 1792 (22 novembre) – an II (23 nivôse)
35* an II (29 nivôse-8 thermidor)
36* an II (22 prairial) – an III (17 nivôse)
37* an III (14 nivôse) – an IV (15 brumaire)

8. Les dates retenues sont celles des séances.
9. Pièce jointe comptée f. 32 bis : adresse de la municipalité de Saint-Denis-hors (s.d., [15 septembre 1790]).
10. Pièce jointe collée au f. 63 v° (suite de déli bération).
11. Aucune inscription entre le 8 ventôse an II et le 13 ventôse an III.

2 L 38*-39* Tables alphabétiques des demandeurs. 1791-an IV

38* Table du registre coté 2 L 31.
39* Table du registre coté 2 L 37.

2 L 40* Décharges d'arrêtés du directoire du département et autres administrations remis aux particuliers, enregistrement[12]. 1791-an IV

1791 (9 février) – an IV (14 brumaire)

CORRESPONDANCE

2 L 41*-43* Arrêtés de l'administration départementale et des représentants du peuple en mission, transcription[13]. 1791-an III

41* 1791 (19 février) – 1793 (16 février)
42* 1793 (5 février) – an III (23 brumaire)[14]
43* an III (4 vendémiaire-6 fructidor)

2 L 44*-50* Correspondance passive : registres d'ordre[15]. 1791-an IV

44* 1791 (23 mars-11 septembre)
45* 1791 (12 septembre) – 1792 (13 février)
46* 1792 (10 février-23 juillet)
47* 1792 (29 juillet) – 1793 (24 octobre)[16]
48* 1793 (2 octobre) – an II (9 messidor)
49* an II (8 messidor) – an III (27 brumaire)
50* an III (28 brumaire) – an IV (18 brumaire)

2 L 51-52* Correspondance active : registres d'ordre. 1793-an IV

51 1793 (16-21 octobre)
52* 1793 (25 octobre) – an IV (13 vendémiaire)

12. La remise d'un arrêté s'accompagne souvent de la restitution au requérant de sa pétition, éventuellement des pièces justificatives qui l'accompagnaient : elles sont alors décrites.
13. Les dates retenues sont celles du plus ancien et du plus récent arrêté copié.
14. On relève également des délibérations et correspondances du conseil général du département, de la municipalité de Tours, du quartier général de l'Etat-major à Saumur... Pièce jointe, entre les ff. 56 et 57 : requête, avec au verso des notes sur les marchés.
15. Il s'agit plus largement du « registre d'ordre de l'administration » - dont la plupart des décisions, actions et envois font suite à la réception de « dépêches » (arrêtés, lettres, décrets, etc., provenant du département ou des autorités supérieures).
16. Un dernier ajout est daté du « 3e jour du 2e mois de la 5e année de la République » *(sic)*.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 L 53 Administration générale.- Déménagement de l'administration au château d'Amboise : extrait de délibération, procès-verbal de visite de l'ingénieur des travaux publics (an II). Limites territoriales des communes : extraits de délibérations, correspondance, plan[17] (1791). 1791, an II

PERSONNEL ET ÉLECTIONS

2 L 54 Personnel et élections : listes des citoyens actifs de Dierre et La Croix (1791-1792), procès-verbal de prestation de serment des membres du conseil général de Francueil (1792). 1791-1792

POLICE

Sûreté publique

2 L 55 Sûreté publique.- Surveillance : assignation à comparaître (1791), rapport, certificat de civisme, déclaration d'absence d'étrangers à Chisseaux, lettre de la Société des Sans-culottes républicains d'Amboise, procès-verbal de dépôt de titres de noblesse (1793). Emeutes et attroupements : lettre et extrait de délibération du directoire du département relatifs aux dommages causés à Amboise à la maison d'un administrateur, lettre et procès-verbal de visite du château de Brosse[18], interrogatoire sur le pillage des châteaux de Razay et Montpoupon[19], rapport sur des attroupements à Pocé (1793-an II). 1791-an II

Mesures d'exception

2 L 56 Monnaie : extrait de délibération relative à la répartition des assignats. 1792

17. Limite litigieuse entre les comm. de Chenonceaux et Chisseaux.
18. Brosse : comm. de Luzillé.
19. Razay, Montpoupon : comm. de Céré-la-Ronde.

Simple police

2 L 57 Police des marchés et police rurale.- Heure d'ouverture du marché de Bléré : requête, extraits de délibérations (1790). Achat d'une ancienne carrière à Saint-Règle : requête (an III). Nomination de gardes champêtres à Civray, Chenonceaux et Francueil : extraits de délibérations, correspondance (an III). 1790, an III

POPULATION

2 L 58 Population : états de recensement[20] (1793, an II), états de naissances, mariages et décès[21] (an II), certificat de publication de promesse de mariage à Chenonceaux et Pontlevoy (an III). 1793-an III

AGRICULTURE, STATISTIQUE, COMMERCE

2 L 59 Statistique agricole : états de récolte de chanvre[22], tableaux communaux d'ensemencement des terres[23] et d'animaux[24], correspondance. an III

2 L 60 Réquisition de blé : états, procès-verbaux et certificats de distribution[25], état des nécessiteux d'Epeigné. 1793-an II

2 L 61* Vente de grains et fourrages aux marchés d'Amboise et Bléré, enregistrement[26]. 1792-1793

20. Comm. de Civray et Dierre, par feu, avec nom des chefs de foyer.
21. Comm. de Chenonceaux, Chisseaux, Cigogné, Civray, La Croix.
22. Comm. d'Epeigné, Luzillé, Sublaines.
23. Comm. d'Athée, Chisseaux, Cigogné, Civray, Dierre.
24. Etats détaillés par foyer et par espèces, comm. d'Athée, Cigogné, Civray, La Croix, Dierre.
25. Comm. de Cigogné et Dierre.
26. Sur ce sujet, voir la très abondante documentation conservée dans le fonds communal de Bléré (E dépôt 027, sous-série 4 F).

COMPTABILITÉ

Comptabilité du district

2 L 62 Traitement des fonctionnaires et employés administratifs et judiciaires : états de sommes à payer. an III

Comptabilité communale

2 L 63 Charges locales : états pour les communes d'Athée (1791-an III), Chenonceaux (1791-an IV), Chisseaux (1791-an III), Cigogné (1791-an III), Civray (1791-an III), La Croix (1791-1792), Dierre (1791-an II). 1791-an IV

FINANCES

Généralités

2 L 64* Demandes en décharge et réduction : avis du directoire du district[27]. 1790-an II

1790 (11 août) – an II (3 thermidor)

Impositions d'Ancien Régime

2 L 65 Impôts et taxes d'Ancien Régime : ordonnances de compensation, dans le rôle de supplément sur les privilégiés pour les six derniers mois de 1789, des décimes payées (1790-an II), déclaration d'envoi de requêtes concernant des dîmes inféodées (s.d.). 1790-an II

Contributions foncière et mobilière

2 L 66 Contributions foncière et mobilière, confection des rôles et collecte : état nominatif de propriétaires avec désignation

27. Il ne s'agit dans un premier temps (11 août-12 novembre 1790) que d'un enregistrement sommaire, avec renvoi aux ff. du premier registre de délibérations du directoire du district (cote 2 L 18). Les arrêtés sont ensuite (à partir du 17 novembre 1790) transcrits entièrement. Bribe d'index au dernier feuillet. Concerne aussi bien le rôle de supplément sur les privilégiés, l'imposition du traitement des ecclésiastiques, etc., que les contributions foncière et mobilière.

de leur bien (s.l.), requêtes de collecteurs, correspondance, extraits de délibérations. 1791-an III

2 L 67*-68* Demandes en décharge et réduction[28]. 1791-an III

67* Registre d'ordre.
1792 (30 mai) - an III (4 messidor)

68* Table des demandeurs pour la contribution foncière [1791-an II][29].

Patentes

2 L 69*-74* Patentes ordinaires, inscription[30]. 1791-1793

69*-71* Pour 1791.
69* 1791 (24 mai-31 juillet) *n° 1-398*
70* 1791 (1er août-2 novembre) *n° 399-777*
71* 1791 (2 novembre) – 1792 (26 novembre) *n° 778-1277*

72* Pour 1792[31].
1792 (5 mai) – 1793 (9 juin)[32] *n° 399-721*

73*-74* Pour 1793.
73* 1793 (5 janvier-27 février) *n° 1-103*
74* 1793 (27 février-17 mai)[32] *n° 104-220*

2 L 75* Patentes des colporteurs ou marchands forains pour 1791, 1792 et 1793, inscription[32]. 1791-1793

1791 (19 mai) – 1793 (2 mars) *n° 1-36, 1-45, 1-2*

Sel national

2 L 76*-77* Vente du sel national déposé au grenier d'Amboise, inscription simple des acheteurs puis des procès-verbaux. 1791-1793

76* 1791 (1er janvier-3 décembre)
77* 1792 (5 mai) – 1793 (20 juillet)

28. Voir aussi la cote 2 L 64.
29. Table à peine entamée pour les demandes portant sur les années 1791-1792, renvoyant à un « registre de demande » perdu. Un état détaillé des rejets ordonnés pour 1793 et 1794 est inséré en tête de volume. Il est accompagné de la copie d'un extrait de la loi du 28 août 1791 concernant les décharges et réductions sur la contribution foncière ; d'un modèle de pétition et de renvoi ; d'un arrêt du département pour rétribution de confection de rôles (22 thermidor an II). Aucune articulation n'a été trouvée avec le registre précédent, ni avec la cote 2 L 64.
30. Registres aux pages pré-imprimées.
31. Un premier registre est perdu.
32. Pièces jointes : certificats de paiement.

DOMAINE PUBLIC

2 L 78 Domaine public.- Imposition, jouissance et exploitation de biens nationaux et communaux : requêtes de propriétaires, fermiers et adjudicataires, extraits de délibérations (1791-an III). Gages d'un ancien employé du domaine de Chanteloup : requête, certificat, extrait de délibération (an II-an III). Rentes dues à la Nation pour l'Hôtel-Dieu et la Charité Saint-Denis d'Amboise : correspondance, extraits de délibérations, quittances de remboursement (1772-an IV). 1772-an IV

AFFAIRES MILITAIRES

Recrutement

2 L 79 Engagements : procès-verbaux, tableau d'inscription des volontaires[33]. 1792-1793

2 L 80 Première réquisition : état nominatif du bataillon du district, tableaux communaux des requis, tenus de rejoindre leur corps, porteurs de congés absolus ou temporaires, correspondance, extraits de délibérations, certificats administratifs et médicaux[34]. an II-an IV

Intendance militaire

■ Equipement, armes, poudres et salpêtre

2 L 81 Equipement, armes, poudres et salpêtre : instruction (1792), déclaration d'absence de cordonnier à Cigogné (1793), liste nominative des ouvriers de l'atelier de salpêtre d'Athée (an II), extrait de délibération de l'agence de combustion et de salin du district (an III). 1792-an III

33. Comm. de Courçay et Dierre.

34. Comm. du cant. de Bléré. Série cohérente de dossiers de réclamation pour Civray.

■ **Réquisitions et subsistances**

2 L 82 Réquisitions.- Chevaux[35] : états de recensement, procès-verbaux de visite, déclarations de propriétaires, correspondance (1792-an III). Cochons[36] : états de recensement, listes de propriétaires requis, procès-verbaux de nomination de commissaires, de présentation et de visite, extraits de délibérations, correspondance (an II-an III). Grains : extrait de délibération (an III). 1792-an III

Garde nationale

2 L 83 Garde nationale : listes d'inscription, procès-verbaux d'élection d'officiers, extraits de délibérations, correspondance (1791-an III)[37], mémoire de défense relatif au mouvement des gardes nationaux vers Tours (novembre 1792). 1791-an III

TRAVAUX PUBLICS

2 L 84 Voirie[38] : devis et détail estimatif de travaux à Athée, état indicatif des ouvrages d'art à réaliser dans le district, extraits de délibérations, lettre et procès-verbal de non exécution de travaux à Chisseaux. 1791-an III

INSTRUCTION PUBLIQUE, BIBLIOTHÈQUES

2 L 85 Instruction publique : registre des séances du jury d'instruction publique du district, lettre de dénonciation d'un instituteur. an III

35. Hormis un premier dossier de correspondance (encouragement à la remonte des chevaux en 1792), concerne les comm. des cant. de Bléré et Luzillé, touchant aussi bien la réquisition de bêtes et de fourrage que le dépôt de chevaux en « réfection » (repos).

36. Comm. du cant. de Luzillé.

37. Dossiers par comm. du cant. de Bléré. Voir aussi E dépôt 027, cotes 3 H 1-7.

38. Voir aussi E dépôt 027, série O. Concernant plus particulièrement le pont de Bléré, voir la cote 2 L 541 (fonds du district de Loches) et, en E dépôt 027, la cote 1 O 40.

2 L 86-88* Bibliothèques. an II-an III

86 Extraits de délibérations arrêtant la création d'une bibliothèque publique, l'examen et le transport des objets d'arts acquis à la République, note[39] sur la rédaction du catalogue des livres nationaux déposés à Amboise (an II-an III).

87*-88* Catalogue des livres nationaux du district d'Amboise (an II).

87* état préparatoire[40].

88* état au net.

JUSTICE

2 L 89 Justice.- Organisation : lettre et procès-verbal d'apposition de scellés aux greffes des justices de Bléré et Saint-Julien, récépissé de cachets par le juge de paix d'Amboise (1790). Personnel : procès-verbal d'élection des juges du tribunal du district (1792), arrêté du représentant du peuple les renouvelant (an II), listes de jurés (s.d.), requête de l'exécuteur des sentences criminelles relative à son traitement et avis du directoire du district (1790). 1790-an II

CULTES

Personnel ecclésiastique

■ Pensions et traitements

2 L 90 Pensions et traitements : état nominatif des bénéficiers, religieux et religieuses pensionnés[41], états de paiement des fonctionnaires publics et autres ecclésiastiques, correspondance, certificat de non paiement. 1791-an III

39. Note portée sur la chemise qui enveloppait les catalogues cotés 2 L 87-88. Mention de documents perdus : « *nomination des instituteurs primaires pendant la révolution* », « *procès-verbal curieux d'inspection des écoles d'Amboise en 1798* », « *projet de translation du collège de Pontlevoy à Amboise sur les hauteurs de Saint-Denis en 1770* ».

40. Comporte également l'inventaire de manuscrits, tableaux et gravures.

41. Prévu également pour les fonctionnaires publics, cet état n'a pas été entièrement renseigné. Voir L 118.

■ **Surveillance**

2 L 91 Arrestations, élargissements et contrôle : dossiers relatifs à Dupré-Gosselin, chanoine du chapitre Saint-Gatien de Tours arrêté à Limeray (1790)[42], Gentil, curé de Saint-Ouen (an II) et Legallet, ancien curé de Cigogné (an III), états communaux de prêtres résidents[43], déclarations (an III), extraits baptistaires et mortuaires (1749-1791). 1749-an III

2 L 92* Elections de domicile, enregistrement des déclarations[44]. 1792-an IV

2 L 93* Serments des religieuses du district, inscription. 1793

Eglises et bâtiments

2 L 94 Eglises et presbytères.- Entretien[45] : correspondance, extrait de délibération (1791-1792). Garde et vente de mobilier[46] : correspondance, extraits de délibérations (an II). 1791-an II

Biens et revenus des cures, fabriques, chapelles et prieurés

2 L 95 Titres et revenus des cures et fabriques : déclarations à La Croix, Dierre et Fleuray, compte de la cure d'Athée, quittance d'imposition, demande d'inventaire à Chisseaux, récépissé des titres de fondations de la cure de Limeray, inventaire des titres et papiers de la cure et fabrique de Francueil, demande de dépôt de titres des fabriques d'Amboise et récépissé. 1790-an II

2 L 96 Chapelle Notre-Dame, établie en l'église de Chargé : procès-verbaux d'assemblée des habitants pour la vente de noyers, pétitions du titulaire relativement à son traitement, états de biens, de dépenses et de recettes, quittance d'imposition. 1790-1793

Culte non catholique

2 L 97 Culte de l'Etre Suprême : procès-verbal de fête à Dierre. an II

42. Voir aussi E dépôt 027, cote 2 I 1.
43. Comm. du cant. de Bléré, à l'exception du chef-lieu et de Courçay.
44. Pièces jointes collées en fin de volume : certificat de paiement de pension (an IV), lettre de nomination épiscopale du curé de La Croix (an II).
45. Eglise de Sublaines, bâtiment non nommé à Noizay.
46. Mobilier du presbytère de Céré, effets de l'ancien curé de Civray.

ASSISTANCE

Secours aux familles de militaires

2 L 98 Secours aux familles de militaires : procès-verbal et certificat, états nominatifs d'ayants droit ou bénéficiaires pour les communes de Cigogné, Courçay et Dierre, correspondance[47]. 1793-an III

Etablissements d'assistance

2 L 99 Etablissements et revenus fondés en faveur des pauvres : tableau communal renseigné par la municipalité d'Amboise[48]. 1791

ETABLISSEMENTS DE RÉPRESSION

2 L 100 Maison d'arrêt d'Amboise : procès-verbal de signification et lettre de transmission de requêtes du concierge et d'un ancien détenu. an II

47. Voir aussi dans le fonds communal de Bléré un bel ensemble de documents concernant la commune, ainsi que les dossiers nominatifs de six militaires de Courçay (E dépôt 027, cotes 5 Q 1-5).

48. Concerne en premier lieu l'Hôtel-Dieu d'Amboise.

DISTRICT DE CHÂTEAU-RENAULT

Dates extrêmes :

1743 – an IV.

Seuls les titres de la cure de Dame-Marie-les-Bois (2 L 129), remontant à 1743, excèdent les limites chronologiques d'activité de l'administration de district.

Importance et état matériels :

30 articles représentant environ 0,5 mètre linéaire.

Les documents sont en bon état de conservation. Les registres 2 L 115 et 2 L 116 se distinguent par leurs belles couvertures (partitions liturgiques marquées au pochoir du nom des nouvelles contributions foncière et mobilière).

Histoire administrative :

L'élection initiale des 12 membres du conseil général et du procureur syndic du district se déroule le 1er juillet 1790. Les membres du directoire sont élus le 26 juillet. L'administration siège d'abord dans la salle d'audience du « palais » du marquisat, puis au château (an II).

Intérêt du fonds :

En l'absence d'inventaire ancien, on ne peut mesurer les pertes subies par le fonds du district de Château-Renault : elles sont évidemment considérables. Sans préjuger de leur intérêt particulier, les différents dossiers ne privilégient aucun canton et constituent une documentation assez dispersée.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT

2 L 101* Délibérations[1]. 1792-an III

1792 (27 juillet) – an III (11 thermidor)

2 L 102*-103* Conseil réuni en Comité de sûreté : délibérations[2]. an II-an III

102* an II (8 nivôse-18 floréal)
103* an II (19 floréal) – an III (22 frimaire)

DIRECTOIRE DU DISTRICT

2 L 104*-106* Délibérations[2]. 1791-an IV

104* 1791 (4 février) – 1793 (1er octobre)[3]
105* 1793 (11 mai) – an III (4 ventôse)[4]
106* an III (5 ventôse) – an IV (5 frimaire)[5]

REQUÊTES ET PÉTITIONS

2 L 107*-108* Avis sur requêtes, inscription. 1790-an IV

107* 1790 (30 juin) – 1791 (18 octobre)[6] *n° 1-889*
108* 1791 (19 octobre) – an IV (19 brumaire)[7] *n° 1-2577*

1. Les dates retenues sont celles des séances. Série continue jusqu'au 19 pluviôse an II. Les inscriptions sont ensuite très ponctuelles (12 prairial, 1er messidor et 11 thermidor an III). Pièce jointe comptée f. 31 bis : appel à assembler la Garde nationale (6 décembre 1792).
2. Les dates retenues sont celles des séances.
3. La série continue des délibérations s'arrête le 9 mai 1793. Des délibérations des 30 septembre et 1er octobre 1793, que l'on ne retrouve pas au registre suivant, sont portées aux derniers feuillets. Pour la première constitution du directoire, voir le registre coté 2 L 107 et la note appelée dans son analyse.
4. Délibérations des 30 septembre et 1er octobre 1793 : voir également au registre précédent. Lacune signalée du 17 frimaire au 4 nivôse an II. Pièces jointes : constitutions de procureurs (10 frimaire, entre les ff. 300 et 301, et 22 nivôse an III, f. 329 bis).
5. Pièces jointes : constitution de procureur (2 nivôse an III, entre les ff. 9 et 10) ; lettre du représentant du peuple en mission Pocholle relative au traitement des gardes des bois nationaux (entre les ff. 31 et 32) ; lettre de la municipalité de Château-Renault estimant les souliers livrés à l'armée (15 thermidor an III, entre les ff. 128 et 129) ; pouvoir (26 vendémiaire an IV, entre les ff. 163 et 164) ; invitation à procéder à la vente d'arbres de la forêt de Gâtines appartenant à la Nation, comm. des Hermites, avec au verso un état de frais (12 thermidor an III et 12 vendémiaire [an IV]), lettre de l'administration municipale du canton de Neuvy-la-Loi (demande de papiers la concernant, 21 brumaire an IV, f. 172 v°).
6. Ce registre a peut-être initialement été le premier registre de délibérations du directoire du district. Il s'ouvre (f. 2) par une liste des administrateurs du district, membres du directoire, procureur syndic, substitut et secrétaire, suivie de la répartition des 34 paroisses du district en 3 cantons. On trouve ensuite (f. 3) copie du procès-verbal de l'assemblée électorale du district chargée d'élire son premier conseil général (30 juin-1er juillet 1790) et (f. 9) de celui de l'élection du directoire (26 juillet 1790). La série des avis sur requêtes ne commence qu'au f. 12 v°, après encore une copie (proclamation du roi sur décret de l'Assemblée nationale, 17 juin 1790).
7. Pièce jointe entre les ff. 60 et 61 : compte rendu par les administrateurs du directoire aux membres du conseil général pour 1792. Après les avis numérotés suivent encore environ 25 ff. inscrits.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET ÉLECTIONS

2 L 109 Administration générale et élections.- Présence des administrateurs aux séances du directoire : états portant indication des indemnités leur étant dues, mémoire récapitulatif, lettre (1792-an II). Transmission des arrêtés des représentants du peuple en mission : correspondance (an II). Limites territoriales : extrait de délibération du directoire du district en faveur de son agrandissement [1790]. Elections : lettre de renvoi d'une adresse au corps électoral du département, arrivée après la clôture de l'assemblée tenue à Château-Renault (1792). [1790]-an II

COMPTABILITÉ

2 L 110* Journal des frais d'administration du district. 1791-an IV

1791 (1er mai) – an IV (22 floréal)

2 L 111*-112* Journal des recettes du produit des droits d'enregistrement et timbre versées dans la caisse du receveur du district par les receveurs de la régie nationale de l'enregistrement. 1791-an III

111* 1791 (16 août) – 1792 (8 janvier)
112* 1793 (1er février) – an III (27 messidor)

FINANCES

Impositions d'Ancien Régime

2 L 113 Tailles, vingtième, gabelle et autres droits supprimés : états des municipalités ayant formé et fait vérifier leurs rôles provisoires de 1791 et leurs rôles de remplacement. [1791]

Contributions foncière et mobilière

2 L 114* Contributions foncière et mobilière : tableau de répartition entre les municipalités du district (1792), dépouillement des états de section des communes de Cerelles et Nouzilly (an III). 1792, an III

2 L 115*-116* Avis sur réclamations en réduction. 1792-an IV

115* Contribution foncière. *n° 1-230*
1792 (18 juillet) – an IV (3 brumaire)

116* Contribution mobilière. *n° 1-86*
1792 (22 juillet) – an III (9 prairial)

Patentes

2 L 117 Généralités : instructions, correspondance relative à la nomination et à l'activité des visiteurs des rôles et patentes (1792), bordereaux d'envoi (1792-1793). 1792-1793

2 L 118-119 Vérification des rôles des neuf derniers mois de 1791. 1791-1792

118 Contrôle : états des artisans et commerçants assujettis, correspondance (s.d., 1791), états nominatifs des non déclarants et déclarations insuffisantes (1791), bordereaux des droits à percevoir (1792).

119 Poursuites : extraits de délibérations les ordonnant, assignations à comparaître devant le tribunal de district (1792).

2 L 120 Non déclarants et retardataires à payer leurs soumissions : état de paroisses non déclarantes, états nominatifs[8], correspondance. 1791-1792

2 L 121 Rôles de sommes à percevoir pour les soumissions du premier trimestre 1792[9]. 1792

Contributions extraordinaires

2 L 122 Contribution patriotique : instruction. an II

AFFAIRES MILITAIRES

2 L 123 Affaires militaires.- Approvisionnement de l'armée : états de paiements (an II). Garde nationale de Marray : liste des citoyens actifs et de leurs enfants bons pour le service (s.d.). an II, s.d.

8. Comm. de Beaumont, Cerelles, Morand, Nouzilly, Rouziers, Le Sentier, et comm. non nommée.
9. Comm. d'Auzouer, Beaumont, Bueil, Château-Renault, Chenusson, Epeigné, La Ferrière, Les Pins, Monnaie, Neuillé-le-Lierre, Nouzilly, Rouziers, Saint-Antoine-du-Rocher, Saint-Laurent-en-Gâtines, Villedômer.

CULTES

Personnel ecclésiastique

2 L 124 Traitement des ecclésiastiques séculiers et réguliers du district : états nominatifs. s.d. [1792]

2 L 125* Traitement des ecclésiastiques supprimés : journal des paiements. 1791-an II

1791 (10 janvier) – an II (19 messidor)

2 L 126* Traitement des prêtres fonctionnaires publics : journal des paiements. 1791-an III

1791 (7 février) – an III (28 vendémiaire)

2 L 127 Pièces égrenées : formulaire vierge d'extrait de délibération pour fixation de traitement (s.d.), requête du ci-devant garde des bois et domaines du prieuré du Boulay pour non paiement de ses gages en nature (1792). s.d., 1792

Biens et revenus des cures, fabriques, chapelles et prieurés

2 L 128 Titres de cures et d'établissements religieux déposés au district : procès-verbaux d'inventaire[10]. 1790

2 L 129 Pièces égrenées.- Titres de la cure de Dame-Marie-les-Bois : déclarations de biens, compte rendu d'administration, quittances, analyses d'actes disparus[11] (1743-1792). Effets et mobilier : inventaires des chapelles Saint-Roch[12] et Saint-Michel[13] (1790, 1792). 1743-1792

10. Titres et biens comm. d'Autrèche, Beaumont, Cerelles, Chemillé, Dame-Marie-les-Bois, Epeigné, Les Pins, Marray, Monthodon, Morand, Neuvy-le-Roi, Saint-Antoine-du-Rocher, Rorthres, Saint-Laurent-en-Gâtines, Saint-Nicolas-des-Motets, Villebourg. Ancienne chemise postérieure à la suppression du district, mais indiquant bien un dépôt commun auprès de cette administration.

11. Anciennes chemises de liasses. L'une remploie l'affiche d'une adresse du conseil général du district relative au paiement des impôts (1792).

12. Chapelle Saint-Roch : La Chapronnière, comm. de Bueil. Comprend un inventaire de titres.

13. Chapelle Saint-Michel : comm. de Château-Renault.

ASSISTANCE

2 L 130 Enfants trouvés, financement des hôpitaux destinés à les accueillir : instruction, lettre d'envoi. 1792

DISTRICT DE CHINON

Dates extrêmes :

1731 – an VII.

Plusieurs liasses comportent des documents antérieurs à 1790. Sans tenir compte de ceux datant de 1789, on dispose ainsi de pièces remontant à 1788 (acte de donation par François Camille de Lorraine, Grand doyen de l'église cathédrale de Strasbourg, de 24.000 livres à François Camille Auguste Bertrand Poirier de Beauvais, son filleul mineur, 2 L 182 ; extrait baptistaire, 2 L 330), 1785 (acte d'association entre Michel Chollet, curé de Candes, et sa sœur, 2 L 288), 1781 (congé militaire accordé à Gilles Norbert Drin, 2 L 243, suivi d'autres actes des années 1785-1786), 1780 (bail à ferme de pré, 2 L 290), 1777 (déclaration de la chapelle de Soullard Maucouart, fondée et desservie dans l'église paroissiale de Chantonnay, au diocèse de Luçon, 2 L 283), 1763 (quittances et obligations de 1763, 1782, 1785, 1788… liées au règlement de la succession de Charles Urbain Jahan, 2 L 242), 1740 (lettres de prêtrise, 2 L 280), et même 1731 (acte d'acquisition de la maison vicariale de Rivarennes, 2 L 200). On relève par ailleurs plusieurs éléments postérieurs à l'an IV : des notes portées sur la requête d'une sœur hospitalière examinée en premier lieu le 13 vendémiaire an IV (an V, 2 L 289) ; une lettre de l'administration du département relative aux dépenses arriérées des ci-devant tribunaux de district, districts et comités révolutionnaires adressée à une municipalité de canton anonyme (an V, 2 L 276) ; des mentions relatives au versement de pensions et au recensement de soldats invalides (jusqu'à l'an VII, 2 L 253). Une date ultérieure n'a pas été retenue pour date extrême, comme peu significative. Elle correspond à un remploi de registre en 1848 (2 L 262).

Importance et état matériels :

203 articles représentant environ 5,2 mètres linéaires.

Les documents sont en général usés et, malgré leur grand intérêt, plusieurs cotes ont dû être déclarées incommunicables en raison de leur état matériel. Quelques registres se distinguent par leur couverture en parchemin (fragments de partitions liturgiques) : 2 L 133, 138, 142, 144-147, 150, 157, 159, 162, 235.

Histoire administrative :

L'élection initiale des 12 membres du conseil général et du procureur syndic du district se déroule les 28-30 juin 1790. L'élection initiale du directoire a lieu le 12 juillet (voir, faute de renseignement dans le présent fonds, les procès-verbaux imprimés conservés en 2 L 760). L'administration s'installe au couvent des augustins de Chinon.

Intérêt du fonds :

Le fonds du district de Chinon est sans doute le plus étoffé des sept fonds. A l'exception de documents concernant l'attribution de secours, versés en 1842, c'est aussi le dernier à être entré aux Archives départementales. Il se trouvait en effet mêlé aux archives communales de Chinon jusqu'à leur dépôt temporaire pour reclassement en 1979. Les rubriques « Police », « Finances », « Affaires militaires », « Cultes » et « Assistance » sont particulièrement développées, offrant sur ces thèmes une documentation fournie, souvent systématique, canton par canton.

LOIS ET DÉCRETS

2 L 131 Lettres patentes, lois, proclamations du roi, actes du corps législatif non sujets à la sanction du roi, décrets et procès-verbaux imprimés[1]. 1789-an III

2 L 132*-133* Enregistrement[2]. 1791-an IV

132* 1791 (4 janvier-27 décembre)
133* 1792 (16 janvier) – an IV (18 brumaire)[3]

CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT

2 L 134*-141* Délibérations[4]. 1791-an IV

134* 1791 (15 octobre) – 1792 (15 novembre)[5]
135* 1792 (22 novembre) – an II (11 brumaire)[6]
136* an II (11 nivôse-5 prairial)
137* an II (5 prairial-26 fructidor)[7]
138* an II (26 fructidor) – an III (28 brumaire)[8]
139* an III (29 brumaire-29 pluviôse)
140* an III (1er ventôse-9 floréal)
141* an III (11 floréal) – an IV (29 brumaire)[9]

2 L 142*-143* Conseil réuni en permanence : délibérations. 1793

142* 1793 (30 janvier-29 août)[10]
143* 1793 (29 juin-9 juillet)[11]

1. Liasse hétéroclite : les lettres patentes (octobre 1789-mai 1790) ont été enregistrées en deux séances, les 23 mars et 20 juillet 1790, au greffe de la châtellenie de Candes. Les autres actes, pour la plupart imprimés à Tours chez Vauquer-Lambert, comportent une mention d'enregistrement au directoire du district de Tours, datée à la main de septembre 1790 à février 1792. Seule une pièce est assurément visée par le directoire du district de Chinon.
2. Un premier volume est perdu. Transcription jusqu'au 19 mai 1791 (cote 2 L 132, f. 257) puis enregistrement. Les dates retenues sont celles de transcription ou d'enregistrement.
3. Pièce jointe entre les ff. 117 et 118 : liste de noms (s.d.).
4. Les dates retenues sont celles des séances.
5. Du 28 octobre 1791 au 24 juillet 1792, aucune délibération n'a été enregistrée.
6. Du 2 février au 10 juin 1793, aucune délibération n'a été enregistrée. La suite des délibérations du conseil général du district (11 brumaire-9 nivôse an II) se trouve au registre coté 2 L 142, ff. 122-190.
7. Pièce jointe collée au f. 111 v° : procès-ver bal d'interrogatoire (30 messidor an II).
8. Pièce jointe collée au f. 67 : option du notaire d'Huismes, élu administrateur du district, pour son office (13 brumaire an III).
9. Clos par la transcription d'une lettre aux administrateurs du département (30 brumaire an IV).
10. Aux ff. 122-190 se trouve la suite (11 brumaire-9 nivôse an II) du registre de délibérations coté 2 L 135. Pièce jointe collée au f. 135 v° : certificat d'achat et de transport d'ef fets militaires (10 octobre 1793).
11. Minutes des ff. 109 r-117 v° du registre précé dent : voir en ce sens, à la date du 5 juillet, la signature de PIGOU, optant pour sa place de receveur de la régie nationale de l'enregistrement, absente en 2 L 142.

DIRECTOIRE DU DISTRICT

2 L 144*-155 Délibérations et avis[12]. 1790-an IV

144* 1790 (5 août) – 1791 (19 février)[13]
145* 1791 (19 février-30 juin)[14]
146* 1791 (1er juillet-21 novembre)[15]
147* 1791 (21 novembre) – 1792 (28 avril)
148* 1792 (28 avril-17 novembre)[16]
149* 1792 (19 novembre) – 1793 (16 février)[17]
150* 1793 (16 février) – an II (13 prairial)
151* an II (13 prairial) – an III (25 brumaire)
152* an III (25 brumaire-9 floréal)
153* an III (11 floréal) – an IV (28 vendémiaire)
154* an IV (30 vendémiaire-7 brumaire)
155 Table alphabétique partielle (s.d.)[18]

REQUÊTES ET PÉTITIONS

2 L 156*-158* Registres d'ordre[19]. 1792-an IV

156* 1792 (2 octobre) – an II (2 messidor) *1er, n° 1-4212*
157* an II (3 messidor) – an III (26 messidor) *2e, n° 1-3202*
158* an III (27 messidor) – an IV (12 brumaire) *3e, n° 1-545*

12. Le terme de « délibération » s'efface rapidement au profit de celui d'« avis ». La série, unique et continue, mélange vraisemblablement sous ce terme avis sur requêtes et pétitions, et avis propres ou délibérations.
13. Table alphabétique fragmentaire à la cote 2 L 155.
14. Pièce jointe épinglée au f. 34 v° : déclaration d'essartage à Saint-Epain (25 mars 1791). Table alphabétique fragmentaire à la cote 2 L 155.
15. En fin de volume (ff. 90-91) : table chronologique des avis portés aux 29 premiers feuillets. Table alphabétique fragmentaire à la cote 2 L 155.
16. Couverture dépareillée empruntée à un « Alphabet des pétitions » perdu, qui avait été ouvert pour le deuxième registre d'ordre coté 2 L 157 et continué pour le troisième coté 2 L 158.
17. Pièces jointes entre les ff. 84 et 85 : trois pièces de correspondance (8 janvier, 25 et 28 mai 1793).
18. Extrait d'une « table alphabétique des noms de personnes, corps et municipalités pour lesquels on a rendu des avis et des ordonnances ». Concerne uniquement, de A à L, des ecclésiastiques, et renvoie aux « 1er, 2e et 3e registres », ci-dessus cotés 2 L 144-146. Pages de même format que la couverture dépareillée conservée en 2 L 148.
19. Série complète, bien que commençant tardivement. Les avis pris sur ces requêtes et pétitions sont consignés, passé un délai d'examen par les bureaux compétents, dans les registres cotés 2 L 148-154. Voir en complément les registres cotés 2 L 162-164 et la table cotée 2 L 165.

CORRESPONDANCE

2 L 159*-161* Arrêtés de l'administration départementale, transcription[20]. 1793-an IV

159* 1793 (7 février) – an II (16 nivôse)
160* an II (21 pluviôse) – an III (18 nivôse)
161* an III (16 nivôse) – an IV (14 brumaire)

2 L 162*-165* Correspondance passive : registres d'ordre. 1790-an III

162* 1790 (5 août) – 1791 (19 juillet)[21] *n° 1-417*
163* 1791 (20 juillet) – an II (29 prairial) *n° 1-11399*
164* an II (1er messidor) – an III (22 thermidor) *n° 1-2748*
165* Table alphabétique des demandeurs cités aux registres cotés 2 L 162 et 2 L 163 (s.d.) *(renvoi au folio)*

2 L 166* Correspondance active, transcription. an II

an II (21 germinal-21 fructidor)

2 L 167 Correspondance générale[22]. 1791-an IV

PROCUREUR SYNDIC, AGENT NATIONAL DU DISTRICT

2 L 168 Correspondance générale. 1793-an IV

2 L 169-170 Correspondance particulière. 1793-an IV

169 Lettres du procureur général syndic du département[23] (1793-an IV), de procureurs syndics et agents nationaux de districts (1793-an III), copies de lettres adressées au Comité de législation, lettre et arrêté en provenant (an III).

170 Lettres du président du département et de l'accusateur public du tribunal criminel (an II-an III).

20. Les dates fournies sont celles des arrêtés.
21. Ne prend la forme classique de registre d'ordre à deux colonnes qu'à compter de la mi mars 1791 (f. 50 v°). Numérotation des lettres tantôt individuellement, tantôt à la séance.
22. Voir également la correspondance des procureur syndic et agent national, l'adresse étant souvent commune.
23. Avec pièces jointes.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 L 171 Organisation administrative et limites territoriales.- Composition du conseil général et du directoire du district, installation de l'administration du district dans le couvent des Augustins, attributions de la quatrième division : correspondance, extraits de délibérations, notes (1790-1791). Suppression des paroisses de Beaumont-en-Véron, La Chapelle-aux-Naux et Parilly : mémoires et pétitions, extraits de délibérations, état de la population assistant aux offices à Parilly, plan (1790-1792). 1790-1792

PERSONNEL ET ÉLECTIONS

2 L 172 Personnel politique, administratif, judiciaire et ecclésiastique.- Election des membres de l'administration[24] et du tribunal[25] du district, des membres du bureau de conciliation, des commissaires politiques cantonaux, directeurs des postes[26] et curés[27] : procès-verbaux (1790-1792). Remplacement du receveur du district : procès-verbaux d'apposition, levée de scellés et inventaire d'archives, lettre (an II)[28]. Fourniture de pain à l'ancien concierge du château de Richelieu : lettre (1793). 1790-an II

2 L 173 Personnel communal.- Nomination, installation et démission d'officiers municipaux[29] : extraits de délibérations, procès-verbal, correspondance (1791-an III). Nomination et traitement de greffiers municipaux[30] : correspondance, extrait de délibération (1791, an III). Cautionnement des percepteurs des communes : extrait de délibération (an II). Plainte pour incivisme contre la municipalité de Candes : lettre, mémoire, extrait de délibération (1792-1793)[31]. 1791-an III

24. Renouvellement (15 septembre 1791).
25. Président, juges, commissaire national, suppléants, greffier (élection initiale des 8-9 octobre 1790 et renouvellement des 18-19 novembre 1792). Voir également à la rubrique « Justice ».
26. Comm. d'Assay, Beaumont, Braslou, Brizay, Candes, Champigny-sur-Veude, Chezelles, Chinon, L'Ile-Bouchard (Saint-Gilles et Saint-Maurice), Jaulnay, Lignières, Marnay, Mougon, Nancré, Noyant, Noyers, Panzoult, Ports, Richelieu, Sainte-Maure, Sazilly, Verneuil (20-21 novembre 1792).
27. Comm. d'Assay, Beaumont, Braslou, Brizay, Chezelles, L'Ile-Bouchard (Saint-Maurice), Jaulnay, Lignières, Marnay, Mougon, Nancré, Noyant, Noyers, Panzoult, Ports, Sainte-Maure, Sazilly, Verneuil (21-22 novembre 1792). Voir également à la cote 2 L 279.
28. Sur le receveur du district, voir également à la cote 2 L 201, ainsi que dans le fonds du département et son supplément (L et 1 L).
29. Comm. non identifiée, Candes, Chinon, Cinais, Lignières, Marçay, La Roche-Clermault, Savigny, Seuilly.
30. Comm. d'Avon et Huismes.
31. Pour une autre comm., celle de Lignières, voir à la cote 2 L 185.

2 L 174 Assemblées primaires : procès-verbaux d'élections (1790-an III)[32], listes de citoyens actifs de Panzoult et Saint-Benoît (an II). 1790-an III

POLICE

Sûreté publique

2 L 175 Circulation.- Passeports : registre d'inscription des délivrances (11 mai-9 juin 1793) puis des visas (13 brumaire-1er frimaire an II), registre d'inscription des passeports visés à Chinon (1er frimaire-24 brumaire an II)[33]. Enregistrement des voyageurs : extrait de délibération, note, procès-verbal (1792-1793). Demande de révision : lettre, extrait de délibération (1792). 1792-an II

2 L 176*-177 Certificats de résidence et de civisme, enregistrement. 1792-an IV

176* Certificats de résidence et de civisme délivrés par les municipalités du district (an III-an IV).

177 Certificats de résidence et de civisme déposés au district (1792-an IV), certificats de résidence déposés au département d'Indre-et-Loire envoyés au district de Chinon (an III)[34].

2 L 178 Certificats de résidence délivrés dans les départements autres que l'Indre-et-Loire à des individus ayant des biens dans ce département. 1793-an III

2 L 179 Certificats de civisme obtenus ou refusés : état. an II

2 L 180*-182 Emigrés. 1788-an III

180* Arrêtés du district sur les demandes en radiation de la liste, inscription.
an III (9 nivôse-24 thermidor)

181 Parents d'émigrés.- Surveillance : liste d'habitants de Chinon ayant des enfants absents de la commune (1792), registre d'appel journalier

32. Procès-verbaux classés par canton ; quelques extraits de délibérations et adresses joints. Hormis un scrutin préparatoire à l'élection des administrations de département et de district (Huismes, 17 mai 1790), et un autre à l'élection du Conseil des Cinq-Cents (s.l. [L'Ile-Bouchard ?], 20 fructidor an III), il s'agit des élections du 26 août 1792 préalables à l'élection de la Convention nationale.

33. Deux registres ou cahiers dépourvus de couverture.

34. Deux minces cahiers en mauvais état.

des parents d'émigrés (24 mars-28 mai 1793). Demandes en radiation de la liste : avis, requêtes, extraits de délibérations (1792-an II)[35].

182 Inventaire, séquestre et vente de biens fonciers et mobiliers d'émigrés, de parents d'émigrés ou de suspects, fourniture de draps et matelas exigée des suspects pour les casernes[36] : requêtes, pièces à l'appui[37], extraits de délibérations, états d'effets provenant d'émigrés, de prêtres déportés et de communes (1788-an III).

2 L 183-185 Comité de Sûreté générale[38]. 1789-an III

183 Registre d'ordre (mai-juin 1793), correspondance y enregistrée avec pièces annexes.

184 Correspondance (1792-an II)[39].

185 Affaires particulières.- Commission Centrale du Département près l'armée de Chinon : extraits de délibérations (1793). Plaintes contre la municipalité de Lignières : extraits de délibérations, pétition, certificat (1789-1793)[40]. Surveillance : procès-verbaux de dénonciation, d'interrogatoires, de saisie, de reconnaissance de scellés et d'inventaire, autorisation de transfert de parents d'émigrés, billets de dénonciations, demandes de passeports et de laissez-passer, envoi de suspects, passeport, procès-verbal d'arrestation (1793). « Pièces » de détenus ajournés jusqu'à la fin des troubles de l'intérieur : extrait de délibération, notes, correspondance, procès-verbal d'interrogatoire (1793). Certificats médicaux suspects produits pour ne pas se rendre au chef-lieu (1793). Confiscation de bien : réclamation (an II-an III).

35. Cas du chevalier d'AUBERY DU MAURIER (1792), de Gabriel Claire de RAZILLY (1793) et d'Anne HARDOUINEAU (an II).

36. Voir également à la cote 2 L 254.

37. A noter : contrat de mariage, acte de donation entre vifs. Concerne notamment les familles BÉRARD DE MONTOUR, BOUIN DE NOIRÉ, GUILLON DE ROCHECOT, LAMOTE-BARACÉ, LABUSSIÈRE, LE BRETON (anciennes religieuses du Calvaire de Chinon), LE ROYER, OURS, POIRIER, QUINEMONT, QUIRIT DE COULAINES, QUIRIT DE LA MOTTE, REMIGIOUX, [RENAULT] DES VERNIÈRES.

38. Comité créé le 2 mai 1793 (voir au registre coté 2 L 142, f. 71 v°). Les papiers qu'on lui a attribués sont issus de trois liasses anciennement étiquetées comme en provenant.

39. Correspondance reclassée par ordre chronologique, sur le modèle donné par la liasse cotée 2 L 183 (s.d., puis août 1792-messidor an II). Un ensemble de pièces (8 février-12 juin 1793) était enliassé séparément et a été maintenu isolé au sein de cette cote. Les courriers et pièces antérieurs à la création du Comité lui ont probablement été déférés en second lieu.

40. Voir également la cote 2 L 173.

2 L 186-187 Esprit public. 1790-an III

186 Dénonciations et arrestations : ordres de mouvement pour la maréchaussée (1790), extraits de délibérations, correspondance (1791-an III). Correspondance et messageries, surveillance : lettres saisies (1791-an II)[41], notes, procès-verbaux d'apposition, de levée de scellés et d'inventaire (1791-1793), procès-verbal de visite de 172 paquets chargés à Chinon pour être portés au bureau de la messagerie de Tours (1793). Comité de surveillance et société populaire, financement : lettre, arrêté (an II-an III).

187 Tables : table par accusés de quatre registres de dépositions, table du deuxième de ces registres (s.d.)[42].

2 L 188 Suppression des marques d'Ancien Régime.- Contentieux contre Lamote-Baracé, ancien seigneur du lieu, au sujet du banc et des marques féodales en l'église de Seuilly et en sa maison du Coudray : extraits de délibérations, mémoire, correspondance (1791-1792). Plainte de Quirit de La Motte, propriétaire de la terre d'Usage et dépendances à Huismes : correspondance, procès-verbal, extrait de délibération (1792). Visite de la ville de Chinon : procès-verbal (an II). 1791-an II

2 L 189 Sécurité publique.- « Insurrection » de Panzoult : extrait de délibération (1792). Rassemblement suspect de chevaux : procès-verbal de dénonciation (1793). Pillage de farine : liste de prévenus, certificat de résidence, procès-verbal d'audience, correspondance (s.d., 1792-1793). Délits : procès-verbaux de constat d'infraction à la caserne du collège de Chinon, et d'effacement d'inscription révolutionnaire, requête d'un prévenu d'abattage d'arbre de la liberté (1793-an II). 1792-an II

Mesures d'exception

2 L 190 Evénements politiques et monnaie.- Fête de la Fédération, arrestation du roi à Varennes : extraits de délibérations (1790-1791). Assignats, refus du directeur de la poste aux lettres d'en recevoir en paiement : procès-verbaux, extrait de délibération (1792). 1790-1792

41. A noter : lettres écrites ou reçues par des curés (dans le district : Avoine, Rivarennes, Saint-Benoît) ; lettres de M. BOUIN DE NOIRÉ, capitaine de gendarmerie nationale dans la Vienne, à son épouse et à l'évêque constitutionnel de Tours.

42. La série de registres visée n'a pu être trouvée ni dans le fonds du district, ni dans les fonds judiciaires constitués à Chinon. On n'a pu non plus déterminer s'il fallait rapprocher ces deux documents (un mince cahier et quelques feuillets isolés) des archives du Comité de sûreté générale. La deuxième table évoque, outre des accusations contre des personnes et municipalités, des « restitutions » et rapports d'effets, livres, fusils et papiers, des déclarations de possession de plomb et autres matériaux.

Simple police

2 L 191 Simple police, police des marchés, police sanitaire, funéraire et police des chemins : extraits de délibérations, procès-verbaux, correspondance, proclamation, autorisation de vente de poudre. 1791-an III

POPULATION

2 L 192 Recensement et état civil : instruction (1793), états nominatifs (1793-an II)[43], déclarations du nombre d'habitants (an II)[44], tableau de la population agricole du district (an II), feuillets vierges destinés à recevoir les mariages de l'an VII (an VII). 1793-an VII

AGRICULTURE, STATISTIQUE

2 L 193 Tableau de l'état de l'agriculture, du commerce, de la navigation, des manufactures, des mines ou carrières, des bois et landes, des marais, des terres et prés joignant la rivière dans l'étendue du district de Chinon. 1792

2 L 194-195 Réquisitions et subsistances. 1793-an III

194 Etats récapitulatifs : tableau des déclarations des grains et farines versés pour réquisition dans les district, canton et commune de Chinon (1793), état décadaire de situation du magasin national de Richelieu (an II), tableaux des communes qui approvisionnaient les marchés du district avant 1789 (s.d.), état des

43. Etats nominatifs isolés : comm. de Cheillé (mai 1793, avec noms des épouses, enfants, domestiques, compagnons, apprentis, hommes veufs sans enfants, qualités et infirmités), Saint-Benoît (avril 1793, avec âge, lieu de naissance, dernier domicile, profession, nom et âge de l'épouse, nom, âge et lieu de naissance des enfants et domestiques), Trogues (pluviôse an II).

Etats nominatifs des chefs de feux : comm. d'Anché, Assay, Beaumont-en-Véron, Braslou, Braye (s.d.), Brizay, Candes, La Chapelle-aux-Naux, Chezelles, Cinais, Courcoué, Cravant (s.d., avec distinction entre enfants de plus ou de moins de dix ans), Crouzilles, L'Ile-Bouchard (Saint-Gilles), Jaulnay, Lièze, Lignières, Ligré (nom des épouses, distinction entre enfants mâles et femelles, domestiques mâles et femelles), Luzé (nominatif pour toutes catégories), Marçay, Marcilly-sur-Vienne, Mougon, Neuil, Nouâtre, Noyant, Noyers, Parçay-sur-Vienne, Pontçay, Pouzay, Rilly-sur-Vienne, Rivière, La Roche-Clermault, Le Sablon, Saint-Benoît, Saint-Epain, Saint-Germain-sur-Vienne, Savigny-en-Véron, Seuilly, Tavant, Theneuil, La Tour-Saint-Gelin, Trogues, Truyes, Vallères, Verneuil-le-Château, Villaines (messidor/thermidor an II).

44. Déclarations du nombre total d'habitants : comm. d'Avon, Crissé, Crouzilles, L'Ile-Bouchard (Saint-Gilles), Mougon, Trogues (ventôse an II) ; Antogny, Avoine, Avon-les-Roches, Azay-le-Rideau, Bréhémont, Cheillé, Chinon extra-muros, Couziers (avec correspondance), Grazay, Huismes, Lémeré, Nancré, Panzoult, Ports, Pussigny, Razines, Rigny-Ussé, Rivarennes, Saché, Sazilly, Thizay (messidor/thermidor an II).

réquisitions faites par la municipalité d'Azay-le-Rideau pour l'approvisionnement de son marché (an II), états de bons de blé délivrés (1793-an II).

195 Correspondance, procès-verbaux de saisie, ordre de réquisition, état de paiement, extrait de délibération (1793-an III)[45].

2 L 196*-198 Comités de subsistances[46]. 1793-an II

196* Délibérations.
1793 (4 octobre) – an II (4 frimaire)

197* Comptabilité (1793)[47].

198 Pièces à l'appui[48] : extrait de délibération, correspondance (1793-an II), procès-verbaux de visite dans les communes pour contrôle des déclarations des grains (an II), états récapitulatifs de recensement des grains dans le district (1793), états nominatifs de réquisition et livraison de grain, froment, farine, seigle, méteil, mouture, plomb, avoine, pain (1793-an II), certificats de réquisitions pour paiement, reconnaissance, reçu, certificats de délivrance de mandat, bons pour charrois, mandats, billets, ordres de paiements, certificat de dépôt de pain, bons de pain (1793-an II).

EAUX ET FORÊTS

2 L 199 Bois.- Personnel : pétition, extrait de délibération et avis pour l'adjudication de la place de garde messier à Saint-Benoît (1791), extraits de délibérations portant organisation de la surveillance des bois et forêts (1792-1793), mémoire à l'encontre d'un garde (1793), correspondance relative à la nomination d'un agent forestier (an III), demandes de secours de veuves de gardes (1792, an III), état de

45. Sous-dossiers thématiques : réquisition d'homme pour les récoltes, organisation générale des réquisitions, suppression des comités de subsistances ; réquisitions de cochons ; de chevaux ; de chiffons ; de fil, chanvre et toile ; de vin ; de bois ; de savon ; réquisitions de grains, bleds, avoine, approvisionnement du marché de Chinon ; prix du grain, de la viande, des toiles et draps, du beurre, des pois et haricots, maximum ; état de paiement de boulangers ; distribution de pain.

46. Un regroupement ancien, qui a été respecté par défaut, semble avoir confondu les archives de deux comités de subsistances : l'un créé le 2 mai 1793 (cote 2 L 142, f. 71 v°), l'autre, au recrutement plus large, le 30 septembre de la même année (cote 2 L 197, verso du 1er feuillet, non numéroté).

47. Registre intitulé « extrait pour servir au Comité des subsistances » (mai 1793). Droits et avoirs de particuliers et de communes.

48. Documents extraits du registre coté 2 L 196.

paiement des gardes des bois nationaux de l'arrondissement du canton de Rigny (an IV). Police : instruction (1791), états de procès-verbaux dressés par les gardes et procès-verbal de présentation (1791-1792), procès-verbal d'inspection (1792), correspondance (an III). Coupes, autorisation et adjudication : autorisation (1790), rapport d'inspection (1792), affiche pour adjudication (1792-1793), marché, requête, avis (1792), procès-verbal d'adjudication (an IV). Contentieux, poursuite contre Martin, curé de Sainte-Maure, pour la coupe de 28 arbres : extrait de délibération (an II). 1790-an IV

2 L 200 Biens communaux de Rivarennes et Saint-Louand, contentieux : pétitions, avis, extraits de délibérations, acte de vente, pièces de procédure. 1731-an IV

COMPTABILITÉ

Comptabilité du district

2 L 201 Généralités et traitement du personnel[49] : instructions, correspondance, extraits de délibérations. 1790-an IV

2 L 202-204 Dépenses générales à la charge du district : états, mémoires, bordereaux de paiement et quittances. 1791-1793

202 1791
203 1792
204 1793 ; s.d.

Comptabilité communale[50]

2 L 205 Comptabilité communale.- Impositions et emprunts, constitution et comptabilité des bureaux de la ville de Chinon : instructions. Demandes de remboursement de frais de municipalités[51] : instructions, requêtes, extrait de délibération, état récapitulatif. 1791

49. Administrateurs, procureur syndic, receveur du district, chef et commis du bureau des impositions, surnuméraire. Pour le receveur, voir également à la cote 2 L 172, ainsi que dans le fonds du département et son supplément (L et 1 L). A noter : passif et actif des communautés de métiers supprimées (1793-an II).

50. Voir également à la cote 2 L 248.

51. Comm. de Ligré, Nancré, Nouâtre, Le Sablon, Saint-Louand, Vallères. L'état récapitulatif mentionne des documents perdus pour Saché et L'Ile-Bouchard (Saint-Maurice).

2 L 206 Comptes des anciennes municipalités de Chinon, apurement : lettre, mémoire. 1791-1793

2 L 207 Charges locales des municipalités du canton de Richelieu : états pour 1791 et 1793[52]. 1791-an II

2 L 208 Comptabilité et contributions de la paroisse et commune de Saint-Benoît.- Compte rendu pour les années 1789 et 1790 (1791). Rôles de l'année 1789 : supplément (1790). Impositions ordinaires et prestation des chemins de l'année 1790 : rôle de répartition (1790). Remplacement de droits supprimés : mandement (1791), état des sommes perçues et émargées sur le rôle de cette imposition pour son remboursement (an III). Contributions foncières et mobilières : registre des sommes payées par acompte (1791), états de changements apportés à la matrice du rôle mobilier (1791-1793). Charges locales pour 1791, 1792 et 1793 : états des sommes à répartir par sous et deniers additionnels (1792-an II). Compte de fabrique pour 1791 (1792). Requête en décharge d'imposition par Prosper Auger, curé de Saint-Benoît : correspondance, extrait de délibération, avis, procès-verbal (1790-1791). 1790-an III

FINANCES

Impositions d'Ancien Régime

2 L 209 Remises ou modérations sur les impositions des années 1789 et 1790 pour cause de pertes générales : états des demandes, mandements de gratification pour plusieurs paroisses de l'élection de Chinon[53]. 1789-1792

2 L 210 Impositions ordinaires et prestation des chemins de l'année 1790 : rôles de répartition[54]. 1790

2 L 211 Rôle de la taille accessoire de la capitation de la paroisse de Faye et Saint-Jouin pour les six premiers mois provisoires de 1791 y compris la prestation des chemins pour 1791. 1791

52. Comm. de Champigny, Lémeré, Marnay, Razines, Le Sablon.

53. Paroisses de Balesme, Couziers, Draché, Etableau, Lerné, Ligré, Neuilly, Neuil, Pont-Amboisé, Saché, Saint-Louand, Villaines.

54. Paroisses d'Assay et Grazay (élection de Loudun), Braslou, Braye, Chaveignes, Courcoué, Faye-la-Vineuse (et Saint-Jouin), Lémeré (élection de Richelieu). Voir également à la cote 2 L 208 pour la paroisse de Saint-Benoît.

2 L 212 Dîme du Rouillis à Ligré : procès-verbaux d'estimation de son produit annuel, mémoires de MM. Torterue-Langardière et Torterue-Sazilly, propriétaires, extraits de délibération, avis du directoire du district. 1791-1792

Remplacement des droits supprimés

2 L 213 Généralités : correspondance, instructions, extraits de délibérations, notes (1790-an III), état récapitulatif des sommes imposées sur chaque municipalité du district pour 1789 (s.d.). 1790-an III

2 L 214 Canton d'Azay-le-Rideau : rôle de répartition de Lignières. 1791

2 L 215-216 Canton de Richelieu.- Imposition de remplacement des droits supprimés de 1790 : 1791, an III

215 Mandements de fixation du contingent communal (1791).

216 Etats communaux des sommes reçues pour imposition de remplacement (an III).

2 L 217 Canton de Rigny-Ussé : circulaires, extraits du rôle de La Chapelle-aux-Naux, formulaires vierges. s.d., an III

2 L 218 Canton de Sainte-Maure.- Imposition de remplacement des droits supprimés de 1790 : mandements de fixation du contingent communal (1791). Demande de décharge au rôle de Marcilly : extrait de rôle, extraits de délibérations, correspondance (1792). 1791-1792

Contributions foncière et mobilière

2 L 219 Instructions et correspondance générale : circulaires, correspondance, certificats, extraits de délibérations, arrêté, procès-verbaux d'estimation, de contrôle et de révision des rôles, requêtes et brouillons de décharges et dégrèvements, quittances. 1791-an IV

– 1791[55]
– 1792[56]

55. A noter : état imprimé du montant des rôles de la contribution mobilière, délibération de la municipalité de La Tour-Saint-Gelin pour paiement de la confection de la matrice du rôle 1791 (1793-an II).

56. A noter : état de situation des opérations relatives à la contribution mobilière de 1792 permettant d'évaluer le zèle prêté à sa mise en place dans chaque district et vis à vis des autres départements ; documents relatifs à la nomination et à la rétribution de commissaires pour la confection des matrices de rôles ; états de situation de la confection des matrices de rôles ; états des rejets à imposer en 1792 ; *Opinion de P. P. Baignoux, député du département d'Indre-et-Loire, sur la fixation du maximum de la contribution foncière pour 1792* (imprimé).

– 1793[57]
– an II[58]
– an III
– an IV

2 L 220-225 Lignières.- Contribution foncière. 1792-1793

220-221 Matrice de rôle (1792-1793).
220 s.d.
221 1792 – 1793

222-225 Etats de sections (s.d.).
222 B, C, D, états préparatoires
223 A
224 B
225 D

2 L 226 Lignières.- Contribution mobilière : matrice de rôle pour 1791. 1792

2 L 227 Parilly.- Contribution mobilière : matrice de rôles pour 1791, rôles additionnels 1791 et 1792, brouillons (s.d.). 1792-1793

2 L 228 Le Sablon.- Contribution mobilière pour 1793 : rôle, pièce jointe modificative. an II

2 L 229 Saint-Louand.- Contribution foncière : matrice de rôle pour 1791, pièces jointes dont récapitulation. 1792

2 L 230 Saint-Louand.- Contribution mobilière : matrice de rôles pour 1791, rôles additionnels 1791 et 1792. 1792-1793

2 L 231 Saint-Mexme-les-Champs.- Contribution mobilière : matrice de rôles pour 1791, rôles additionnels 1791 et 1792, tableaux récapitulatifs (s.d.). 1792-1793

2 L 232 Canton de Richelieu : états de changement à faire dans les rôles communaux d'imposition mobilière et foncière pour 1793. 1793-an II

2 L 233 Copie du registre des sommes payées par acompte sur les contributions foncières et mobilières de 1791 par les habitants de Neuil[59]. 1791

57. A noter : état de situation des contributions foncières par commune (fin 1792), état général du revenu net foncier dans tout le district. Voir également à la cote 2 L 238 les rôle et procès-verbal modificatifs des contributions foncière et mobilière de Rivarennes.

58. A noter : requête de la « citoyenne INGRAND », à Nancré, « amériqaisne depuis 20 ans en France ».

59. Imposition ordinaire, vingtième, quart, huitième. Deux exemplaires.

2 L 234* Table alphabétique des demandeurs en décharge ou réduction de la contribution foncière, exercices 1791-1793[60]. s.d.

2 L 235* Ordonnances de décharge et de modération de la contribution foncière ou mobilière, exercices 1791 à 1793, inscription. 1792-an III

1792 (24 janvier) – an III (5 thermidor)

Patentes

2 L 236 Patentes : correspondance (s.d.), extrait de délibération, assignation à comparaître devant le tribunal de district de Chinon pour défaut de paiement. 1791-1792

Contributions extraordinaires

2 L 237 Contribution patriotique[61] : lettre, registres de déclarations, rôles de sommes à recouvrer, certificat et liste des feux actifs de Saint-Benoît. 1790-1792

2 L 238 Emprunt forcé[62] : correspondance, extrait de délibération, bordereau de rôle, notes. 1793-an IV

DOMAINE PUBLIC

2 L 239 Biens nationaux.- Arpentage des prés de l'abbaye de Fontevraud dans le Véron : copie d'un état de 1619, note (s.d.). Location, entretien, adjudication de récoltes[63] : extraits de délibérations, procès-verbaux d'estimation et d'adjudication, avis, bail, correspondance (1791-an III). Rentes dues à la Nation[64] : tableaux (s.d.), sommation (1793), requêtes pour amortissement ou autorisation de remboursement (an II-an IV). 1791-an IV

60. Ne renvoie à aucun registre conservé.

61. Comm. du cant. de Richelieu (Assay, Braye, Chaveignes, Courcoué, Faye, Lémeré, Le Sablon), Huismes, Pouzay, Saint-Benoît.

62. A noter : documents joints pour en déterminer l'assiette (rôle et procès-verbal modificatifs des contributions foncière et mobilière de Rivarennes).

63. Biens à Cheillé (métairie du Temple), Chinon (église Saint-Jacques, presbytère Saint-Mexme, maison dépendant naguère du collège), Turpenay (abbaye) ; adjudications de récoltes à Chinon, Parilly, Saint-Benoît.

64. Rentes dues à la Nation comme ayant droit de la fabrique de Saint-Laurent de Saint-Mexme, du prieuré de Tavant, des couvents des augustins et calvairiennes de Chinon, de l'Hôtel-Dieu et de la Charité de Chinon.

2 L 240-241 Meubles et effets. 1792-1793

240 Vente de biens provenant d'établissements supprimés : avis (1792)[65].

241 Maison de la Mission de Richelieu : états d'effets, extrait de délibération (1793).

2 L 242 Succession de Charles Urbain Jahan, ci-devant contrôleur au bureau général à Morlaix[66] : quittances d'imposition, pièces de comptes, correspondance, certificats, procès-verbaux d'apposition de scellés, d'inventaire et de récolement. 1763-an III

2 L 243 Contentieux.- Affaire Gilles Norbert Drin, administrateur du conseil du district, accusé de dilapidation des effets de la République renfermés au magasin du district : pièces de la procédure conduite devant le tribunal criminel du département[67] et pièces à l'appui[68] (1781-an II). Affaire Florent Lemoine *et alii*, prévenus de prévarication dans l'exercice de leurs fonctions à la garde, régie et vente des biens nationaux : jugement préparatoire du tribunal criminel du département, libelle de l'agent national du district justifiant son attitude dans l'affaire (an III). 1781-an III

AFFAIRES MILITAIRES

Recrutement

2 L 244 Correction et frais d'impression du règlement, divisions et réquisitions militaires : instructions, correspondance, extrait de délibération. 1793-an IV

2 L 245 Engagements : listes de volontaires du bataillon d'Indre-et-Loire, soumission de deux jeunes gens pour servir en qualité de gardes du roi. 1791

2 L 246* Engagements, inscription. 1792

1792 (1er mars-8 octobre)

65. Affiche imprimée.

66. Succession indivise entre la République, substituée aux droits d'un de ses fils, prêtre émigré, et son autre fils, propriétaire à Faye-la-Vineuse. Voir 1 Q 528.

67. Procès-verbal d'apposition de scellés, procès-verbal de reconnaissance et de recherche des effets emportés, procès-verbal de séance du conseil général du district, certificat de dépôt de pièces au greffe, jugement, correspondance (an II).

68. Congé (1781), certificat de position militaire (1786), traités d'affermage et de partage de biens et effets (1785-1792), quittances (1785-1789), règlement de succession (1786), état de vente de biens en dépendant (s.d.), pièces de comptes (1785-an II).

2 L 247 Première réquisition : états par commune des jeunes gens de 18 à 25 ans, requis, partis, non partis, de retour, état récapitulatif, extraits de délibérations, correspondance[69]. 1793-an III

2 L 248 Dépenses faites par les municipalités lors de la levée en masse de l'an II : état, pétition de la municipalité de Chinon. an II

2 L 249-251 Application de la loi du 10 thermidor an III. an III

249 Loi[70], instructions, états nominatifs par commune des volontaires de la première réquisition tenus de rejoindre leur corps, extraits de délibérations, certificat de dépôt de liste (an III)[71].

250 Etats nominatifs de militaires de la première réquisition porteurs de congés limités, tenus de partir à l'expiration de leur congé (an III)[71].

251 Etats nominatifs par commune des militaires de la première réquisition porteurs de congés de réforme, de réquisition du Comité de salut public ou soumissionnaires de voitures, exempts de la réquisition militaire (an III)[71].

2 L 252 Dispenses et désertions.- Dispenses pour raison de fonctions : avis, correspondance (1793, an III). Dispenses pour raison de santé : certificats médicaux, extraits de délibérations, correspondance (1793-an III). Enregistrement de permis de rester à son poste ou dans ses foyers : fragment de registre (an III). Désertions : instructions, correspondance (1793-an IV), états de déserteurs de plusieurs compagnies du 1er bataillon de Chinon (1793). 1793-an IV

2 L 253 Invalides et mutilés : instruction (an II), sommier des pensions accordées aux invalides (mai 1793-pluviôse an VII)[72], états des provisoire et subsistance accordés aux soldats gravement mutilés des communes de Chinon, Cravant et La Roche-Clermault (an II-an III), bribes de dossiers individuels (1792-an IV)[73]. 1792-an VII

69. Classement par canton. Est occasionnellement jointe la liste des volontaires de la levée de 300.000 hommes. Les documents prennent la forme d'un recensement complet des hommes pour les comm. de Maillé et Marcilly-sur-Vienne (avril 1793). Liste concernant Draché (Vienne, s.d.).

70. Affiche imprimée : « Loi portant amnistie en faveur des militaires qui ont quitté leur corps pour rentrer dans l'intérieur, et injonction aux défenseurs autres que ceux absents par congés, de rejoindre les drapeaux de la République dans le délai de 10 jours ».

71. Classement par canton.

72. Les enregistrements s'arrêtent en germinal an V. Parmi les pièces jointes (certificats, mandats de paiement) se distingue cependant un état des invalides résidant dans le canton de Chinon extra daté du 13 pluviôse an VII (f. 35 bis).

73. Pièces isolées : état de sommes dues, certificats administratifs et médicaux de maintien à domicile, requête, correspondance.

Intendance militaire

■ Cantonnement, mouvement de troupes

2 L 254 Casernement et logement de troupes.- Visite des casernes : lettre (1793). Aménagement de l'ancien collège de Chinon, d'une maison dépendante et de la maison des Ursulines en caserne : correspondance (an III). Dédommagement de logeurs et autres dépenses : correspondance, extraits de délibérations, état de sommes dues, registre de mandats délivrés (an III-an IV). Réquisition de mobilier et effets de casernement[74], frais de blanchissage : circulaires, correspondance, extraits de délibérations (1792-an III), procès-verbaux d'enlèvement (an II), mémoire (an III). Contentieux relatif aux fins et au financement du séjour à Chinon du 54e régiment d'infanterie, ci-devant Royal Roussillon : correspondance, extrait de délibération, avis (1791). 1791-an IV

2 L 255 Routes et étapes : instructions, correspondance, ordres de route. 1792-an IV

■ Equipement

2 L 256 Magasin de l'armement, campement et équipement militaire, généralités : instructions, correspondance, extraits de délibérations, états de stock, de besoin et de fourniture, certificats d'expédition, récépissés de dépôt d'habits et de matériel, formulaire vierge de recensement de matériel saisi, état de paiement. 1793-an IV

2 L 257 Relations entre les administrateurs du district et le magasin militaire de l'arsenal de Tours[75] : correspondance, état de réquisition, lettre de voiture, mémoire. an II

2 L 258 Souliers : instructions, correspondance, extrait de délibération (an II-an III)[76], états de souliers livrés à l'administration du district de Chinon par les cordonniers de son ressort et liste des fournisseurs (an II), états de souliers fournis par l'administration du district aux volontaires de passage (s.d., an II), états préparatoires et définitifs de souliers saisis pour défaut de qualité (s.d.), états de cordonniers en retard (an III). an II-an III

74. Voir également à la cote 2 L 182.

75. Sujets abordés : réquisition d'étaux, achat d'huile, personnel.

76. A noter : pièces relatives à l'envoi de 2466 paires de souliers militaires à Tours (états du contenu des barriques envoyées, procès-verbaux, certificats, notes de souliers refusés pour mauvaise qualité).

2 L 259 Cuirs : correspondance et rapports relatifs à la fourniture en écorces, alun, huile et cuirs. an II-an III

2 L 260 Chevaux.- Réquisitions de bêtes[77] : correspondance, extraits de délibérations, procès-verbaux (1793-an III). Réquisition de fourrage : arrêtés, correspondance (an III). Réquisition de fer pour le ferrage : correspondance, ordre de réquisition, reçu (an III). 1793-an III

■ **Armes, poudres et salpêtre**

2 L 261 Armes et poudres.- Réquisition d'un ouvrier : lettre (an IV). Achat et réquisition de fer, plomb et charbon : lettre, extrait de délibération (an II). Réquisition de fusils et canons : lettre, extrait de délibération (1791-an III). Traitement du garde-magasin des poudres de Chinon : requête, reçu (an III). 1791-an IV

2 L 262 Agence de combustion et de salin du district, délibérations[78]. an II-an III

an II (25 thermidor) – an III (16 brumaire)

2 L 263 Ateliers de combustion et de salin, approvisionnement et comptes : instruction, correspondance. an III

2 L 264-266 Ateliers de salpêtre. 1793-an III

264 Chaudières à salpêtre, fabrication et expédition[79] : états de besoin, de commande et de livraison, états de chaudières à eau de vie utilisables, procès-verbal de saisie de métaux, récépissé de livraison et certificats de pesage de métaux et de chaudières, bordereaux de prix, marchés de construction, état d'envoi aux communes, lettre de charge, certificat de fourniture, extraits de délibérations, correspondance[80], mémoires, étiquettes, notes (an II-an III).

265 Ateliers du district.- Création et fonctionnement : adresse et arrêté du conseil général du district encourageant leur création (an II), correspondance, extrait de délibération, certificat (1793-an III). Personnel : état des ouvriers

77. Voir également à la cote 2 L 280.

78. Le registre s'ouvre par le règlement de l'agence. Repris en 1848, vraisemblablement en mairie de Chinon, pour y inscrire un engagement à supporter les frais de curage d'un fossé.

79. 77 pièces cotées et, non cotés, deux mémoires, trois pièces et un « livre contenant les reçus des différentes chaudières à salpêtre envoyées par les citoyens LEHOU-BAUGÉ frères entrepreneurs du Martinet, à Saumur, leur destination, leur poids et leur prix détaillé ». On a donné la typologie des documents selon un ordre logique qu'ils ne suivent pas.

80. A noter : importante correspondance des frères LEHOU-BAUGÉ, entrepreneurs du Martinet, comm. de Ditray, demeurant à Saumur (dép. Maine-et-Loire).

de l'atelier d'Huismes (an II), avis de recherche d'individus ayant quitté leur poste à l'atelier du district de Châtellerault[81], lettre de renvoi (an III). Livraison : enregistrement des quantités de salpêtre livrées au magasin du district (s.d., an II-an III).

266 Salpêtrière de Chinon, vente des ustensiles et matériaux en provenant : procès-verbal, demande en paiement pour leur estimation, récépissé (an III).

■ **Réquisitions et subsistances**

2 L 267 Recensement des grains, foins, farines, pailles, pois, noix dans les communes du district[82] : correspondance, extraits de délibérations, procès-verbaux et états de recensement. an II-an III

2 L 268 Subsistances et fournitures : instructions, correspondance, extraits de délibérations. 1793-an III

Marine

2 L 269 Marine.- Réquisition de mariniers : correspondance (an II), liste d'appel (s.d.). Réquisition de bateaux : ordre de réquisition, extrait de délibération (1793), demande d'indemnisation (an II). Réquisition de bois : correspondance, procès-verbaux de martelage, chargement et paiement, états de journées, bon de paiement (an II-an III). Réquisition de chanvre : pétition, extrait de délibération, procès-verbaux d'inspection et de pesage (an III). 1793-an III

Opérations militaires

2 L 270 Opérations militaires contre les Vendéens.- Défense des villes de Bressuire[83], Loudun[84], Thouars[85] : correspondance, extrait de délibération (1792-1793). Défense de la ville de Chinon : correspondance (an II). 1792-an II

81. Dép. Vienne.
82. Comm. du cant. de Richelieu, ainsi que Pouzay, Rivarennes, Saint-Benoît, Sazilly.
83. Dép. Vienne.
84. Dép. Deux-Sèvres.
85. Dép. Vienne.

TRAVAUX PUBLICS

2 L 271 Travaux de charité[86] : état de recettes, dépenses et situation des ouvrages (1792), état de travaux, correspondance, extrait de délibération, devis, procès-verbaux d'adjudication (1790-an III). 1790-an III

2 L 272 Aménagement de la ville de Chinon.- Nouveau cimetière de la paroisse Saint-Maurice, achat et clôture d'un terrain : pétition, avis, extraits de délibérations (1792). Place de l'hôtel de ville, projet d'aménagement : mémoire, correspondance, plans (1792). Pont, consolidation : devis et détails estimatifs des ouvrages à faire, plan, extrait de délibération (1793-an II). 1792-an II

INSTRUCTION PUBLIQUE, ARCHIVES

2 L 273 Enseignement.- Situation : instructions, correspondance[87] (1791-1792). Personnel, nomination et déclaration : extraits de délibérations, correspondance, état récapitulatif des instituteurs et institutrices du district (an II). Elèves : registre d'inscription des enfants d'Huismes en âge de fréquenter l'école (an II), lettre de reconnaissance de deux élèves de l'Ecole normale de Paris nommés par les administrateurs du district (an III). 1791-an III

2 L 274* Collège de Chinon, délibérations du bureau d'administration. 1792-an II

1792 (5 juillet) – an II (10 germinal)

2 L 275 Archives.- Registres de l'administration du district : inventaire [an IV]. Dépôts, remises et inventaires de titres : pétition, correspondance, extraits de délibérations, récépissés de remise, états de titres, états de titres absents (1790-an IV)[88]. Brûlement, inclusion des nobiliaires, exclusion des déclarations collectives de censitaires ou cofraîcheurs : lettre (1792), extrait de délibération (an II).

86. Travaux entrepris dans les comm. de Chinon, Cinais, Saint-Benoît et Sainte-Maure, sur les routes de Tours à Saumur par Chinon, de Chinon à Châtellerault par Richelieu, sur le chemin de Marnay à la grande route de Richelieu à Châtellerault, aux brèches de Berthenay et Saint-Genouph.

87. Renseignements sur les établissements de L'Ile-Bouchard, Sainte-Maure, Theneuil. Concerne également en partie les établissements de soins.

88. Ces documents constituent la partie la plus importante de la liasse. A noter : délibération du directoire du département relative au dépôt des archives des anciens districts de Chinon, Loudun et Richelieu (1790).

Transfert au dépôt du département du double des registres de naissances, mariages et sépultures remis par les communes ou conservés par le greffe du tribunal : extrait de délibération portant récépissé par Crouzet, archiviste du département (an III). Archives des anciennes justices seigneuriales : lettre à l'agent national du district relative à leur dépôt au greffe du tribunal de district (an III). Archives du duché de Richelieu : procès-verbal d'enlèvement, correspondance, feuilles de pointage (1793-an II). Archives du Comité de surveillance de Chinon : extrait de délibération du directoire du district portant nomination de deux commissaires à fin de dresser inventaire (an III). Parchemins versés à l'autorité militaire pour fabriquer des gargousses : extrait de délibération, correspondance, états, reçus (an II-an III). 1790-an IV

JUSTICE

2 L 276 Justice[89].- Tribunal du district, installation et formation, désignation comme tribunal d'appel, traitement des juges : correspondance (1790-1791). Bureau de conciliation de Chinon, nomination d'un secrétaire et traitement du greffier : requêtes, avis, extraits de délibérations (1791-1792). Dépenses de l'ordre judiciaire dans le ressort du district[90] : correspondance (1791-an V), état en blanc, états de dépenses, pièces de comptes (1791-1792). 1790-an V

2 L 277 Justices de paix.- Organisation et diffusion du nouveau code : correspondance (1790-1791). Juge de paix du canton de Rigny, nomination et contestation : requête, extrait de délibération, procès-verbaux de nomination (1790-1792). Affaire Desaché, procureur de Chinon cumulant cette charge avec celle d'assesseur du juge de paix : correspondance, extrait de délibération, avis, pétition de la Société des amis de la Constitution (1791). 1790-1792

2 L 278 Affaire Pichereau.- Troubles à l'ordre public[91] : avis, procès-verbaux, extraits de délibérations, correspondance du directoire du département, du directoire du district, de la municipalité et de la garde nationale de Chinon (1790-

89. Voir également à la cote 2 L 172.

90. Voir également à la cote 2 L 333.

91. Troubles consécutifs à la campagne et aux assemblées électorales pour la nomination d'un juge de paix de la ville, fronde contre les officiers municipaux entraînant leur démission, propos et actes séditieux contre la municipalité et la Société des amis de la Constitution, troubles survenus pendant le recensement général du scrutin formé pour procéder à la nomination du procureur de la commune.

1791)[92], procès-verbaux (1791). Annulation de la nomination de Pichereau comme juge de paix de la ville et du canton de Chinon : correspondance, extrait de délibération, pétition, signification d'huissier (1791). Nouvelle élection de juges de paix pour Chinon intra et extra, contestation : procès-verbal d'assemblée primaire, délibération et correspondance (1792). 1790-1792

CULTES

Personnel ecclésiastique

■ Nominations et abdications

2 L 279 Nominations et abdications de curés : procès-verbaux d'élection[93], correspondance, extraits de délibérations. 1791-an II

2 L 280 Lettres de prêtrise de Gabriel François Dubois[94] (1752-an II), Pierre Grignon (1740-1750), Louis Poupard[95] (1782-1789) et lettres de recommandation d'un bedeau[96] (1793). 1740-an II

■ Pensions et traitements

2 L 281 Généralités : instructions, correspondance générale (1791-an III) et particulière[97] (1791-1792). 1791-an III

2 L 282* Fixation des pensions et traitements des curés, vicaires, chanoines, religieux et religieuses par canton, inscription. 1791

2 L 283 Dossiers individuels[98] : déclarations de fonds et revenus, pétitions, correspondance, certificats. 1777-an III

92. 36 pièces cotées ; manquent les pièces 16, 18, 27.
93. Elections des 10-13 avril et 21 novembre 1791, 22-23 avril 1792. Voir également à la cote 2 L 172.
94. Voir L 631.
95. Voir L 636.
96. Au dos : liste de propriétaires de chevaux (s.d.).
97. Décisions individuelles. Pour des dossiers plus étoffés, voir à la cote 2 L 283.
98. Louis BARET DE ROUVRAI, prêtre ci-devant chanoine de Candes, titulaire d'une des chapelles de la paroisse de Corps, au diocèse de Luçon ; Fortuné BOUIN, prêtre du diocèse de Tours, titulaire de la chapelle de Sainte-Catherine du Deffens (district de Château-Renault) ; François Jacques Marie COUASSE DU ROCHER, curé de la paroisse de Candé (dép. Loir-et-Cher) ; Jean GUIBERT, cordonnier, ancien sacristain d'une succursale de Saint-Jacques de Chinon. Voir également en 2 L 281 des décisions individuelles isolées et, à la cote 2 L 290, les pièces jointes aux titres curiaux relatives au traitement de curés et chapelains d'Avoine, Chinon, Courcoué, Cravant, L'Ile-Bouchard (Saint-Gilles) et Saint-Benoît.

2 L 284 Etats de paiement : état nominatif des ecclésiastiques dont le traitement définitif a été arrêté par le directoire du département (1792), état de paiements faits par le trésorier du district de Chinon aux fonctionnaires publics et autres ecclésiastiques et religieuses du district pendant les années 1790, 1791 et 1792, ainsi qu'à différents créanciers des bénéfices de son arrondissement[99] (1792), états de sommes demandées par le département pour les pensions et dépenses du culte (an II). 1792-an II

2 L 285 Réclamations : requêtes de prêtres, prêtres desservants, vicaires, curés de diverses paroisses (1791-an IV), d'un ancien chanoine et d'un chantre du chapitre Saint-Martin de Candes (1792-an III), de curés et vicaires de Saint-Jacques et Saint-Maurice, de curés, vicaires, chanoines, sacristain, bâtonnier, musiciens, organiste, enfants de chœur de Saint-Mexme de Chinon (1790-an III), d'un sacristain et d'un chapelain de Faye (1792), du prieur des Trois Châteaux, à Chinon [1791], de l'abbé commendataire de Turpenay (1791-1792), d'un ancien chanoine d'Ussé (an II). 1790-an IV

■ **Surveillance**[100]

2 L 286 Serment.- Prêtres fonctionnaires : état des fonctionnaires publics (curés, vicaires, desservants) ayant prêté serment, s'y étant refusés ou ayant gardé le silence, avec mention de la forme de leur serment (1791), procès-verbaux de prestation ou non prestation (1791-an II), extrait de délibération (1793), certificats de résidence (1792, an III). Prêtres non fonctionnaires publics et retardataires : état des prêtres ayant prêté serment (1793-an II)[101], procès-verbaux de prestation de serment sur la liberté et l'égalité, requêtes, extraits de délibérations (1792, an II). 1791-an III

2 L 287 Curés insermentés.- Ordre de cessation de fonctions de Gripoulon, curé de Lignières : procès-verbal, requête, extraits de délibérations (1791). Plainte de Quirit de La Motte, propriétaire à Huismes, après visite à son domicile pour recherche de Ganne, ci-devant vicaire à Bréhémont : correspondance, rapport, avis, extrait de délibération, certificat de conduite (1792). Recherche de Rancher, Falaize et Vaulivert, ex-curés : correspondance (an II). 1791-an II

2 L 288 Reclus et déportés.- Demande de libération pour raison de santé de Jean Lazare d'Argouge, curé de Cravant : requêtes, avis, extraits de délibérations, certificat médical, procès-verbal de notification (1792-1793). Déclarations

99. Pièce jointe : bordereau de paiement de contribution (1792).

100. Voir également à la rubrique « Police ».

101. Loi du 11 thermidor an II. Azay, Champigny, Faye, Panzoult, Theneuil (liasse constituée) et Chinon.

d'intention de destination : registre d'inscription (1792-1793), liste d'ecclésiastiques demandeurs de passeports pour se déporter ou arrêtés pour être déportés (s.d.). Biens de déportés : réquisition de séquestre (copie informe, s.d.), acte d'association et procès-verbal de publication, extrait de délibération, touchant la liquidation des biens du curé de Candes (1785, copie-an III). [1785]-an III

2 L 289 Religieuses.- Généralités : état de religieuses domiciliées et déclarant vouloir toucher leur traitement dans le district de Chinon (1792-1793), requêtes en paiement (1790-an V)[102]. Filles de la Charité de Candes : déclaration de résidence (1793). Calvairiennes de Chinon, liquidation de dettes : mémoire, correspondance, avis (1791-1792). Ursulines de Chinon, liquidation de dettes : reconnaissances, requête pour remboursement, extraits de délibérations, états nominatifs (1790-1791). Ursulines de L'Ile-Bouchard : état, déclaration de résidence (1793). Filles de la Charité de Richelieu : états nominatifs, extraits, certificats de résidence, procès-verbaux de prestation de serment (1792-1793). 1790-an V

Biens et revenus des cures, fabriques, chapelles et prieurés

2 L 290 Titres curiaux : tableaux des cures, bénéfices et paroisses du district (s.d.), inventaires de titres, papiers et ornements de cures et chapelles, tableaux de fondations, états de revenus et charges, analyses et récépissés de titres, baux et sous-baux, certificats, quittances d'imposition, requêtes, avis, correspondance[103]. 1780-an III

2 L 291 Biens et effets.- Effets et ornements d'églises, cures, prieurés[104] : ordres de nomination des commissaires institués pour prendre connaissance des effets, états, procès-verbal d'enlèvement, ordre de transport, marché pour la descente d'une croix, correspondance (1791-an II). Biens et effets personnels de religieux, prêtres et prêtres déportés[105] : lettres de charge, attestation d'enlèvement, récépissés, états (an II). 1791-an II

102. Pièces jointes. Concerne les bénédictines du Calvaire et sœurs de la Charité ou Hôtel-Dieu, les sœurs de l'Union chrétienne et Ursulines de Chinon ; les bénédictines de Fontevraud ; les sœurs de la Charité de L'Ile-Bouchard ; les sœurs du Calvaire et de la Visitation de Loudun ; les sœurs hospitalières de la Providence, de la Visitation et les Ursulines de Saumur ; les sœurs de la Guiche (diocèse de Blois).

103. Cures d'Anché, Avoine, Avon, Chinon (Saint-Maurice), Courcoué, Cravant, Jaulnay, L'Ile-Bouchard (Saint-Gilles, Saint-Maurice-et-Saint-Leonard), Lerné, Marcilly, Razines, Saint-Benoît, Saint-Epain, Saint-Louand, Sainte-Maure. Pièces jointes relatives au traitement de curés et chapelains à Avoine, Chinon, Courcoué, Cravant, L'Ile-Bouchard (Saint-Gilles) et Saint-Benoît.

104. Joints en fin de dossier : documents concernant des effets et ornements de provenance indéterminée.

105. Mêlés au sein du dossier : documents concernant quelques particuliers, dont M. RENAULT DES VERNIÈRES.

2 L 292 Rentes et fondations : correspondance, bordereaux, avis. 1792-an II

2 L 293 Fabriques.- Recouvrement par la municipalité d'une créance sur les fabriciers de la paroisse de Saint-Benoît : requête, état de revenu et comptes de la fabrique (1793). Demandes en paiement de dettes de la fabrique de Saint-Louand : mémoire, requêtes, exploit d'huissier (1789-an II). Attribution aux fabriciers de l'église Saint-Maurice de Chinon des autels, tabernacle et ornements de l'église des Augustins : extrait de délibération, requêtes, procès-verbal de visite (1792). Attribution d'un logement au curé de la paroisse Saint-Mexme de Chinon : extrait de délibération, pétition (s.d.)[106]. 1789-an II

Varia

2 L 294 Documents isolés : billet de confession de Gabriel Dubourg par Auvers, curé constitutionnel de Saint-Epain (1792), inventaire de la grotte d'Urbain Robin, ermite à Saint-Benoît (an II). 1792-an II

Culte non catholique

2 L 295 Culte de l'Etre Suprême : convocation à cérémonie. an II

ASSISTANCE

Généralités

2 L 296 Circulaires et correspondance générale. 1790-an III

2 L 297 Secours ordinaires et extraordinaires[107].- Orphelins, vieillards, indigents : états de bénéficiaires et de paiement, correspondance (1792-an IV). Aveugles indigents : arrêtés d'attribution de secours (an III). Perte de bétail : requête (s.d.). Inondation : extrait de délibération (1793). 1792-an IV

106. Dans ce dernier cas, la municipalité agit en lieu et place de fabrique.

107. Voir également à la cote 2 L 330.

Livre de la bienfaisance nationale

2 L 298*-301* Registres d'inscription[108]. an II

298* Section des artisans vieillards ou infirmes.
299* Section des cultivateurs vieillards ou infirmes.
300* Section des veuves d'agriculteurs ou d'artisans.
301* Section des mères ou veuves ayant des enfants.

2 L 302-306 Demandes et propositions d'inscription : correspondance, certificats administratifs et médicaux, extraits baptistaires et mortuaires, autres pièces à l'appui, états nominatifs de demandeurs. an II-an III

302 Artisans vieillards ou infirmes[109].
303-305 Cultivateurs vieillards ou infirmes.
303 Cantons d'Azay-le-Rideau, Candes, Chinon.
304 Cantons de L'Ile-Bouchard, Marigny-Marmande, Richelieu[110].
305 Cantons de Rigny-Ussé, Sainte-Maure, état anonyme.
306 Vieilles filles indigentes ou infirmes, veuves, cas douteux[111].

2 L 307 Tableaux ou états de répartition et distribution communaux, correspondance et arrêtés. an II

2 L 308 Fête pour honorer le malheur au chef-lieu du district de Chinon (30 frimaire an II), organisation : instructions, états de distribution de secours, états d'indigents conviés, correspondance, extraits de délibérations, certificats. an II

Secours aux filles-mères[112]

2 L 309*-310 Secours accordés aux mères célibataires et aux parents nourriciers d'enfants trouvés (loi du 28 juin 1793). an II-an IV

309* Registre d'inscription des bénéficiaires.
310 Dossiers nominatifs de bénéficiaires[113].

108. Chaque registre est accompagné d'un double.
109. Pour Noyant, voir à la cote 2 L 304.
110. Pour Noyant, l'état mélange artisans et cultivateurs.
111. Reliquat originellement mêlé aux documents de la cote 2 L 310.
112. Voir également à la cote 2 L 297.
113. Demandes de secours et pièces à l'appui : déclarations de grossesse, certificats de naissance, de vie, de décès, de mise en nourrice, de remise d'enfant, états d'effets remis ou demandés, bons de fournitures, attestation d'indigence, notes. Il manque les dossiers des bénéficiaires enregistrés à la cote précédente sous les n° 3, 5, 16-17, 19, 22, 26-28, 43. Dossiers supplémentaires : BOISSAY, GOBERON, LELIÈVRE, MORIN ép. MARIE, VILLOT. Classement par ordre alphabétique des patronymes.

Secours aux familles de militaires

2 L 311 Instructions, extraits de délibérations, correspondance. 1793-an IV

2 L 312-319 Secours en faveur des familles de militaires de toutes armes, et de marins employés au service de la République : états d'ayant droit et de secours accordés[114]. 1793-an II

312 Canton d'Azay-le-Rideau.
313 Canton de Candes.
314 Canton de Chinon.
315 Canton de L'Ile-Bouchard.
316 Canton de Marigny.
317 Canton de Richelieu.
318 Canton de Rigny.
319 Canton de Sainte-Maure.

2 L 320-329 Secours aux parents des défenseurs de la Patrie : états nominatifs de déclarations par commune[115]. an II-an IV

320-323 Canton de Chinon[116].
- 320 an II – an IV
- 321 trimestre de messidor an II
- 322 trimestre de vendémiaire an III
- 323 trimestre de nivôse an III

324 Canton de L'Ile-Bouchard (an III)[117].

325 Canton de Marigny (an II-an III)[118].

326-328 Canton de Richelieu.
- 326 an II – an III
- 327 trimestre de vendémiaire an III
- 328 trimestre de nivôse an III

329 Canton de Rigny (an II-an III)[119].

2 L 330 Secours aux parents des défenseurs de la Patrie : listes d'admis, états de sommes perçues, tableaux de répartition communaux (an III)[120], état de pain fourni aux familles par

114. Exécution de la loi du 4 mai 1793, art. XV.
115. Le contenu de trois liasses trimestrielles (germinal an II, messidor an II, s.d.), mal identifiées et éventrées, a été reclassé par comm. (voir aux cotes 2 L 320, 324-326, 329). Le classement d'origine, une fois son principe reconnu, a été respecté pour les autres (cotes 2 L 321-323 et 327-328).
116. A l'exclusion de Chinon.
117. Une seule comm. : Sazilly.
118. A noter : état récapitulatif pour le canton.
119. Une seule comm. : Saint-Benoît.
120. Concernent accidentellement les secours ordinaires : est notamment mêlé un état de distribution du secours de 10 millions pour la commune de Chinon (an III).

le district (an II), requête (1792), extrait de délibération (1793), certificats (an II-an III), dossiers individuels[121] (1788-an II). 1788-an III

2 L 331 Secours aux familles de volontaires partis combattre les Vendéens[122] : états de bénéficiaires, de distribution et de réclamations, registre d'inscription de paiements, états de recettes et de dépenses, extraits de délibérations, correspondance, certificat, état récapitulatif (s.d.). 1793-an II

Etablissements d'assistance

2 L 332 Etablissements d'assistance[123].- Hôpital de Chinon : inventaire du mobilier de la maison de Charité (an III), correspondance (1793, an III), état et procès-verbal de dépôt de linge (an III). Projet d'établissement d'un asile d'aliénés : correspondance, extrait de délibération (1792, 1793). 1792-an III

ETABLISSEMENTS DE RÉPRESSION

2 L 333 Etablissements de répression.- Frais de justice criminelle, police correctionnelle et rurale, gages des concierges des prisons et maisons d'arrêt et dépenses relatives aux prisonniers et maisons d'arrêt[124] : état, instruction (an III). Chinon[125] : correspondance, avis, signification d'huissier, extraits de délibérations, quittances de paiement de la patente, procès-verbal d'écrou, ordre de transfert, certificats médicaux (1791-an II). Richelieu : états de fourniture de pain aux prisonniers (1789-1793), lettre de signalement d'une évasion (1792). Transferts de prisonniers à L'Ile-Bouchard et à Tours : extraits de délibérations, certificats de dépôt (1793-an II). 1789-an III

121. Dossiers n°1, 5, 6, 9, 14, 20, 23, 30, 35, 4 1, 54.

122. Voir à ce sujet l'arrêté des représentants du peuple et du district de Chinon du 14 septembre 1793. Classement par canton.

123. Voir également à la cote 2 L 273.

124. Voir également à la cote 2 L 276.

125. Sujets documentés : requête en paiement de l'entrepreneur des prisons (1792) ; plaintes des prisonniers sur la qualité du pain fourni, requête en paiement de boulangers, remise en cause du privilège des geôliers et guichetiers (1791-1792), nomination d'un commissaire des prisons pour surveiller la conduite du geôlier (1793), demande d'un nouveau registre d'écrou (1791), écrou, transferts et demandes de libération pour raisons médicales (1793-an II), attribution de secours aux enfants en bas âge d'un couple détenu (an II).

DISTRICT DE LANGEAIS

Dates extrêmes :

1783-an IV.

Seuls quelques titres curiaux sortent des limites chronologiques d'activité de l'administration de district. Les plus anciens (pièces de comptes de la paroisse de Chouzé, 2 L 394), ne remontent pas au-delà de 1783.

Importance et état matériels :

79 articles représentant environ 1,7 mètres linéaires.

Malgré l'usure générale des documents, aucun n'a été déclaré incommunicable en raison de son état matériel. Quelques registres se distinguent par leur couverture en parchemin (fragments d'un même manuscrit) : 2 L 335, 339, 352 et 385. Un autre porte un décor révolutionnaire relativement rare (2 L 358).

Histoire administrative :

L'élection initiale des 12 membres du conseil général et du procureur syndic du district se déroule le 22 juin 1790. Les membres du directoire sont élus le 27 juillet. L'administration siège d'abord dans la maison canoniale du chanoine Depuigirard, située au nord de l'église de Langeais, puis dans un nouveau local aménagé au début de nivôse an II.

Intérêt du fonds :

Un ample récolement préalable à la remise des archives aux nouveaux membres du directoire (20 novembre 1792, 2 L 337, ff. 179-186) donne une idée de la consistance du fonds en 1792. Il a certes été élagué depuis, mais contient encore une documentation assez systématique, notamment aux rubriques « Comptabilité », « Finances », « Cultes » et « Assistance ».

LOIS ET DÉCRETS

2 L 334*-336* Enregistrement[1]. 1790-an IV

334* 1790 (7 août) – 1793 (7 juin)[2]
335* 1793 (15 juin) – an III (10 pluviôse)[3]
336* an III (1er germinal) – an IV (13 brumaire)[4]

CONSEIL GÉNÉRAL ET DIRECTOIRE DU DISTRICT

2 L 337*-341* Délibérations[5]. 1790-an IV

337* 1790 (22 juillet) – 1792 (30 novembre)[6]
338* 1792 (4 décembre) – an II (1er jour du 2e mois)
339* an II (1er jour du 2e mois-9 messidor)
340* an II (12 messidor) – an III (1er nivôse)
341* an III (1er nivôse) – an IV (8 brumaire)

REQUÊTES ET PÉTITIONS

2 L 342*-348* Avis sur requêtes, inscription[7]. 1790-an IV

342* 1790 (15 octobre) – 1791 (13 juillet) *2e vol., n° 126-533*
343* 1791 (15 juillet) – 1792 (13 février) *3e vol., n° 534-811*
344* 1792 (13 février-5 septembre) *4e vol., n° 812-1170*
345* 1792 (5 septembre) – 1793 (31 mars) *5e vol., n° 1171-1474*
346* 1793 (31 mars) – an II (8 frimaire) *6e vol., n° 1475-1750*
347* an II (9 frimaire) – an III (24 nivôse) *7e vol., n° 1751-2454*
348* an III (24 nivôse) – an IV (27 brumaire) *8e vol., n° 1-827*

1. Les dates retenues sont celles d'enregistrement.
2. Mentions marginales d'envoi régulières à compter de septembre 1792 ; la plus récente date du 26 septembre 1793.
3. Mentions marginales d'envoi. Références numériques au *Bulletin des Lois* à compter du 4 messidor an II.
4. Lois reçues par l'agent national. Références numériques au *Bulletin des Lois*, sans mention d'envoi. Tête-bêche : enregistrement des dépôts de salpêtre au magasin du district (ateliers de Langeais, Gizeux, Rillé, Trois-Volets) et de délivrance de mandats (6 messidor an II-14 fructidor an III).
5. Les dates retenues sont celles des séances.
6. Contient également, ff. 3-29, les n° 1-125 d es avis sur requêtes par la suite inscrits séparément (registres cotés 2 L 342-348).
7. Les avis sur requêtes n° 1-125 sont inscrits aux ff. 3-29 du registre de délibérations coté 2 L 337, qui est à considérer comme le premier volume de la série.

CORRESPONDANCE

2 L 349* Arrêtés de l'administration départementale et des représentants du peuple en mission, transcription[8]. an III-an IV

an III (15 vendémiaire) – an IV (27 brumaire)

2 L 350*-354* Correspondance passive et active, enregistrement et transcription. 1790-an IV

350* 1790 (11 août) – 1792 (28 avril)
351* 1792 (28 avril) – 1793 (5 avril)
352* 1793 (6 avril) – an II (12 floréal)
353* an II (11 floréal) – an III (4 germinal)
354* an III (4 germinal) – an IV (22 brumaire)

PROCUREUR SYNDIC, AGENT NATIONAL DU DISTRICT

2 L 355*-359* Correspondance active, transcription. 1791-an IV

355* 1791 (11 février) – 1792 (17 octobre)
356* 1792 (17 octobre) – an II (17 ventôse)
357* an II (18 ventôse-25 messidor)
358* an II (25 messidor) – an III (22 frimaire)
359* an III (22 frimaire) – an IV (18 brumaire)

2 L 360 Correspondance passive : instructions[9] (an II-an III), lettres[10], extraits de délibérations, pièces de procédure, état de frais (1791-an III). 1791-an III

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL

2 L 361 Organisation et fonctionnement.- Formation du district et de son administration : procès-verbaux d'élection du conseil

8. 11e et dernier volume d'une série disparue.
9. Trois « collections » distinctes et une « Proclamation de la Convention nationale sur la conjuration découverte » (2 germinal an II) : circulaires des Comités de salut public (s.d., an II), de législation nationale (an III), de sûreté générale (an II).
10. Concerne particulièrement les nominations administratives, démissions, refus de poste. A noter : pièces concernant l'acquisition litigieuse de la terre de Benais, bien national (1791) ; la destitution de l'agent national de Saint-Nicolas de Bourgueil (an II) ; la recherche de faux assignats (an II-an III) ; l'agression du greffier de la municipalité de Langeais (an III).

général et du directoire (1790-1792)[11], extrait de délibération défendant l'existence du district contre des menaces de suppression (1790), procès-verbaux de tirage au sort des membres à renouveler (1791-1792), extrait de délibération fixant le travail des bureaux (an II). Délibérations du conseil de district : extraits recueillis en cahiers (1791-1792)[12]. Serment de fidélité des corps constitués à la Nation : procès-verbaux de prestation, extraits de délibérations, correspondance (1792-an II). Administrations et comités existant dans chaque commune : état (an II)[13]. 1790-an III

2 L 362 Réorganisation des autorités constituées par les représentants du peuple : correspondance préparatoire (an II-an III), listes nominatives[14], arrêtés portant nouvelles nominations, certificat (an III). an II-an III

POLICE

2 L 363 Emigrés : états nominatifs des pères et mères dont les fils sont absents, signalement de deux ex-nobles évadés de la maison de réclusion d'Aurillac. 1793-an II

2 L 364 Marchés : tableau du maximum des grains et fourrages[15]. an III

COMPTABILITÉ

2 L 365 Généralités : circulaires (an II-an III), état des dépenses générales à la charge du district pour 1793 (an II). an II-an III

2 L 366* Journal des frais de bureau et d'administration du district[16]. 1790-an III

1790 (26 juin) – an III (1er prairial)

11. Election initiale : minute (21-22 juin 1790) et imprimés (21-22 juin et 21 juillet 1790). Renouvellement de 1792 : minute, copie manuscrite (18-20 novembre 1792).
12. Trois cahiers : 17-31 octobre 1791, 28-30 novembre et 25-31 décembre 1792.
13. Pour chaque commune sont donnés la distance de la commune au chef-lieu de canton, le nom du bureau de poste le plus proche, la distance séparant le chef-lieu de canton du bureau de poste.
14. Cahier clos par un arrêté du 28 brumaire an III entérinant les listes qu'il contient. Celles-ci fournissent les noms des membres du directoire, du Comité révolutionnaire, du bureau de conciliation et du tribunal du district, des officiers de chaque municipalité et justice de paix, de leurs assesseurs. Pour chaque individu sont fournis son âge, sa profession, sa situation avant la Révolution, ses titres de patriotisme. Les commentaires font parfois défaut. Pièce jointe : lettre d'envoi du 28 ventôse an III.
15. Affiche imprimée.
16. Frais de bureau (papier, encre, crayons, cire, ports de lettre, frais d'imprimerie…) : registre accompagné d'une copie.

2 L 367* Journal des mandats. 1792-an IV

1792 (4 décembre) – an IV (18 brumaire)

2 L 368 Quittances de liquidation données par le receveur du district, transcription[17]. an III-an IV

2 L 369 Personnel.- Traitement des administrateurs et des commis des bureaux : extraits de délibérations (1790-1791). Cautionnement du receveur du district : acte de cautionnement, estimation du revenu annuel, certificats de propriété, de non inscription hypothécaire et d'opposition, extraits de cautionnement portant certificat d'existence des propriétés, état supplétif des domaines donnés en cautionnement, correspondance (1790-1792)[18]. Officiers de santé : tableau nominatif, états de distribution des traitements et de secours, correspondance (an III-an IV). 1790-an IV

2 L 370 Recettes extraordinaires, comptes des taxes révolutionnaires, dons civiques, emprunts locaux, saisies, dépouilles des églises, etc.[19] : instructions, tableaux et états, récépissés, correspondance. an II-an III

FINANCES

Généralités

2 L 371* Correspondance active concernant les contributions[20], transcription. 1791-an III

1791 (26 novembre) – an III (28 messidor)

Impositions d'Ancien Régime

2 L 372 Rôles de supplément des six derniers mois de 1789 sur les ci-devant privilégiés : état de vérification. 1790

17. Feuillets arrachés à un petit registre.

18. A noter, pièce égarée (?) : sentence en faveur d'un curé non payé (1792). Sur le receveur du district, voir également dans le fonds du département et son supplément (L et 1 L).

19. Lois des 16 frimaire, 15 nivôse, 30 germinal an II et surtout 13 frimaire an III (voir, dans le fonds du département, à la cote L 52, le *Bulletin des Lois* n°95, § 486).

20. Le terme employé est celui de « Finances », et l'objet de la correspondance excède parfois les contributions (charges locales, traitements, secours) ; f. 49 bis collé, f. 54 collé au suivant.

Contributions foncière et mobilière

2 L 373 Généralités : instructions, modèles d'actes (1791-an II), états des municipalités en retard pour fournir les matrices de rôles (1792), minutes d'arrêtés pris en réponse à des requêtes en dégrèvement, décharge ou réduction, remises ou modérations[21] (s.d., an III). 1791-an III

2 L 374-379 Contribution foncière : matrice des rôles des communes du canton de Château-la-Vallière[22]. 1792

374 Braye.
375 Brèches.
376 Couesmes.
377 Saint-Laurent-de-Lin.
378 Souvigné.
379 Villiers-au-Bouin[23].

2 L 380*-383* Contribution foncière et mobilière, décharge et réduction. 1792-an IV

380* Requêtes et pétitions des particuliers, avec avis pris en conséquence, inscription.
1792 (25 avril) – an IV (7 brumaire)

381* Demandes et renvois, enregistrement.
1792 (25 avril) – an IV (7 brumaire)

382* Table alphabétique des demandeurs cités au registre précédent[24].

383* Décharges et réductions prononcées, enregistrement.
1792 (22 juin) – an II (4e jour complémentaire)

Sel national

2 L 384* Vente du sel national déposé au grenier de Langeais, inscription des procès-verbaux[25]. 1792

1792 (20 mai-31 août)

21. Concerne également la contribution mobilière.
22. Matrices pour 1791 (et 1792, dans le seul cas de Saint-Laurent-de-Lin). Les documents sont numérotée de 1 à 10 (lac. n°4 et 6). Manquent Château-la-Vallière et Chouzé-le-Sec (voir E dépôt 062, cotes G 1 et G 6), Lublé.
23. « Corrigé pour l'an III ».
24. Réclamants pour les années 1791 à 1793.
25. Au dernier feuillet inscrit : état des frais occasionnés par la vente du sel.

DOMAINE PUBLIC

2 L 385* Correspondance active et passive concernant les biens nationaux, des émigrés, des déportés et des reclus : registre d'ordre. an II-an IV

an II (3 brumaire) – an IV (21 vendémiaire)

2 L 386 Correspondance échangée entre district et département, et décisions prises en conséquence, enregistrement[26]. an III

an III (1er nivôse-1er floréal)

AFFAIRES MILITAIRES[27]

2 L 387 Levée de 300.000 hommes : états nominatifs des jeunes gens, hommes veufs et sans enfants de 18 à 45 ans en état de porter les armes[28]. 1793

INSTRUCTION PUBLIQUE, BEAUX-ARTS

2 L 388 Ouverture d'un concours pour la restauration de tableaux et de monuments : circulaire. an II

JUSTICE

2 L 389* Jury de jugement, inscription des citoyens aptes à devenir jurés[29]. 1791-1792

26. Sous forme d'états et non de registre suivi.
27. Voir également, concernant la production de salpêtre dans le district, le registre coté 2 L 336.
28. Comm. des cant. de Bourgueil, Château-la-Vallière et Savigné (par ordre alphabétique) : Avrillé, Benais, Braye, Bourgueil, Chouzé-le-Sec, Cléré, Continvoir, Couesmes, Gizeux, Hommes, Lublé, Marcilly, Rillé, Saint-Laurent-de-Lin, Saint-Symphorien, Souvigné, Villiers. Brèches : lettre de refus seule.
29. Conformément à l'article 2 du titre XI de la loi du 29 septembre 1791 concernant la police de sûreté, la justice criminelle et l'établissement des jurés.

CULTES

Personnel ecclésiastique

2 L 390* Déclarations de résidence, dépôts de certificats et réclamations, abdications et remises de lettres de prêtrise, enregistrement. 1791-an III

1791 (3 janvier) – an III (19 fructidor)

2 L 391 Statistique : états des ecclésiastiques supprimés, des religieux et religieuses ayant et n'ayant pas quitté leurs communautés (1792), état des membres des congrégations d'hommes supprimées ayant droit à traitement [1792], états des ecclésiastiques fonctionnaires publics (1792-1793), états de pensions, de traitement, de secours aux communautés (1792), état des prêtres ayant abdiqué leurs fonctions dans le district (an II), états de mandats et de mandats à délivrer (s.d.), état des sommes ordonnées d'après les bordereaux du département (1793), formulaires vierges (s.d.). 1792-an II

2 L 392 Dossiers individuels[30] : correspondance, état de biens, pièces de compte, états de revenus. 1790-an II

Biens et revenus des cures, fabriques, chapelles et prieurés

2 L 393 Relevés des rentes de cures, chapelles et prieurés[31]. s.d.

– Canton de Bourgueil[32]
– Canton de Langeais[33]

30. René Alexandre DELIEPVRE, curé de Souvigné ; Jean François Henry DESMÉ, curé de Saint-Nicolas de Bourgueil ; DOLBEAU, curé de Vion près Sablé ; TEXIER, curé de Gizeux ; VAUGUYON, prieur-curé de Channay.

31. Documents établis, semble-t-il, à l'appui d'un état de recettes perdu.

32. Benais : chapelle Sainte-Barbe. Bourgueil : cure Saint-Germain et chapelle Sainte-Anne du Sauvage. La Chapelle-Blanche : cure, chapelle Notre-Dame des Trois-Volets. Chouzé : cure et chapelle Saint-Nicolas, chapelle Sainte-Reine, legs BERNARD. Ingrandes : cure. Restigné : cure, chapelle Notre-Dame de Pitié. Saint-Nicolas de Bourgueil : cure Saint-Nicolas et chapelle du Fondis. A noter : anciennes analyses.

33. Les Essards : cure. Langeais : chapitre, prieuré Saint-Laurent. Mazières : cure. Chapelle Sainte-Barbe desservie par l'église de Parcé (dépendances à Benais, Ingrandes, Saint-Patrice). A noter : anciennes analyses. Lacunes constatées d'après celles-ci : cures de Saint-Jean et Saint-Laurent de Langeais, de Saint-Michel et de Cinq-Mars-la-Pile.

2 L 394 Inventaires, titres et pièces annexes provenant des paroisses de Channay[34], Chouzé[35], Courcelles[36], Gizeux[37]. 1783-1793

Culte non catholique

2 L 395 Culte de l'Etre Suprême : instruction pour l'inscription d'une phrase reconnaissant son existence sur les anciens temples de la Raison. an II

ASSISTANCE[38]

Secours

2 L 396 Secours de 10 millions (loi du 13 pluviôse an II) : circulaires, états de répartition et de distribution individuelles par commune[39]. an II-an III

Livre de la bienfaisance nationale

2 L 397 Généralités : circulaires, correspondance (an II-an III), états de demande en inscription et états de bénéficiaires désignés (s.d.), certificats administratifs de résidence et de continuation d'infirmité (an III). an II-an III

2 L 398*-404* Registres d'inscription. an III

398*-399* Section des artisans vieillards ou infirmes.

398* arrêté le 1er pluviôse an III[40]

34. Interdiction de l'ancien cimetière, aménagement et clôture d'un nouveau : procès-verbal de visite canonique (1788, copie 1789), requêtes (1789-1790), actes d'assemblées de villageois, ordonnances, devis estimatif des réparations à effectuer à l'église et au cimetière de Channay (1789). Inventaire des titres de la cure et du prieuré de Channay produits par le prieur-curé pour fixation de son traitement (1792). Titres de la chapelle Notre-Dame du Mesnil, desservie en l'église de Channay : état, déclaration (1792).

35. Observation sur l'état de la succession immobilière de LEFORT, ex-curé de Chouzé (s.d.), extrait de délibération (1791), certificats de dépôts de titres (1791, 1792), comptes de la recette et dépense des revenus de la Charité de Chouzé de 1788 à l'an III (an III), déclaration des biens, revenus et charges de la cure (1790), avis de paiement, mémoires de fourniture et quittances (1783-1793), bail à ferme sous seing privé et quittance (1791-1793).

36. Inventaire de titres, chemise et analyse de titres absents (s.d.).

37. Etats et certificat de dépôt de titres des chapelles Saint-Martin et Saint-René (1790, 1792), extrait de délibération (1790), lettre (1791), analyse de titres absents (s.d.).

38. Voir également à la cote 2 L 369 (tableau des officiers de santé, états de distribution des traitements et de secours).

39. Double exemplaire pour une large moitié des communes. Lacunes : Bourgueil, La Chapelle-Blanche, Marcilly, Restigné, Rillé, Saint-Laurent-de-Lin, Saint-Michel-sur-Loire, Saint-Philibert, Savigné, Villiers-au-Bouin. Quatre communes n'ont pas employé le formulaire officiel et fournissent des données supplémentaires : Château-la-Vallière, Chouzé-sur-Loire, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Patrice.

40. Puis continué sans date de clôture.

399* arrêté le 1er thermidor an III

400*-401* Section des cultivateurs vieillards ou infirmes.

400* arrêté le 1er pluviôse an III[41]

401* arrêté les 1er ventôse et 1er thermidor an III

402* Section des veuves d'agriculteurs ou d'artisans, arrêté le 1er ventôse an III[42]

403*-404* Section des mères ou veuves ayant des enfants.

403* arrêté le 1er ventôse an III[43]

404* arrêté le 1er floréal an III

2 L 405 Communes du canton de Savigné[44] : états de demande en inscription, certificats administratifs et médicaux, extraits baptistaires, correspondance. an II-an III

Secours aux familles de militaires

2 L 406 Secours aux parents de volontaires, de militaires et marins, de défenseurs de la Patrie : instructions, correspondance (1793-an III), tableau général des secours accordés aux défenseurs de la Patrie, état et compte rendu des sommes affectées aux travaux de charité (an IV). 1793-an IV

2 L 407-412 Secours en faveur des familles des défenseurs de la Patrie : états de déclarations[45]. an II-an IV

407 Ambillou, Avrillé, Benais[46], Bourgueil, Braye, Brèches, Channay[46] (an II-an IV).

408 La Chapelle-Blanche Trois-Volets (an II-an IV).

409 Château-la-Vallière, Chouzé-le-Sec, Chouzé-sur-Loire[47], Cinq-Mars-la-Pile, (an II-an IV).

410 Cléré, Continvoir, Couesmes, Courcelles, Les Essards, Gizeux, Hommes, Ingrandes[46] (an II-an III).

41. Puis continué sans date de clôture.
42. Accompagné d'un double.
43. Puis continué et arrêté sans date de clôture.
44. Liasse provenant de la mairie de Savigné-sur-Lathan.
45. Le classement alphabétique initial a été conservé, avec deux aménagements propres à aider le chercheur : réunion des états concernant La Chapelle-sur-Loire (La Chapelle-Blanche et Trois-Volets), préférence donnée au nom actuel sur le nom révolutionnaire.
46. A noter : état des déclarations faites par les parents de militaires ou de marins en activité, correspondant aux décrets antérieurs des 26 novembre 1792, 4 mai et 5 nivôse (an II).
47. A noter : extrait de délibération.

411 Langeais[48], Lublé, Marcilly, Mazières[49], Restigné, Rillé (an II-an III).

412 Saint-Laurent-de-Lin, Saint-Michel-sur-Loire[48], Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Patrice, Saint-Symphorien[49], Savigné, Souvigné, Villiers-au-Bouin (an II-an III).

48. A noter : tableau des veuves, enfants, frères, sœurs et parents orphelins de défenseurs de la Patrie morts sur le champ de bataille, ou de la suite de leurs blessures, qui ont droit aux pensions, indemnités provisoires et augmentations de pension conformément à la loi du 13 prairial (an II).

49. A noter : état des déclarations faites par les parents de militaires ou de marins en activité, correspondant aux décrets antérieurs des 26 novembre 1792, 4 mai et 5 nivôse (an II).

DISTRICT DE LOCHES

Dates extrêmes :

1778-an VI.

Plusieurs liasses comportent des documents antérieurs à 1790. Sans tenir compte de celles immédiatement antérieures (1788-1789), on dispose ainsi de pièces remontant à 1787 (entretien des églises et presbytères, 2 L 560), 1786 (correspondance, 2 L 510), 1781 (titres curiaux, 2 L 561), 1780 (acte notarié, 2 L 548), 1779 (pièces justificatives jointes aux mémoires touchant la circonscription des communes du canton de Loches, 2 L 469), 1778 (titres de fabriques, 2 L 563), ainsi que de données comptables remontant à 1776 pour la ville de Beaulieu-lès-Loches (2 L 488). Un devis et détail estimatif concernant la construction du pont de Reignac, décidée en 1793, datent de l'an VI (2 L 541). D'autres dates, postérieures à la période révolutionnaire, n'ont pas été retenues pour dates extrêmes, comme peu significatives. Elles correspondent à un remploi comme brouillon en l'an IX (2 L 493) et, de façon beaucoup plus suivie et intéressante, à la réouverture de registres pour la transcription de la correspondance active du sous-préfet de Loches, du 5 décembre 1827 au 7 février 1829 (2 L 554) et du 13 décembre 1829 au 1er juillet 1831 (2 L 441).

Importance et état matériels :

160 articles représentant environ 5,1 mètres linéaires.

Les documents sont généralement en bon état de conservation. Quelques registres se distinguent par leur couverture en parchemin. Pour toute une série de registres, elle provient d'un même manuscrit liturgique enluminé : 2 L 415-421, 430-431, 437 (parfaitement conservée), 424-425, 428-429, 432 (plus ou moins altérée ; les cotes passées correspondent à une dégradation complète). On en trouve d'autres au registres 2 L 438, 441, 444-447, 449-450, 452, 456-457, 463-464, 496 et 554. Peu spectaculaire, et cependant notable, la tranche d'un registre est ornée des trois couleurs nationales (2 L 498).

Histoire administrative :

Les registres parvenus jusqu'à nous ne conservent pas les procès-verbaux de l'élection initiale des membres du conseil général, procureur syndic et membres du directoire. Ceux-ci sont déjà en fonction le 10 août 1790. Les séances de l'administration sont à cette date tenues chez Gaboré, président du directoire. Une requête est envoyée au département pour obtenir la maison canoniale de M. Baraudin. Le 20 novembre 1790, on décompte parmi les frais du district la location d'une maison (2 L 466).

Intérêt du fonds :

Deux inventaires d'archives, rédigés en 1792 (2 L 548) et en l'an IV (sous-série 3 L, fonds de l'administration municipale de canton de Loches), ainsi que diverses mentions de pièces manquantes témoignent des pertes subies. On en a encore récemment ôté une collection de lois imprimées (voir les mentions d'enregistrement aux nouvelles cotes L 29-50). Le présent fonds reste cependant l'un des plus riches fonds de districts (voir les rubriques « Police », « Affaires militaires », « Cultes »), et comporte, par comparaison avec les autres fonds de districts, une documentation originale et précise relative aux limites territoriales, aux bâtiments et travaux publics, à l'instruction publique, aux réfugiés de la Vendée.

LOIS ET DÉCRETS

2 L 413*-437* Recueils imprimés[1]. 1789-an II

413* 1789 (9 octobre) – 1790 (2 juillet)
414* 1790 (22 juillet-12 décembre)
415* 1790 (14 octobre) – 1791 (5 février)
416* 1790 (1er août) – 1791 (27 mars)
417* 1790 (31 octobre) – 1791 (27 avril)
418* 1791 (11 février-24 juin)
419* 1791 (20 mars-18 juillet)
420* 1791 (24 avril-1er août)
421* 1791 (3 juin-14 septembre)
422* 1791 (15 mai-14 octobre)
423* 1791 (12 septembre-2 novembre)
424* 1791 (14 septembre-21 décembre)
425* 1791 (22 août) – 1792 (12 février)
426* 1791 (7 septembre) – 1792 (20 avril)
427* 1792 (6 avril-24 août)
428* 1792 (26 août-4 décembre)
429* 1792 (14 juin) – 1793 (9 février)
430* 1793 (6 mars-24 avril)
431* 1793 (11 mai-12 juillet)[2]
432* 1793 (1er août-21 septembre)
433* 1793 (17 mai-31 juillet)
434* 1793 (23 septembre) – an II (11 brumaire)
435* an II (12 brumaire-29 frimaire)
436* an II (1er nivôse-30 pluviôse)
437* an II (1er ventôse-13 prairial)

2 L 438* Enregistrement. an II-an IV

an II (2 ventôse) – an IV (19 brumaire)

1. Collection suivie, formée de textes reçus et visés par le greffier de la commission ou bureau intermédiaire du district de Loches (1er volume) puis par le secrétaire du district révolutionnaire, pour le procureur syndic et les administrateurs. On relève (2e volume) des mentions de publication à Beaumont-Village ou Montrésor qui laissent incertain sur la provenance ou le parcours exacts de ces documents. Chaque volume est numéroté et daté (plat de couverture) par les mois au cours desquels a eu lieu l'enregistrement. On a préféré donner ici pour bornes chronologiques indicatives les dates de promulgation des premier et dernier textes recueillis.
2. A noter : contient un exemplaire imprimé du *Compte de la gestion et administration du directoire du département d'Indre-et-Loire, année 1792*.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT

2 L 439*-441* Délibérations[3]. 1791-an II

439* 1791 (25 octobre) – 1793 (25 mars)
440* 1793 (25 mars) – an II (22 ventôse)[4]
441* 1793 (13 juin-26 juin)[5]

DIRECTOIRE DU DISTRICT

2 L 442*-452* Délibérations[6]. 1790-an IV

442* 1790 (10 août) – 1791 (14 avril)[7]
443* 1791 (21 avril) – 1792 (4 avril)
444* 1792 (5 avril) – 1793 (4 janvier)
445* 1793 (4 janvier) – an II (22 frimaire)
446* an II (24 frimaire-21 ventôse)
447* an II (22 ventôse-11 thermidor)
448 an II (1er fructidor) – an III (14 vendémiaire)[8]
449* an III (17 brumaire-22 pluviôse)
450* an III (23 pluviôse-16 floréal)
451* an III (19 floréal-22 messidor)
452* an III (22 messidor) – an IV (9 brumaire)

REQUÊTES ET PÉTITIONS

2 L 453* Enregistrement[9]. 1792-an IV

1792 (28 mars) – an IV (13 brumaire)

3. Les dates retenues sont celles des séances.
4. Lacune du 13 au 26 juin 1793, comblée par le registre coté 2 L 441.
5. Registre ouvert faute de disposer du registre coté 2 L 440, déplacé avec les autres archives du district au moment de l'avancée des Vendéens (voir ici f. 15), et surtout utilisé ultérieurement pour la transcription de la correspondance active du sous-préfet de Loches (13 décembre 1829-1er juillet 1831, ff. 16-244). Pour un remploi analogue, voir la note appelée dans l'analyse du registre coté 2 L 554.
6. Les dates retenues sont celles des séances.
7. Pièce jointe : cahier portant des extraits de délibérations du 18 au 24 septembre 1790.
8. Fragments d'un même registre, ff. 36-45 (1er-4 fructidor an II) et 84-106 (26 fructidor an II-14 vendémiaire an III).
9. Sommaire succinct des pétitions par ordre chronologique et alphabétique des demandeurs.

2 L 454* Décharges d'arrêtés du directoire du département et autres administrations remis aux particuliers, enregistrement[10]. 1790-an IV

1790 (9 août) – an IV (13 brumaire)

CORRESPONDANCE

2 L 455*-459* Arrêtés de l'administration départementale et des représentants du peuple en mission, transcription[11]. 1791-an IV

455* 1791 (19 mars) – 1793 (27 avril)
456* 1793 (6 mai) – an III (12 frimaire)
457* an III (14 frimaire-16 germinal)
458* an III (23 germinal-14 messidor)[12]
459* an III (15 messidor) – an IV (29 brumaire)

2 L 460*-461* Correspondance active et passive avec le département, l'Assemblée Nationale et les ministres, enregistrement. 1790-an III

460* 1790 (13 septembre) – 1793 (30 septembre)
461* 1793 (3 octobre) – an III (1er jour complémentaire)

2 L 462* Correspondance passive avec le Comité de salut public, différentes commissions de la Convention et autres autorités constituées[13], enregistrement. an II-an III

an II (2 thermidor) – an III (12 messidor)

2 L 463*-464* Correspondance active et passive avec différentes commissions de la Convention, enregistrement[14]. an II-an IV

463* an II (8 nivôse) – an IV (15 brumaire)
464* an II (9 floréal) – an IV (7 frimaire)

2 L 465 Pièces égrenées : bordereaux d'envoi de lois par le procureur général syndic et le président de l'administration du département (1790-1791, an III), récépissés de lois et « pièces », lettre (an II), ordre de travail du Comité de sûreté générale (an II), comptes rendus des opérations de l'agent national de la commune de Loches (an II, an III). 1790-an III

10. Rares mentions de restitution de pièces justificatives.
11. Les dates retenues sont celles de transcription.
12. Un dernier feuillet (f. 140) a été copié sous la date du 13 fructidor, mais est biffé.
13. Municipalités, officiers publics…
14. La tenue de deux registres distincts n'a pu être expliquée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 L 466 Lieu de réunion de l'administration, choix et aménagement : requête au directoire du département et réponse, extraits de délibérations, état de dépenses, correspondance, arrêté du Comité des finances. 1790-an III

2 L 467-471 Limites territoriales, formation du district, circonscription des paroisses, réorganisation des circonscriptions administratives et formation des sections : extraits de délibérations, procès-verbaux, correspondance, mémoires, plans. 1779-1793

467 Généralités (1790-1791)[15].
468 Canton de Ligueil (1791)[16].
469 Canton de Loches (1779-1793)[17].
470 Canton de Manthelan (1791)[18].
471 Canton de Montrésor (1790-1791)[19].

PERSONNEL ET ÉLECTIONS

2 L 472 Personnel et élections[20].- Nomination d'un officier municipal et de notables de Loches : lettre (an III). Dénonciation d'autorités constituées : extraits de délibérations, procès-verbaux, correspondance (1791-an II)[21]. Assemblée primaire du canton de Montrésor : convocation (1790), pétition et correspondance touchant l'annulation des élections (1791). 1790-an III

15. A noter : lettres de l'archevêque de Tours aux administrateurs des districts de Tours et Loches, exprimant son refus de collaborer à la formation des nouvelles paroisses. Comprend des données statistiques sur les sept districts d'Indre-et-Loire.
16. Dossiers par commune. Plans des limites de Bournan, de celles de Ligueil, de celles réelles et projetées de Varennes. Voir également à la cote 2 L 493.
17. Dossiers par commune. Plans visuels colorés des paroisses d'Azay-sur-Indre, La Chapelle-Saint-Hippolyte et Reignac ; autres plans de Chambourg, Chédigny, Saint-Jean-sur-Indre, Saint-Quentin-sur-Indrois ; états de population détaillés pour Ferrière-sur-Beaulieu et Saint-Jean-sur-Indre. Pièces justificatives notables : extrait du terrier de La Roche, paroisse de La Chapelle-Saint-Hippolyte (1779), rôles de répartition de la paroisse de Saint-Germain pour les réparations de l'église paroissiale (1781), les impositions ordinaires de 1789 (1788), la taxe pour les chemins (1789).
18. Dossiers par commune. Grands plans de Saint-Bauld et Tauxigny.
19. Projet d'érection d'Ecueillé en chef-lieu d'un canton composé d'Ecueillé, Loché, Nouans et Villedômain. Voir également à la cote 2 L 493.
20. Voir également les cotes 2 L 487 (comptabilité afférente au personnel) et 2 L 550 (élection des curés).
21. Comm. de Ciran, Manthelan, Reignac et Saint-Senoch. Pour quelques cas entraînant manifestement trouble à l'ordre public, voir à la rubrique « Police » la cote 2 L 479.

POLICE

Sûreté publique

2 L 473 Emigrés et parents d'émigrés.- Surveillance : certificats de résidence, extraits de délibérations, correspondance[22], certificats médicaux d'incapacité à se rendre à l'appel nominal quotidien, procès-verbaux d'enquête[23], états supplémentaires d'émigrés (1792-an III). Vente de biens meubles : motion de la société populaire de Ligueil (an II). Famille de Marolles : lettres de Louis de Marolles fils à ses parents et aux administrateurs du district (1791-1793), avis d'inscription sur la liste des émigrés (an II). 1791-an III

2 L 474 Suspects.- Visites domiciliaires : procès-verbaux (1792-1793). Interrogatoires de détenus : extrait de délibération, listes de questions à poser par individu (s.d., 1793). Affaires particulières : correspondance, extraits de délibérations, notes, procès-verbaux de déposition, d'enquête et d'inventaire, extrait de jugement (1792-an II)[24]. 1792-an II

2 L 475 Esprit public.- Contrôle de la presse : instruction (1793). Certificats de civisme : certificats, correspondance (1793-an III). Propos inciviques et contre-révolutionnaires : procès-verbaux, correspondance, notes (1790-an III). 1790-an III

2 L 476 Comités de surveillance et sociétés populaires : réponse à une enquête sur les comités et sociétés formés dans le district, liste des membres des comités de Beaulieu, Loches, Manthelan et Reignac (s.d., an II)[25], correspondance et extraits de délibérations reçus du Comité de salut public de Loches, du Comité de surveillance du district et de ceux de diverses communes (1793-an III)[26]. 1793-an III

2 L 477 Suppression des marques d'Ancien Régime.- Visite de la commune de Tauxigny : extraits de délibérations (an II). Destructions faites aux églises de Chédigny, Montrésor et

22. A noter : demandes de passeport pour la famille PIERRES de FONTENAILLES (1792-1793), dossier Marc René Marie VOYER D'ARGENSON (1792), recherches d'état civil concernant la famille GIGAULT DE BELLEFONDS (an II).

23. Familles PIERRES DE FONTENAILLES et PANNARD (1793).

24. Concerne les comm. de Loches (recel de canons au château, arrestation d'un comploteur), Manthelan (dénonciation de Jean-Louis FOUGEROUX, ancien notaire royal, avec inventaire fait à son domicile), Esves-le-Moûtier (perquisition chez les PIERRES DE FONTENAILLES, plainte consécutive).

25. Minutes.

26. Les sujets abordés sont variés (Constitution, comptes décadaires, visa de certificats de civisme, arrestations, suppression des marques d'Ancien Régime). D'autres pièces provenant des comités de surveillance sont conservées par ailleurs, notamment à la cote 2 L 475.

Saint-Quentin : lettre, mémorandum de mémoires à acquitter (an II). Visites de papeteries : instruction, correspondance, procès-verbal (an III). an II-an III

2 L 478 Réfugiés de Vendée à Loches et Beaulieu[27] : extraits de délibérations, requêtes et avis sur requêtes, correspondance, certificats de résidence. an II-an IV

2 L 479 Troubles et délits.- Emeutes et attroupements à Beaulieu, Louans, Reignac, Tauxigny et Varennes : procès-verbaux, extraits de délibérations, mémoires, correspondance (1790-an III). Brigandages : correspondance, extrait de délibération (1791-an II). Contrebande, arrestation d'un marchand : lettre (1793). Délits, abattage d'arbres de la Liberté à Chambourg, Perrusson et Saint-Quentin : procès-verbaux, lettre d'envoi (an III). 1790-an III

Mesures d'exception

2 L 480 Evénements politiques, monnaie et maximum.- Fête de la Fédération et arrestation du roi à Varennes : procès-verbal[28], correspondance (1790-1791). Gouvernement révolutionnaire et réaction thermidorienne : correspondance ([s.d., an II]-an IV). Mesures économiques : correspondance relative aux assignats, billet de confiance, instruction sur le tableau général du maximum, tableau du prix des gages, salaires et journées de la commune d'Aubigny (s.d., an II). 1790-an IV

2 L 481 Poids et mesures.- Enquête sur les différents étalons employés : circulaire, réponses des communes (1790-1791). Système républicain : avis publicitaires pour le traité de Cointeraux (an II), loi du 18 germinal an III, instructions, questionnaire et réponses détaillées afférentes (an III). 1790-an III

Simple police

2 L 482 Police économique, rurale et domestique.- Marchés formés sans le concours des autorités, abolition : instructions (an III). Travaux agricoles, contentieux : extrait de délibération (an III). Chasse : procès-verbal d'accident (1790). Battues aux loups, contrôle de la délivrance de poudre : instructions, correspondance, procès-verbal (an III). Troubles

27. Voir aussi ci-dessous cote 2 L 566.

28. Fête de la Fédération à Verneuil.

domestiques[29] : extraits de délibérations, correspondance, procès-verbaux (1792, an II). 1790-an III

SANTÉ PUBLIQUE

2 L 483 Personnel de santé : formulaire d'enquête, lettre d'envoi (1791), instruction relative au traitement des officiers de santé (an III). 1791, an III

AGRICULTURE, STATISTIQUE

2 L 484 Subsistances et réquisitions.- Pénurie, dénonciation : extraits de délibérations, correspondance, procès-verbal de visite chez les chandeliers et bouchers de Loches (an II). Travaux agricoles, réquisition d'hommes à Sepmes et Vou : extraits de délibérations, correspondance (an II)[30]. Pièces égrenées : lettre du maire de Bossée sur l'écroulement d'un grenier (1792), procès-verbal d'adjudication de terres et de récoltes par la municipalité de Loches (an II), état des productions agricoles de la commune de Montrésor (an III). 1792-an III

EAUX ET FORÊTS

2 L 485 Bois nationaux et communaux, nomination de gardes messiers et surveillance : extrait de délibération, correspondance (1792, an II) ; adjudication : correspondance, avis, états de bois sujets à coupe extraordinaire (s.d., an II). 1792-an II

2 L 486 Biens communaux, déclaration : états indicatifs des revenus des municipalités ou certificats d'absence de biens (1790), extrait de délibération relative à la vérification des

29. Deux affaires privées menaçant l'ordre public : folie furieuse de René MAURICE à Ferrière-Larçon (1792), mauvais traitements reçus de ses parents par Marianne RICARD, fille-mère, à Montrésor (an II). Les comités de surveillance de Loches et de sûreté de Montrésor, les sociétés populaires de Loches et de Saint-Aignan s'emparèrent de cette seconde affaire (voir notamment la cote L 691 et aux archives municipales de Loches la cote S 5).

30. Une lettre porte une note relative à la salpêtrerie de Ligueil.

comptes de régie (1792) ; partage : décret du 10 juin 1793, correspondance, extraits de délibérations, certificats, procès-verbaux attestant le partage ou son absence par choix ou absence de bien[31], tableaux récapitulatifs (1793-an III). 1790-an III

COMPTABILITÉ

Comptabilité du district

2 L 487 Comptabilité du district.- Traitement du personnel[32] : correspondance, mandats de paiements (an II-III). Vente de chevaux appartenant au district : procès-verbal (an III). an II-an III

Comptabilité communale

2 L 488 Comptabilité communale : comptes des villes de Beaulieu pour 1776-1789, de Loches pour 1790-1791, avec toutes pièces à l'appui, de Reignac pour 1788-1789 (1790-1791), états des « affaires, besoins, moyens et ressources » d'Ecueillé, Ligueil[33], Loches et Montrésor, requête en paiement de travaux d'écriture pour la municipalité de Perrusson (1791), lettre du président du département sur l'envoi des comptes (an II)[34]. 1790-an II

2 L 489 Bâtiments et édifices publics : extraits de délibérations, procès-verbaux de visite et d'expertise, lettre, plans. 1788-an II

– Château et église Saint-Ours de Loches, 1788-1791[35]
– Maison commune de Beaulieu, an II

31. Classement par ordre alphabétique des communes.
32. Fonctionnaires et religieux, employés divers (secrétaire, archiviste, commis, concierge, gardien, homme de peine, palefrenier). Concerne également la liquidation des comptes d'anciens huissier audiencier et greffier du bailliage de Loches. Voir aussi les nominations, à la rubrique « Personnel », cote 2 L 472, et la lettre concernant le traitement du personnel de santé à la rubrique « Santé publique », cote 2 L 483.
33. Pièce jointe : état de sous-baux de la baronnie de Ligueil (s.d., 1788-1789).
34. Pièce jointe : ancienne chemise de liasse.
35. Acquisition par la municipalité de Loches d'une partie du château, pour la tenue de ses réunions, et de son église pour remplacer l'ancienne église paroissiale.

FINANCES

Généralités

2 L 490 Instructions et correspondance générale. 1792-an IV

2 L 491 Comptes rendus imprimés des opérations de la Trésorerie nationale de 1791 à 1793. 1793

Impositions d'Ancien Régime, remplacement des droits supprimés

2 L 492 Impôts d'Ancien Régime et remplacement des droits supprimés.- Rôle de supplément sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789 et impositions ordinaires de 1790 : mandements adressés à la paroisse de Beaumont-Montrésor (1789-1790). Remplacement des droits supprimés : état de perception par commune (s.d.). 1789-1790

Contributions foncière et mobilière

2 L 493-496* Contributions foncière et mobilière. 1790-an IV

493 Répartition et contestation[36] : formulaire de mandement vierge (s.d.), état du montant des rôles de la contribution foncière 1794 par commune (an III), requêtes et mémoire, correspondance, procès-verbal d'arpentage, note[37] (1790-an II), minutes d'avis sur demandes en décharge et réduction (s.d.).

494* Demandes en décharge et réduction, enregistrement.
1793 (1er mai) – an IV (18 brumaire)

495* Table alphabétique des demandeurs[38].

496* Ordonnances de décharge, inscription.
1792 (27 avril) – an IV (14 brumaire)

36. Cas de double emploi, associés à la délimitation litigieuse entre les communes de La Chapelle Blanche et Ligueil (1790-1791), Cussay et Ligueil (s.d.), Aubigny et Chemillé (an II).

37. Feuille réutilisée en l'an IX pour un procès-verbal de visite de la maison d'arrêt de Loches.

38. Renvoie, comme le registre précédent coté 2 L 494, à des mémoires numérotés absents du fonds, car renvoyés aux communes pour examen.

2 L 497* Contribution foncière, enregistrement des décharges et réductions prononcées. 1793

1793 (15 juillet-6 septembre)

Patentes

2 L 498* Patentes du canton de Manthelan pour les neuf derniers mois de 1791, inscription. 1791

1791 (8 octobre-31 décembre)

Contributions extraordinaires

2 L 499 Contribution patriotique : proclamation du conseil exécutif provisoire (an II), correspondance (1791-an II), états et bordereaux récapitulatifs du montant et de la situation du recouvrement des rôles par commune (s.d., 1790-1792). 1790-an II

2 L 500 Emprunt volontaire : instructions, modèle de récépissé. 1793

2 L 501 Emprunt forcé : instructions et correspondance, procès-verbaux de nomination de commissaires vérificateurs, rôles de perception ou procès-verbaux de vérification négatifs par commune, avis sur réclamations, liste nominative de récépissés des sommes versées. an II-an III

POSTES ET MESSAGERIES, MOYENS DE COMMUNICATION

2 L 502 Postes et messageries, moyens de communication[39] : lettre du lieutenant de la maréchaussée de Tours relative à la surveillance des courriers de malles (1791), du commissaire du département relative à la transmission des informations au district de Preuilly par celui de Loches[40], de la municipalité de Ligueil relative aux communications assurées par les gendarmes à cheval (1793). 1791, 1793

39. Voir également à la cote 2 L 553.

40. La liaison directe Tours-Preuilly s'avérait moins rapide et moins sûre.

DOMAINE PUBLIC

2 L 503-504 Biens nationaux. 1790-1791

503 Saisies à l'abbaye de Beaulieu et au chapitre royal de Loches : inventaires de mobilier, titres et papiers, arrêtés et procès-verbaux d'apposition et levée de scellés (1790-1791)[41].

504 Ventes.- Projets d'acquisition de l'église des bénédictins de Beaulieu par la municipalité du lieu et de terres par celle de La Chapelle-Blanche : extraits de délibérations, requête et pétitions (1791). Mobilier : lettre d'envoi d'observations (1791). Biens affermés : lettre (1790)[42].

AFFAIRES MILITAIRES

Généralités

2 L 505 Administration militaire.- Commission de l'organisation et du mouvement des armées de terre : tableau de ses attributions, correspondance générale[43], affiches (an III). Bureau central de comptabilité de la même commission : instructions, correspondance (an II-an IV). Commissaire-ordonnateur de la 22e division et commissaires des guerres à Angers, Blois, Tours et Vendôme : bulletin des lois, correspondance, ordres de service (an III). an II-an IV

Recrutement

2 L 506 Engagements : procès-verbaux, état nominatif[44] (1792-1793), instructions, tableaux des hommes fournis par le district pour la formation des bataillons de volontaires du département (an III)[45]. 1792-an III

41. Voir également la cote 1 Q 215. Pièces jointes au dossier concernant l'abbaye de Beaulieu : état de dettes, extraits de délibérations, notamment prises sur une requête du sergent de l'abbaye. Le premier inventaire des mobilier, titres et papiers de l'abbaye est continué par l'inventaire des mobilier, titres et papiers de la chapelle Notre-Dame de Richebourg (paroisse Saint-Laurent de Beaulieu), de la maladrerie de La Madeleine et du couvent des Viantaises, toujours à Beaulieu-lès-Loches.

42. Pièces jointes : formulaires informe ou vierge d'avis d'adjudication et d'obligation d'acquéreur.

43. A noter : d'autres pièces de correspondance de cette commission sont réparties selon leur objet dans les liasses qui suivent.

44. Comm. de Loches, Manthelan et Montrésor. Voir également les liasses cotées 2 L 507 – les premières opérations de la Levée de 300.000 hommes, à Manthelan et Tauxigny notamment, en mars 1793, ayant suscité des enrôlements volontaires – et 2 L 529.

45. Enquête *a posteriori* sur les opérations de 1791-1792.

2 L 507 Levée de 300.000 hommes et « Armée de Chinon »[46].- Instructions : circulaires imprimées, correspondance. Opérations de recrutement : procès-verbaux et états de réquisition, correspondance, certificats administratifs et médicaux d'inaptitude, minutes récapitulatives[47]. Opérations complémentaires pour les cantons de Ligueil et Manthelan[48] : extraits de délibérations, correspondance, bordereau de fourniture de pain. 1793

2 L 508 Première réquisition : instructions, correspondance (an II-an III), états nominatifs par canton et commune des jeunes gens requis, et des hommes partis pour Angers ou restés dans le district (an II)[49], des « volontaires » ayant quitté leur corps, et de ceux de Chédigny, porteurs de congés ou non, tenus de le rejoindre (an III). an II-an III

2 L 509 Malades et blessés autorisés à se soigner dans leur famille : instructions et correspondance relatives à leurs solde, subsistance et transport. an II-an III

2 L 510 Invalides et vétérans.- Généralités : instructions, correspondance (1791-an III). Soldes et pensions : états nominatifs des invalides pensionnés résidant à Loches, correspondance, extrait de délibération, certificat de service (1790-an IV). Secours : quittances d'habillement, extrait de délibération, correspondance (1786-an IV). 1786-an IV

2 L 511 Prisonniers de guerre : instructions relatives à leurs affectation, subsistance et emploi. an II-an III

2 L 512 Police militaire, abandon de troupes, désertion et délits : correspondance, arrêté du Comité de salut public concernant les sanctions disciplinaires[50]. 1793-an III

Intendance militaire

■ Cantonnement, mouvement de troupes

2 L 513 Troupes.- Etapes : instructions[51] et correspondance générale (1793-an III), correspondance particulière, extraits de

46. A partir de la mi-mai 1793, les événements de Vendée font suspendre tout départ pour l'armée de Moselle, objectif premier de la levée, au profit d'une incorporation immédiate dans les bataillons incomplets stationnant à Chinon.
47. Hormis ces minutes, classement par canton et commune.
48. Liasse anciennement constituée, concernant le mois de juin, et non plus mai, 1793.
49. Le premier état date du 20 pluviôse, le second du 28 floréal an II, soit après le départ pour Angers des hommes des cant. de Loches, Manthelan et de partie de celui de Ligueil (12-23 floréal).
50. Affiche.
51. A noter : trois exemplaires imprimés du « Règlement sur le service des subsistances des troupes en marche » du 25 vendémiaire an III », affiche.

délibérations, mémoires de dépenses (1791-an II). Position : états imprimés de l'emplacement des armées et des mutations intervenues, lettres d'envoi (an III). 1791-an III

2 L 514 19e régiment de dragons stationné à Loches.- Discipline : extrait de délibération, procès-verbaux de dénonciation, d'enquête et d'engagement, arrêté du conseil de discipline du régiment (1793-an II). Pensions et secours : correspondance, état de secours accordés, extrait de délibération du corps des officiers en faveur des nécessiteux de Loches et Beaulieu (1793-an III). Subsistances : procès-verbal d'adjudication du marché des viandes, extrait de délibération pour l'approvisionnement des malades, plaintes et procès-verbaux de visite des fourrages (1793-an II). 1793-an III

■ **Equipement, armement**

2 L 515 Effets militaires.- Levée de 300.000 hommes et première réquisition : instructions, correspondance, tableau des dépenses d'équipement (1793-an II). Souliers et cuirs militaires : instructions (an II-an III). 1793-an III

2 L 516 Armes, distribution de fusils pour l'armement des gardes nationales puis réquisition des mêmes armes pour les troupes des frontières : instructions, correspondance, état de distribution, ordres et procès-verbaux de réquisition (1791-1792) ; achat, réquisition puis recouvrement de fusils et canons pour les soldats de la Vendée : instructions, extraits de délibérations, correspondance, états estimatifs des armes perdues à la déroute de Montreuil-Bellay (1793-an IV) ; autre réquisition : instructions, états d'armes trouvées dans les communes (an II). 1791-an IV

■ **Armes, poudres et salpêtre**

2 L 517 Instructions et correspondance générale[52]. 1793-an III

2 L 518 Armes et poudres, fabrication : extraits de délibérations et correspondance concernant piques, armes à feu et pioches (an II-an III), correspondance et procès-verbal concernant la poudrerie du Ripault (1792-an III). 1792-an III

2 L 519 Agence de combustion et de salin du district : compte, compte définitif, procès-verbal de vérification. an III

52. A noter : correspondance suivie adressée aux administrateurs du directoire du district par RIFFAULT, commissaire national des poudres.

2 L 520-521 Ateliers de combustion et de salin établis dans la forêt de Loches. an II-an III

520 Etats nominatifs de journées et de paiement, mémoires de fournitures et de travaux, pièces de comptes (an II-an III)[53].

521 Inventaire d'ustensiles, compte de l'atelier de Loché, extraits de délibérations (an II-an III).

2 L 522 Ateliers de salpêtre, organisation et attribution de cantonnement : correspondance, extrait de délibération, laissez-passer (an II-an III) ; équipement et approvisionnement en matières premières : extraits de délibérations, correspondance, récépissés de cendre, fer, cuivre, cuves et chaudières, procès-verbal de visite des ateliers de Beaulieu (an II-an III) ; recensement et surveillance du personnel : instruction, correspondance, listes nominatives[54], certificat de départ (an II) ; production et distribution : « observations scientifiques », état de dépôt au district, procès-verbal d'estimation de coût de transport, état de recette et paiement, correspondance (s.d., an II) ; liquidation : mémoire de fournitures, procès-verbal d'estimation des effets et ustensiles des ateliers du district (an III). an II-an III

■ Forges et aciéries

2 L 523 Forges et aciéries : instructions, correspondance, extraits de délibérations, états et récépissés. an II-an III

– Réglementation générale, an II
– Réquisitions pour l'aciérie d'Amboise et la forge de Luçay[55] , an II-an III

■ Réquisitions et subsistances

2 L 524 Approvisionnement de « l'Armée de Chinon » : états nominatifs, par commune, de réquisition de grains, certificats de fourniture, ordres de paiement, quittances[56]. 1793

53. Série exceptionnellement continue de messidor an II à germinal an III, composée de deux liasses ficelées (pièces numérotées de 1 à 37 et de 1 à 245). Les ouvriers (coupeurs de fougères, porteurs, brûleurs, abatteurs-éclaircisseurs) sont soit des habitants, particulièrement de Montrésor (répartis entre fourneaux, jusque 14), soit des hommes du contingent des 30.000 hommes de cavalerie en dépôt à Loches, d'origines variées, notamment étrangères (répartis en escouades, jusque 12). Quelques états concernent spécifiquement les femmes attachées au service des escouades.

54. Concernent les trois ateliers de Beaulieu, celui de Montrésor, des ouvriers réquisitionnés à Louans, enfin ceux employés par les salpêtriers FAISSOLE (ateliers à Beaulieu, Chambourg, Civray, Cormery, Loches, Nouans et Verneuil), LESOURD frères (Loches) et NORMAND et MARTEAU (lieux non précisés).

55. Luçay : distr. Châtillon-sur-Indre, dép. Indre.

56. Par ordre alphabétique des communes. A noter : un certificat (Montrésor) concerne la fourniture de chevaux, une quittance (Coulangé), le paiement de souliers.

2 L 525 Subsistances, rationnement : instructions, correspondance, extrait de délibération relative au marché de fourniture de viande ; approvisionnement en fourrage et en bois : instructions, arrêté des représentants du peuple[57], règlement concernant le chauffage des troupes, lettre d'envoi ; fourniture de linge aux hôpitaux militaires : lettre. an II-an III

■ **Bâtiments militaires**

2 L 526 Libération du magasin militaire et recensement des bâtiments militaires du district : extrait de délibération, lettre. an III, an IV

Marine

2 L 527 Instructions et correspondance générale. an II-an III

2 L 528 Bois, marquage et abattage : correspondance, procès-verbaux de martelage (an II-an IV) ; réquisition et subsistance des ouvriers : correspondance, extraits de délibérations, listes nominatives[58] (an II-an III) ; transport : ordres et états de réquisition, correspondance, requêtes de voituriers (an II-an III) ; réclamation d'ordre comptable et vente de rebut : correspondance, mémoires de fournitures, états de bois propre et impropre à la marine, pièces de comptes (an II-an III). an II-an IV

Garde nationale

2 L 529 Garde nationale : correspondance consécutive à un défaut de service à Loché (1790), procès-verbal constatant la réunion et l'élection illégales d'officiers à Reignac (1791), registre d'inscription des volontaires de Montrésor (1792)[59]. 1790-1792

Gendarmerie

2 L 530 Instructions et correspondance générale. 1793-an III

2 L 531 Recrutement et soldes : cahier d'inscription des gendarmes surnuméraires (1792-1793), état nominatif des sous-officiers, gendarmes à pied et surnuméraires des brigades de Loches et Ligueil sans commission[60], formulaires de

57. Affiche.
58. Minutes informes.
59. Ce « registre » est un simple bifeuillet. Voir également à la cote 2 L 516 la correspondance relative à la distribution de fusils en 1791-1792 et à leur rapide réquisition pour les troupes des frontières.
60. Minute et tableau visé.

commission vierges (an II), instruction et correspondance relatives aux soldes, état des gendarmes de Loches, Ligueil et Ecueillé[61] (an III). 1792-an III

2 L 532 Equipement, vivres et fourrage : instructions, correspondance, extraits de délibérations, procès-verbaux d'adjudication et acte de soumission de fournisseur, mémoire, états de frais et de dépenses excédentaires. 1793, an III

2 L 533 Brigades et casernes : correspondance, extraits de délibérations et notes relatives à la création des brigades de Beaulieu, Ecueillé, Ligueil et à l'entretien de la caserne de Loches, état de situation des brigades du district. 1790-an III

2 L 534 Missions : instructions, correspondance, procès-verbaux d'arrestation de déserteurs, de visite et de perquisition. 1792-an III

TRAVAUX PUBLICS

Généralités

2 L 535 Instructions et correspondance générale : lois, décrets, circulaires, extraits de délibérations, correspondance reçue de l'administration départementale et des ingénieurs des ponts et chaussées[62]. 1791-an III

2 L 536 Travaux et ateliers de charité, organisation et fonctionnement : états des ateliers à établir et des travaux ouverts, adresse de la Société des Amis de la Constitution de Loches, correspondance générale (1791-an II), devis et détails estimatifs, procès-verbaux d'adjudication et d'inspection, états d'avancement, extraits de délibérations, correspondance (1791-an III)[63]. 1791-an III

Voirie

2 L 537 Ouvriers, réquisition et rétribution : extrait de délibération, correspondance. an II-an III

61. Minute informe.
62. A noter : tableau de la situation des travaux publics en cours dans le district de Loches (an III).
63. Dossiers constitués pour les comm. de Beaulieu, Ecueillé, Genillé, Loches, Nouans, Saint-Jean-sur-Indre et Villedômain.

2 L 538 Consultation départementale sur le tracé de la route de Tours à Montoire : correspondance. 1791

2 L 539 Travaux de réparation : avis et procès-verbaux d'adjudication et d'inspection, devis et détails estimatifs, cahiers des charges, états d'adjudicataires, de matériaux employés, extraits de délibérations, correspondance. 1788-an IV

– Route de Paris vers l'Espagne, an III
– Route de Tours vers le Berry, 1788-an IV
– Route de Blois au Blanc, 1791-an II
– Route de Loches à Amboise, an III
– Route de Loches à Chambourg, 1792-1793

2 L 540 Chemins vicinaux : requêtes (1790-1792), états communaux des chemins à réparer[64], états récapitulatifs de répartition et de paiement (an III). 1790-an III

Ponts

2 L 541 Ponts, construction et réparation : extraits de délibérations, devis et détails estimatifs, rapports, procès-verbaux de visite, pièces de comptes, correspondance[65]. 1791-an VI

Rivières et cours d'eau

2 L 542 Rivières et cours d'eau.- Navigabilité de l'Indre : adresse de la Société des Amis de la Constitution de Loches, note (1791). Curage des rivières et fossés : requêtes des municipalités de Manthelan et Varennes, avis des officiers de la maîtrise des eaux et forêts de Loches. Moulins : état de réparations à faire au moulin des Bancs à Beaulieu (1790), requête de l'entrepreneur des travaux du moulin d'Oizay et avis afférents (1792), correspondance (an II). 1790-an II

64. Sous forme d'états, de lettres ou d'extraits de délibérations (reclassés par ordre alphabétique des communes) rédigés en application de la loi du 21 pluviôse an III, relayée par un arrêté de l'administration du district de Loches du 29 ventôse et une lettre du 1er germinal an III. Un secours de 10 millions devait être réparti entre les districts, et moitié distribué aux indigents (voir ci-dessous à la cote 2 L 564), moitié employé à la réparation des routes de la République. Les documents conservés concernent principalement les chemins d'accès aux bourgs et sont à rapprocher de ceux conservés aux cotes 2 L 535-536.

65. Ponts de Bléré (an II), Genillé (1793), Loches (an III), Nouans, Saint-Quentin et Villedômain (1791-an IV), Reignac (1793-an VI), Varennes (1793).

INSTRUCTION PUBLIQUE, ARCHIVES

Ecoles primaires du district

2 L 543-544 Ecoles publiques. an II-an IV

543 Organisation et fonctionnement : instructions, correspondance, tableaux des écoles existantes et à créer (an II-an III) ; logement des instituteurs et locaux : extraits de délibérations, correspondance (an III-an IV).

544 Nomination, contrôle et traitement des instituteurs : extraits de délibérations du directoire et du jury d'instruction publique du district, correspondance, certificat d'exercice, minute d'état de paiement (an II-an III)[66].

2 L 545 Ecoles privées, acquittement d'honoraires et autorisation : correspondance, pièces à l'appui, extraits de délibérations[67]. 1782-an III

Autres établissements

2 L 546 Ecole centrale de Tours, organisation et fonctionnement : instructions, arrêtés, correspondance. an III

2 L 547 Etablissements nationaux.- Ecole normale de Paris : lettres reçues de deux élèves envoyés par le district y suivre les cours, circulaire relative à l'envoi des manuels (an III). Ecole de santé de Paris : procès-verbaux d'examen de deux élèves envoyés par le district, correspondance (an III-an IV)[68]. Ecole vétérinaire d'Alfort[69] : instructions, correspondance, liste de candidats, extrait baptistaire, traité notarié avec les deux élèves envoyés par le district, lettres reçues d'eux, extraits de délibérations, états de dépenses, reçu, note (an II-an III). an II-an IV

66. Voir également à la cote 2 L 543 (les tableaux notamment comportent des renseignements nominatifs).

67. Maintien d'écoles fondées sous l'Ancien Régime ou création à Beaulieu, Ligueil, Loché et Montrésor. A noter, pour Ligueil et Montrésor : copies (s.d.) de documents de 1702 et 1703, ordonnance de l'archevêque de Tours (1782). Pour Beaulieu, voir également à la cote 2 L 544.

68. Pièces jointes : anciennes chemises, consistant en formulaire de déclaration foncière et affiche de vente de biens nationaux.

69. Maison-Alfort (dép. Val-de-Marne).

Archives

2 L 548 Archives.- Archives des anciennes justices seigneuriales, apposition abusive de scellés : requête, extrait de délibération, acte notarié (1780-1791). Archives du directoire du district : inventaire (1792). Personnel, désignation de deux archivistes : correspondance (an III). 1780-an III

JUSTICE

2 L 549 Justice.- Tribunaux de district, uniformisation nationale de leur agencement : correspondance, plan, élévation géométrale et vue perpective du projet (1791). Personnel, nomination de juges de paix et de jurés : correspondance, extrait de délibération (1790, an III). Désistement de plainte : correspondance (1793). 1790-an III

CULTES

Personnel ecclésiastique

■ **Nominations**

2 L 550 Elections : correspondance, extraits de délibérations, procès-verbaux[70]. 1791-1792

■ **Pensions et traitements**[71]

2 L 551 Instructions et correspondance générale. 1790-an III

2 L 552 Statistique : états des religieux[72], religieuses pensionnées et chanoinesses de Beaulieu, état de traitement des curés, correspondance. 1791-1792

2 L 553* Pensions et traitements : délibérations du directoire du district[73]. 1791-an III

1791 (25 mai) – an III (22 messidor)

70. Elections des 27-30 mars et 11-15 décembre 1791, 29-30 avril 1792.
71. Voir également ci-dessous à la cote 2 L 563, dans la mesure où les curés percevaient 4% du produit de la liquidation des fondations.
72. Capucins et barnabites de Loches, bénédictins de Beaulieu, cisterciens de Beaugerais, bénédictins de Villeloin et chartreux du Liget.
73. A noter, ff. 64 v°-65 : délibération portant s ur les postes et messageries.

2 L 554* Traitements et élections de domicile, enregistrement des déclarations[74]. 1791-an IV

1791 (28 avril) – an IV (6 brumaire)

2 L 555 Réclamations : requêtes d'un religieux et d'employés de la Chartreuse du Liget (1790-1791), de clercs, religieux, vicaires, curés de diverses paroisses (1790-an III)[75]. 1790-an III

■ **Surveillance**[76]

2 L 556 Serment : procès-verbaux de prestation (1791), extrait de délibération (1792)[77]. 1791-1792

2 L 557 Curés insermentés, dénonciation et arrestation : extraits de délibérations, procès-verbaux, correspondance, certificat médical, extrait baptistaire[78]. 1790-an II

2 L 558 Reclus et déportés : extraits de délibérations, extraits du registre d'inscription des prêtres détenus au château de Loches, liste de prêtres transférés de Tours à Loches (1792-1793), registre d'inscription des déclarations d'intention de destination (1792), états nominatifs des ecclésiastiques déportés, émigrés et reclus (1792-an II)[79], correspondance, extrait de délibération, procès-verbal et note concernant la réclusion des religieuses insermentées (1793-an III). 1792-an III

Police du culte

2 L 559 Police du culte.- Autorisation d'exercice : requêtes et soumissions, certificats médicaux d'inaptitude (1791-an IV), procès-verbal d'attroupement à Manthelan, lettre (an III). Réouverture des églises de Ligueil et Sepmes : extraits de délibérations, pétition, correspondance (an III). 1791-an IV

74. Pièces jointes : procurations, correspondance. Réutilisé pour la transcription de la correspondance active du sous-préfet de Loches (5 décembre 1827-7 février 1829, du feuillet 31 verso au feuillet 178) : voir également la note appelée dans l'analyse du registre coté 2 L 441.

75. A noter : élection de domicile de Jacob Louis DUPONT, ancien prieur d'Eymet (dép. Dordogne) ; dossier étoffé relatif à l'imposition de François VILLETTE, curé de Bossée.

76. Voir également à la rubrique « Police ».

77. Voir aussi à la cote 2 L 559 les soumissions faites à l'occasion de demandes d'exercice (an III-an IV).

78. Concerne les curés de Bossée (1793), Chédigny (1790), Manthelan (1791-1792 – il s'agit de Jean Mandé SIGOGNE), Oizay-Cerçay (1791), Reignac (1791, [an II]), un prêtre de Loches (1792) et l'activité de l'ancien moine royaliste D'AGNENDO dans le district d'Indremont, autrement dit Châtillon-sur-Indre (dép. Indre) (an II).

79. Pièces jointes : extrait de délibération, lettre d'envoi, état supplémentaire de prêtres déportés possédant des biens-fonds dans le district (1793-an II).

Eglises et bâtiments

2 L 560 Eglises et presbytères, entretien et réparation : extraits de délibérations, ordonnances, correspondance, requêtes et pétitions, devis, procès-verbaux d'assemblée d'habitants, d'expertise et de réception de travaux[80]. 1787-1792

Biens et revenus des cures, fabriques, chapelles et prieurés

2 L 561 Titres curiaux : état de dépôt des comptes, liste des communes par canton (s.d.), inventaires de titres, papiers et ornements de cures et chapelles, tableaux de fondations, états de revenus et charges, analyses et récépissés de titres, comptes, quittances, correspondance[81]. 1781-an II

2 L 562-563 Fabriques, administration. 1778-1793

562 Effets et mobilier : requêtes, mémoires, comptes et états de revenus, inventaires (1790-1793)[82], notes informes touchant la dévolution des ornements de la Chartreuse du Liget (s.d.).

563 Liquidation de fondations : correspondance, extraits de délibérations, pièces à l'appui (1778-1793)[83].

ASSISTANCE[84]

Secours

2 L 564 Secours ordinaires.- Enfants trouvés et abandonnés : instruction et lettre d'envoi, autorisation de paiement (1792-1793)[85]. Secours de 10 millions (loi du 13 pluviôse an II) :

80. Dossiers communaux : Aubigny, Beaumont-Montrésor, Chambourg, Ciran, Ecueillé, Genillé, La Chapelle-Blanche, Manthelan, Saint-Quentin, Saint-Senoch, Sainte-Catherine-de-Fierbois, Tauxigny, Villeloin.

81. Cures et chapelles d'Aubigny, Beaulieu, Beaumont-Montrésor, Bossée, Bournan, Bridoré, Chanceaux, Chédigny, Ciran, Coulangé, Dolus-le-Sec, Ecueillé, Esves-le-Moûtier, Genillé, La Chapelle-Blanche, La Chapelle-Saint-Hippolyte, Loché, Loches (chapitre, prieuré Saint-Ours), Louans, Nouans, Oizay-Cerçay, Perrusson, Reignac, Saint-Bauld (stipendie de LA HATERIE, à Chouzé), Sainte-Catherine-de-Fierbois, Sepmes, Tauxigny, Verneuil, Villeloin, Vou.

82. Liasse anciennement constituée, avec classement par canton, et pièces égrenées supplémentaires pour Ecueillé, Ferrières-sur-Beaulieu, Louans et la chapelle de Beautertre (comm. Mouzay).

83. Voir aussi à la cote 2 L 562.

84. Voir également les travaux et ateliers de charité, à la rubrique « Travaux publics », cote 2 L 536.

85. Voir également au dossier « Secours de 10 millions » inclus dans la même liasse.

états communaux de répartition et de distribution individuelles, mandat de paiement, lettre (an II)[86]. [Livre de la Bienfaisance nationale] : correspondance, pouvoir (an II-an III). Sourds et muets de naissance, réponse à une enquête statistique (loi du 16 nivôse an III) : extrait de délibération, correspondance (an III-an IV)[87]. 1792-an IV

2 L 565 Secours extraordinaires.- Pertes de récoltes et de bestiaux : instructions, correspondance, formulaire d'état de perte, requêtes et déclarations (1791-an II). Inondations de 1790 et 1792 : proclamations des départements de Loir-et-Cher[88] et d'Indre-et-Loire en faveur des victimes, pétition et délibération du conseil général de Saint-Germain (1790-1791), états de pertes, correspondance (1792-1793). 1790-an II

2 L 566 Secours aux réfugiés.- Réfugiés de Saint-Domingue, des colonies et de l'étranger : instructions. Réfugiés de Vendée[89] : instructions et correspondance, tableaux nominatifs de contrôle des sommes versées par mandats successifs[90]. an II-an III

Secours aux familles de militaires

2 L 567-569 Secours aux parents de volontaires, de militaires et marins, de défenseurs de la Patrie. 1791-an III

567 Lois, instructions et correspondance générale (1792-an III).

568 Etats d'ayant droit (1793)[91], états de déclarations (an II)[92].

569 Extraits de délibérations, états de dépenses, reçu, mandat, correspondance (1791-an III)[93].

86. Concernent principalement des comm. du cant. de Montrésor. Voir également à la cote 2 L 540 quelques lettres et extraits de délibérations portant sur les deux aspects de la loi du 21 pluviôse an III (secours aux indigents et réparation des routes de la République).

87. Néant, sauf pour Nouans.

88. Affiche.

89. Voir aussi ci-dessus cote 2 L 478.

90. Le détail des professions, liens de parenté, lieux de résidence dans le district (comm. de Beaulieu, Genillé, Ligueil, Loches, Manthelan, Montrésor, Reignac, Sainte-Catherine de Fierbois) est indiqué.

91. Comm. de Chanceaux, Ecueillé, Loché, Reignac.

92. Comm. du cant. de Loches. Pour Beaulieu sont joints un tableau d'ayants droit et un état des « provisoire et subsistance accordés aux soldats gravement mutilés ».

93. A noter : trois dossiers de demande, dont deux déposés par des veuves de soldats d'Ancien Régime, antérieurement à la mise en œuvre du système de secours révolutionnaire.

Etablissements d'assistance

2 L 570-571 Etablissements et revenus fondés en faveur des pauvres. 1791-an III

570 District : tableaux communaux (s.d., [1791])[94].

571 Ville de Loches[95].- Hospice : notes pour la fixation du traitement des dames hospitalières (s.d.), compte de leurs dépenses et revenus (1791), requête d'une religieuse souhaitant s'absenter, extrait de délibération des administrateurs de l'hôpital sur la réduction du personnel, avis pris par les administrateurs du district à ces sujets (1793), procès-verbal d'adjudication de viande (an III). Bureau de charité : compte, inventaire de titres et papiers (an III). Fonds de secours : journal de recettes et dépenses des revenus des pauvres (1793-an III).

ETABLISSEMENTS DE RÉPRESSION

2 L 572 Prisonniers.- Ancien Régime : état des détenus au château de Loches en vertu de lettres de cachet[96], lettre d'envoi, circulaire (1790-1791). Subsistances et secours : lettre, compte du receveur des prisonniers pauvres de Loches (1792, an III). Libérations et transferts : requêtes[97], certificat médical à l'appui, extraits de délibérations, correspondance (1793-an III). Evadés d'autres départements recherchés : correspondance (an II). 1790-an III

94. Concernent principalement des comm. du cant. de Montrésor. Classement d'origine, aléatoire.

95. Voir également à la cote 2 L 570 le tableau consacré à la commune.

96. Jacques François MAYAUD DE BOISLAMBERT, lieutenant du Roi au château de Loches, fournit deux noms : MM. de RONCÉ (depuis 1770) et DESALVERT (depuis 1778).

97. A noter : requête de M. de VIGNY en faveur de M. de BARAUDIN (1793).

DISTRICT DE PREUILLY

Dates extrêmes :

[1688]-an XI.

Compte non tenu de quelques textes législatifs de 1789 (2 L 573-574), les limites chronologiques d'activité de l'administration de district sont dépassées par des pièces antérieures jointes aux dossiers concernant les routes (2 L 666, 1789) et les ponts (2 L 667, 1787). Les titres d'un chanoine du Grand-Pressigny (2 L 675, 1773) et des titres curiaux (2 L 674, [1688]) constituent les documents les plus anciens. Cas particulier notable, l'administration du district de Preuilly a réutilisé et ainsi préservé trois registres du ci-devant district de la ville de Preuilly, ouverts le 17 décembre 1787 : un registre de délibérations coté A (2 L 576) ; un registre d'enregistrement de la correspondance coté B (2 L 644) ; un registre de transcription des lois (inemployé) coté C (2 L 574). Par ailleurs, un registre a été réutilisé après l'an IV pour l'enregistrement de la correspondance du commissaire du gouvernement à Preuilly (an VI-an VIII) (2 L 620). Une demande d'expédition de son cautionnement par l'ancien receveur du district (2 L 641) repousse encore les dates extrêmes à l'an XI.

Importance et état matériels :

106 articles représentant environ 1,7 mètres linéaires.

Malgré l'usure générale des documents, aucun n'a été déclaré incommunicable en raison de son état matériel.

Histoire administrative :

Aucune trace de l'élection initiale des membres du conseil général, procureur syndic et membres du directoire du district ne semble avoir été conservée ; le premier registre des délibérations du directoire débute le 7 août 1790. D'après ce volume, les séances se tiennent d'abord provisoirement dans les locaux de l'abbaye de Preuilly[1]. Le 29 novembre 1790, il est question de choisir un autre local pour établir l'administration, et de louer à cette fin une maison appartenant à Louis Bedard, aubergiste[2]. Le 3 janvier 1791, les frais d'établissement de l'administration du district comprennent la description complète du mobilier[3].

1. 2 L 576, f. 12 v° (24 septembre 1790).
2. 2 L 576, f. 40 v°.
3. 2 L 576, ff. 59 v°-61 v°.

Bien plus nettement que les précédents fonds, les archives de l'administration de district de Preuillly portent la marque de son organisation en quatre divisions. Leurs attributions sont ainsi fixées dans le règlement adopté le 14 prairial an II[4] :

« L'administration, considérant que, pour éviter la confusion qui dériveroit nécessairement d'une surveillance et d'un travail attribués à plusieurs administrateurs dans la même partie, il semble convenable de diviser ce travail et de tracer une ligne de démarcation convenable, qui indique à chaque administrateur le travail dont il aura plus particulièrement à s'occuper ;

« Après avoir entendu l'agent national, arrête comme mesure de police intérieure à l'administration, et sans que les mesures puissent nuire à la responsabilité solidaire de chacun des administrateurs, ni les dispenser de la surveillance qu'ils doivent à toutes les parties qui leur sont confiées, ce qui suit :

« Article premier.- Le travail de l'administration est divisé en autant de bureaux que l'administration est composée de membres, c'est à dire, en quatre.

« Le premier bureau comprandra l'assiette, la répartition et le recouvrement des contributions foncière et mobilière, contributions patriotiques, demande en décharge, remises, modérations ou réductions formée par les communes et les particuliers, rejets, doubles emplois, impositions arriérées, décimes, impositions des ci-devant privilégiés pendant les six derniers mois de 1789 ; surveillance de la comptabilité, état de situation de caisse, bordereaux de caisses des contributions indirectes, rôles de remplacement, rôles et patentes, créances sur les établissemens ecclésiastiques supprimés, sur les communautés d'arts et métiers, pensions, timbres, enregistrement, poste, messageries, lotterie, monnoie, assignats, ancienne ferme générale, sel et tabacs, dépenses particulières du district et municipalités, geôle, pain des prisonniers, salaire des tesmoins et des experts, emprunt volontaire et forcé, correspondances avec les différentes autoritées constituées relativement à toutes ces parties, et avec les sociétés populaires.

« Le second, l'administration et vente des domaines nationaux, régie nationale, droits corporels et incorporels, baux à fermes, contestations sur les jouissances, folles enchères, administration foncière des domaines de la ci-devant couronne sous le nom des domaines et bois, gardes des forêts nationales, séquestres, administration, aliénation des biens, meubles et immeubles, inventaires, affiches, apposition de scellés des émigrés, partage, ventilation, reprises, droits des femmes et enfans, et des créanciers des émigrés ; contentieux, certificats de résidences, déportation, réclusion, appurement des cures et bénéfices, cures, ornemens, fabriques, fondations, cloches, inféodations, dîmes, contentieux, et tous les droits féodaux supprimés ou conservés ; rachats, économats, correspondances avec les autoritées constituées relativement à ces différentes branches d'administration.

« Le troisième, les travaux publics, chemins, vicinaux, voirie, ponts, canaux, fontaines, digues, chaussées, entrepreneurs, cantonniers, baux d'adjudication, fonds de rabais, procès-verbaux, devis, détails estimatifs, plans relatifs aux travaux existants ou à entreprendre, travaux de charité, mauvaises terres incultes, inondations, avaries, [rivières], indemnités à ce sujet, changemens, réparations à la maison d'administration, mémoires d'ouvriers, réparations publiques, correspondances et rapports avec les ingénieurs, collèges, cours d'accouchement, épidémie, épizootie, secours publics, incendiés, noyés, mendicités, hôpitaux, enfants exposés, nourices, fons de bienfaisance, prisons, maisons d'arrêt, de justice, de, gene, traitement des administrateurs, juges, et greffiers, conduite des prisonniers, notariat, manufactures, arts et métiers, commerce, agriculture, haras, étalon, population, service des postes aux chevaux et autres lettres, indemnités à

4. 2 L 599, ff. 31-32.

ce sujet, salut public, dessèchement des étangs, forges, fers, correspondances avec les autorités constituées, relativement à ses différentes branches d'administration, bois de marine, ingénieurs, lettres portant l'envoy des lois, correspondances avec les agens nationaux des communes, poudres et salpêtres, traitement des fonctionnaires publics, et non fonctionnaires publics, des ci-devant religieux, traitement de toutes les personnes attachées aux ci-devant chapitres, corps et communautés.

« Le quatrième, tranquillité publique, sûreté générale, circulation des grains, subsistances, police rurale, administration du commerce, demande ou autorisation de dépenses d'impositions, d'emprunts, et en permission de plaider ; vérification des dettes des municipalités, leur seizième sur des biens nationaux, liquidation et remboursement, comptes rendus des municipalités assemblées primaires, électorales et municipales, élections, les contestations et difficultés auxquelles elles peuvent donner lieu, foires et marchés, passages des troupes, étapes, convois militaires, fourages, correspondances avec les régisseurs nationaux, des viv[r]es et convois militaires, adjudications, casernement et logement de l'armée, désertions, volontaires nationaux, formation de bataillons, leur complément, secours aux femmes veuves, pères, mères et enfans des volontaires, invalides de terre et de la marine, gardes nationales, leur organisation, tout ce qui leur est relatif, déplacement de la force publique, frais de ces déplacemens, gendarmeries nationales, rapports avec les agens militaires, correspondances avec les autorités constituées relativement à ces différentes branches d'administration.

« Article 2.- Il sera tenu au secrétariat un registre d'ordre, servant à enregistrer sommairement, jour par jour, toutes les pétitions et demandes adressées à l'administration.

« Article 3.- Il sera pareillement tenu des registres de correspondances avec les différentes autorités constituées, et des délibérations qui seront prises par l'administration.

« Article 4.- Le secrétaire assistera à toutes les séances, et il tiendra un journal sommaire de tous les arrêtés pris en chaque séance.

« Article 5.- Les jours des séances sont fixés au duodi, quintidi et nonodi de chaque decadi et commanceront à deux heures de relevée pour finir à six.

« Article 6.- Le citoyen Flambart est chargé du travail compris au premier bureau, le citoyen Lhéritier, du second, le citoyen Dumoulinet, du troisième, et le citoyen Laurence, du quatrième et dernier.

« Fait à Preuilly, le quatorze prairial l'an 2e de la République française, une et indivisible, séance publique et permanente. »

Intérêt du fonds :

Un bel inventaire des archives du district de Preuilly, dressé au début du mois de décembre 1792, fournit de précieuses indications sur les matières traitées et les archives déposées au chef-lieu de district (2 L 624). Des lacunes sont à déplorer, notamment l'absence de délibérations pour 1793 et l'an II.

LOIS ET DÉCRETS

2 L 573 Lettres patentes sur décrets, lois et supplément au *Bulletin de la Convention nationale*[1]. 1789-an II

2 L 574* Transcription[2]. 1789-1790

1789 (3 novembre) – 1790 (26 octobre)

CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT

2 L 575* Délibérations[3]. 1792-an IV

1792 (26 juillet) – an IV (13 brumaire)

DIRECTOIRE DU DISTRICT

2 L 576*-577* Délibérations, avis et arrêtés. 1790-1792

576* 1790 (7 août) – 1791 (31 décembre)[4]
577* 1792 (18 mai-31 décembre)[5]

2 L 578*-583* Délibérations, avis et arrêtés copiés par divisions de l'administration[6]. an III-an IV

578* Première division.
an III (21 frimaire) – an IV (2 brumaire)

1. Ce dernier document se présente sous forme d'affiche.
2. En l'absence de dates de transcription, les dates retenues sont celles des textes reçus. Le registre a été ouvert dès le 17 décembre 1787 pour servir à enregistrer les « lettres ministérielles et autres relatives à l'administration de la commission du district de la ville de Preuilly » mais n'a pas servi avant 1789.
3. Les dates retenues sont celles des séances. Aucune délibération du 1er nivôse au 24 thermidor an III. Voir les ff. 7 r°/v° (adresse des corps constitués du district de Preuilly à l'Assemblée nationale, revêtue de nombreuses signatures, 23 août 1792) et 122 bis (lettre relative au bois de marine, 17 brumaire an III).
4. Le registre avait déjà été utilisé (ff. 1 à 9) pour inscrire les délibérations du bureau intermédiaire du district de la ville de Preuilly (17 décembre 1787-8 avril 1790). A noter, ff. 59 v°-61 v° : frais d'établissement de l'administration du district, comprenant la description complète de son mobilier (3 janvier 1791).
5. La date de clôture de ce registre semestriel est en réalité reportée de quelques mois, après solution de continuité : un avis sur requête isolé est en effet ajouté en fin de volume, sous la date du 18 juillet 1793.
6. Les dates retenues sont celles des séances. Pour les attributions des différentes divisions, voir la délibération du 14 prairial an II conservée dans le registre coté 2 L 599, citée en introduction au présent fonds.

579* Deuxième division.
an III (21 frimaire) – an IV (5 brumaire)

580*-581* Troisième division.
580* an III (19 frimaire) – an IV (18 vendémiaire)
581* an IV (5 vendémiaire-15 brumaire)

582*-583* Quatrième division.
582* an III (16 frimaire-8 messidor)
583* an III (8 messidor) – an IV (14 brumaire)

2 L 584*-591* Arrêtés concernant les communes du canton de La Haye. 1792-1793

584* Balesme (17 février-31 décembre 1792)
585* Civray (3 juillet-21 décembre 1792)
586* Cussay (5 janvier-5 novembre 1792)
587* Draché et Plaix (20 janvier-22 novembre 1792)
588* La Celle-Saint-Avant (10 février-23 décembre 1792)
589* La Haye (15 février 1792-9 février 1793)
590* Marcé (10 janvier-5 novembre 1792)
591* Neuilly-le-Noble (27 janvier-23 décembre 1792)

2 L 592*-594* Arrêtés concernant les communes du canton de Preuilly. 1792

592* Boussay (4 janvier-19 décembre)
593* Preuilly (1er janvier-15 juin)
594* Saint-Michel-du-Bois (15 février-6 décembre)

2 L 595 Arrêtés concernant la commune de La Guerche. 1792
(5 janvier-22 décembre)

REQUÊTES ET PÉTITIONS

2 L 596*-600* Avis sur requêtes, inscription[7]. 1793-an III

596* Administrés du canton du Grand-Pressigny.
1793 (5 janvier) – an III (4 vendémiaire)

597* Administrés du canton de La Haye.
1793 (7 janvier) – an III (16 frimaire)

598*-599* Administrés du canton de Preuilly[8].
598* 1793 (3 janvier) – an II (18 germinal)
599* an II (22 germinal) – an III (16 frimaire)

7. Série de registres ouverts les 30 et 31 décembre 1792.
8. Ces registres contiennent également des délibérations d'ordre général, touchant notamment l'organisation des bureaux de l'administration du district (14 prairial an II), l'établissement de commissions ou la nomination de commissaires (*passim*).

600* Administrés du canton de Saint-Flovier.
1793 (10 mars) – an III (5 frimaire)

CORRESPONDANCE

2 L 601*-603* Correspondance avec le Comité de salut public, la commission des subsistances et autres autorités constituées, enregistrement. an II-an IV

601*-602* Correspondance passive.
601* an II (1er nivôse-2 thermidor) *n° 1-1794*
602* an III (12 messidor) – an IV (15 brumaire) *n° 1334-1762*

603* Correspondance active[9].
an II (2 nivôse) – an III (14 nivôse)

2 L 604*-605* Correspondance avec le directoire du département, enregistrement. 1792-an III

604* Correspondance passive.
1792 (3 janvier) – an II (25 brumaire) *n° 1371-3170*

605* Correspondance active.
1793 (4 janvier) – an III (17 floréal)

2 L 606*-609* Correspondance avec les municipalités du district et les particuliers, enregistrement. 1792-an III

606*-607* Correspondance passive.
606* 1792 (13 janvier-31 décembre) *n° 1-462*
607* 1793 (5 janvier) – an II (17 messidor) *n° 1-427*

608*-609* Correspondance active.
608* 1793 (14 janvier) – an II (26 floréal)
609* an II (26 floréal) – an III (9 frimaire)

2 L 610*-614* Correspondance active des différentes divisions, enregistrement[10]. an III-an IV

610*-611* Première division[11].
610* an III (1er vendémiaire-29 fructidor)
611* an IV (2 vendémiaire-11 brumaire)

9. Pièce jointe (f. 91 bis) : procès-verbal de remise de pièce (14 nivôse an III).
10. De nombreuses lettres sont intégralement retranscrites. Pour les attributions des différentes divisions, voir la délibération du 14 prairial an II reprise en introduction au présent fonds.
11. Voir aussi, pour la correspondance passive de la première division (1er vendémiaire-28 messidor an III), à la rubrique « Contributions » le registre coté 2 L 644.

612* Deuxième division.
an III (15 brumaire) – an IV (17 vendémiaire)

613* Troisième division.
an III (19 frimaire) – an IV (5 vendémiaire)

614* Quatrième division.
an III (8 frimaire) – an IV (14 brumaire)

2 L 615-618 Correspondance adressée aux administrateurs et au procureur syndic puis agent national du district. 1791-an IV

615 Circulaires et correspondance (1791-an IV)[12].
616 Arrêtés du Comité de salut public (an II-an III)[13].
617 Circulaires du Comité de législation (an II-an III)[14].
618 Arrêtés et correspondance des représentants du peuple en mission (an II-an III)[14].

2 L 619 Correspondance avec le ministre de l'Intérieur. 1791-an II

AGENT NATIONAL DU DISTRICT

2 L 620* Correspondance, enregistrement[15]. an III-an IV
an III (vendémiaire) – an IV (brumaire)

2 L 621-623* Comptes rendus des opérations décadaires. an II-an III

621 Opérations de l'agent national du district.
an II (1ère décade de floréal)

622* Opérations de la troisième division[16].
an II (5 prairial) – an III (16 messidor)

623* Opérations [de la quatrième division][17].
an II (22 floréal) – an III (30 germinal)

12. Provenances variées : Comité de salut public, diverses commissions et administrations centrales, département…
13. Arrêtés imprimés, deux lettres jointes, le tout ayant principalement pour objet les affaires militaires. A noter : tableau du poids des cloches des communes du district de Preuilly (18 prairial an II, inséré dans une circulaire du 15 germinal an II). Voir aussi à la liasse précédente.
14. Classement thématique de J. MASSIET DU BIEST laissé en l'état.
15. La suite donnée aux courriers reçus est indiquée. Réutilisé pour l'enregistrement de la correspondance du commissaire du gouvernement à Preuilly (brumaire an VI-floréal an VIII).
16. Voir les attributions de cette division en introduction. Joint : sept feuillets volants pour les décades de floréal, prairial et messidor an III.
17. Opérations du directoire pour les affaires de salut public, de sûreté générale, de subsistances et approvisionnements, relevant, selon la délibération du 18 prairial an II, de la quatrième division.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PERSONNEL

2 L 624 Organisation administrative et limites territoriales : lettre relative à la révision des limites paroissiales, pour répondre aux vues de la commission intermédiaire de Tours (1790), titre primordial et mémoire en faveur du rattachement de la métairie de La Trescherie à Saint-Flovier et non à Charnizay (1458, copie-1791), copie des procès-verbaux des séances du conseil général et du directoire du district réunis (1790-1792)[18], avec accusé de réception du procureur général syndic du département (1792), tableau des autorités constituées dans le district (an III)[19]. 1790-an III

2 L 625 Affaire Guyot, procureur syndic du district, accusé de prévarication devant le tribunal criminel du département[20]. 1790-an II

– premier dossier : extraits de délibérations du directoire du district (1791)[21], de procès-verbaux de vente de meubles et effets d'émigrés (1792-1793)[22], certificat de dépense pour le détachement de cavalerie envoyé à la défense d'Angers (an II), lettre au général Menou demandant la restitution de chevaux réquisitionnés (1793).

– deuxième dossier : mémoire, états de paiement, quittances pour fournitures faites au détachement de cavalerie envoyé à Angers, lettre de Menou de Boussay sur les opérations en Mayenne et la fourniture d'un cheval (1793), nomination de commissaire pour le dépôt des pièces au tribunal criminel du département (an II).

– troisième dossier : loi, circulaire, extrait de délibération relatifs à la liquidation et à la vente du sel du grenier de Preuilly, états estimatifs des ustensiles de ce grenier, procès-verbaux de vérification des registres du receveur par interim (1790-1792).

– jugement préparatoire du tribunal criminel du département[23] , correspondance (an II).

18. A noter : inventaire des archives et du mobilier de l'administration du district au début du mois de décembre 1792.

19. Dans ce tableau figurent pour chaque membre des corps constitués du district (administration du directoire, tribunal, comité révolutionnaire, justices de paix, bureau de conciliation près le tribunal de district, municipalités par canton) ses nom, prénom, âge, état et profession ordinaire, fonction, indication de ce qu'il faisait et a fait avant, depuis et pour la Révolution. Joint : arrêté du représentant du peuple en mission visant à la réunion du Petit-Pressigny et de La Celle-Rémillon à la comm. de [Saint-] Flovier (3 frimaire an III).

20. Liasse maintenue dans l'état laissé par J. MASSIET DU BIEST, avec notes et copie de document.

21. Fort intéressante analyse critique du fonctionnement de l'administration du district.

22. Châteaux de Gaudru, de Thou (comm. de Tournon-Saint-Pierre et Yzeures), château du Grand-Pressigny.

23. Reprend les 28 chefs d'accusation de la dénonciation faite par l'un des membres du conseil du district et la société populaire de la comm. de La Haye. Expédition et copie moderne.

POLICE

Sûreté publique

2 L 626 Surveillance.- Affaires courantes[24] : correspondance reçue par l'administration, l'agent national du district, ou saisie chez Pierre Fauléon, avocat à La Haye, extraits de délibérations, procès-verbaux de visites domiciliaires et d'interrogatoire, ordre d'arrestation[25], procès-verbaux et lettre de dénonciation (1790-an III). Ressortissants du département de l'Indre : certificat de civisme, laissez-passer, correspondance (an II). Comités de surveillance : questionnaire imprimé (s.d.). 1790-an III

2 L 627 Comité de surveillance révolutionnaire[26] : comptes rendus décadaires des séances (an II-an III), liste des membres ayant siégé (an II-an III), feuillet d'enregistrement des mandats à eux délivrés (an III). an II-an III

2 L 628 Emigration.- Révision et diffusion des listes des émigrés et des condamnés[27] : correspondance de l'administration départementale, de la commission des administrations civiles, police et tribunaux, et de celle des domaines, puis revenus nationaux (an II-an III). Arrestation et aménagement des conditions de détention d'Antoine Charles Vincent Carvoisin : extraits de délibérations (an II)[28]. Refus de passeport aux Français non négociants désirant voyager dans les colonies ou dans des pays neutres : correspondance (an II). an II-an III

2 L 629 Troubles à l'ordre public : loi, extraits de délibérations, plainte, réquisitoire, correspondance, procès-verbal de visite de commissaires[29]. 1792-an III

Simple police

2 L 630 Police des foires et marchés[30].- Généralités : correspondance, circulaires du ministère de l'Intérieur et de la commis-

24. Contrôle de la correspondance, perquisitions, surveillance des prêtres réfractaires et des émigrés ou de leurs parents, signalement de suspects ou d'accapareurs… Avec des notes, commentaires et mentions de copie pour le chanoine AUDARD par J. MASSIET DU BIEST.
25. Au dos d'un rare certificat d'affichage pré-imprimé.
26. Cette documentation reçue du Comité permet de reconstituer son personnel, sinon son activité exacte, du 10 fructidor an II au 30 ventôse an III.
27. Relève de la deuxième division.
28. Voir à la cote 2 L 626 une lettre évoquant l'arrestation de son domestique et deux lettres de CARVOISIN saisies chez FAULÉON.
29. Concerne en particulier les comm. de Betz, Cussay, La Guerche, La Haye, Preuilly.
30. Voir aussi ci-dessous à la cote 2 L 631 les états de population portant indication des éventuels foires et marchés.

sion de commerce et approvisionnement (1793-an III). District de Chinon : calendrier des foires et marchés du district (s.d., [an II])[31]. District de Loches : lettre d'envoi, règlement de police, bon de grain à délivrer par les municipalités aux individus ne récoltant ou ne possédant pas de grain, tableau des quantités de grains devant être fournies à chaque marché par les communes du district, calendrier des marchés du district (an II)[32]. District de Preuilly : lettre des administrateurs du district de Chinon obligeant certaines communes du district de Preuilly à approvisionner en grains le marché de Sainte-Maure, état commenté des foires tenues à Bossay, lettre de la municipalité de Saint-Flovier relative au calendrier des foires et marchés de la commune (an II), lettre informant de l'absence de foire à Chaumussay (an III), tableau des foires et marchés du district de Preuilly (s.d.). 1793-an III

POPULATION, STATISTIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

2 L 631 Etats de population des communes du canton de Preuilly, avec indication des éventuels foires et marchés[33], circulaire pour le recensement des manufactures, fabriques et établissements industriels[34]. an II

2 L 632-633 Laines. an III

632 Etat des laines existant dans le district[35].

633 Double du document précédent.

COMPTABILITÉ

2 L 634*-639* Mandats, inscription. 1792-an IV

634* Traitements[36].

1792 (14 février) – an III (9 germinal)

31. Extrait de délibération du conseil général du district, sous forme d'affiche.
32. Affiches.
33. Détail numérique par hameaux pour Bossay et Boussay. Pour les foires et marchés, voir aussi ci-dessus, à la cote 2 L 630.
34. Dossier versé par la sous-préfecture de Loches en 1904. Voir aussi à la cote 2 L 664 d'autres documents statistiques.
35. L'état présente les colonnes suivantes : nom de la commune, nom et profession du détenteur, quantités en suint, lavées et total, restant des années antérieures et récoltées dans l'année, emploi et débouché ordinaires, observations.
36. Personnel administratif et judiciaire, par ordre chronologique, progressivement par compte de bénéficiaire.

635* Fonds pris sur les sols additionnels[37].
an II (19 prairial) – an III (7 germinal)

636* Affaires de la troisième division[38].
an II (19 prairial) – an IV (12 brumaire)

637*-639* Affaires de la quatrième division.
637* an II (29 germinal) – an III (19 brumaire)[39]
638* an III (12 frimaire) – an IV (12 brumaire)[40]
639* an III (12 messidor) – an IV (16 brumaire)[41]

2 L 640* Première division : état des exécutoires visés par le directoire du district pendant le 1er semestre de l'an III. an III

2 L 641 Pièces comptables égrenées : reçus de dépenses administratives, mémoire de travaux, mémoires produits par le tambour pour avoir annoncé les ventes de meubles et biens nationaux (an III-an IV), lettres du receveur Dutens au sous-préfet de Loches au sujet de l'expédition de son cautionnement de 1790 (an XI)[42]. an III-an XI

FINANCES

Généralités

2 L 642 Instructions : circulaires imprimées du ministre des contributions publiques (1792) et du comité des finances de la Convention nationale[43] (an III), formulaires imprimés pour la répartition de la contribution mobilière et l'ensemble des opérations de la contribution foncière (1792), extrait de délibération du directoire du district pour hâter la rentrée totale des diverses contributions (an III). 1792-an III

37. Principalement ports de lettres et paquets, fournitures et travaux de bureau, imprimerie, commissions…
38. Pour les attributions des différentes divisions, voir l'introduction (délibération du 14 prairial an II). Pour le cas particulier des traitements ecclésiastiques, relevant également de la compétence de la troisième division, voir à la rubrique « Cultes » le registre coté 2 L 672.
39. Dépenses pour le transport de cloches, l'approvisionnement et les effets militaires, les secours aux réfugiés de Vendée. Huit pièces jointes : *memorandum* de mandats omis, requête en paiement, récépissés de cloches, mémoire pour un plateau destiné à peser les cloches.
40. Pièce jointe : ordre du citoyen LA SALLE, à Poitiers, relatif à l'approvisionnement des sous-officiers et gendarmes faisant des « conduites hors de leur arrondissement » (23 brumaire an III).
41. Dépenses pour les subsistances et fourrages militaires. Pièce jointe : feuillet mentionnant le montant des taxes et du prix des grains de la réquisition (s.d.).
42. Sur le receveur du district, voir également le fonds du département et son supplément (L et 1 L).
43. Deux sous forme d'affiche.

2 L 643 Rôles d'acompte des municipalités du district pour les six premiers mois de 1791 : tableau, états des rôles et de situation des rôles, correspondance. 1791-1792

2 L 644* Délibérations et arrêtés définitifs pris sur les réclamations des contribuables relativement à leurs diverses impositions[44]. 1790-1792

1790 (15 octobre) – 1792 (1er décembre)

Contribution foncière

2 L 645 Contribution foncière : note d'estimation de la contribution foncière des communes du district pour l'année 1792 [1791], arrêté du directoire du district en exécution de la loi du 23 nivôse an III, lettre d'envoi (an III). [1791], an III

Contributions extraordinaires

2 L 646 Don et contribution patriotiques : extrait du registre des dons patriotiques offerts à l'Assemblée nationale, copie des registres de déclarations faites par les habitants des communes du canton du Grand-Pressigny, requête, correspondance et procès-verbal de déclaration à l'appui, listes des habitants des paroisses Saint-Marcellin de La Guerche et Saint-Martin d'Etableau, des Grand et Petit-Pressigny. 1790

Sel national

2 L 647 Vente du sel national déposé aux greniers de La Haye et Preuilly[45].- La Haye : extrait de délibération, procès-verbaux d'inventaire des masses de sel et ustensiles et de vente du sel (1792-1793). Preuilly : procès-verbaux de vérification des registres du receveur du district, d'inspection du grenier, d'inventaire et description des masses de sel et ustensiles, de vente et d'adjudication sans enchère, état de recettes et de dépenses en sel et en deniers, billet mémoratif de somme non versée dans les caisses du district, relevé de la recette provenant de la vente du sel des greniers de Preuilly et La Haye versée à la caisse du district (1790-1793). 1790-1793

44. Ce registre avait déjà servi (ff. 1-8) à enregistrer la correspondance de l'ancien district de la ville de Preuilly (17 décembre1787-1er août 1790) et fut de nouveau affecté à la correspondance à la fin de l'an II : cf. tête-bêche (ff. 1-9) : registre d'inscription du courrier parvenu à la première division de l'administration, relatif aux contributions et autres parties attribuées au même bureau (1er vendémiaire-28 messidor an III).

45. Deux liasses de pièces liées, par grenier. Voir aussi à la cote 2 L 625.

POSTES ET MESSAGERIES, MOYENS DE COMMUNICATION

2 L 648 Postes et communications.- Police des routes : proclamation du Conseil exécutif provisoire du 30 mai 1793[46], lettre relative au rétablissement du pont de bois de la commune de Tours coupé par mesure de sûreté générale (an II). Postes : instruction et correspondance (1793-an III), état des postes aux lettres dans l'arrondissement du district (an II). Relais de Beauvais[47] : correspondance particulière des maîtres de postes (an II), état de chevaux perdus par taxe du travail, par accident ou par vente des bêtes hors d'état de faire service (1793), lettre, procès-verbal de visite de chevaux (an II). Transport par voie d'eau, réduction du bail du voiturier Tranchant : requête, extrait de délibération (1792). 1792-an III

DOMAINE PUBLIC

2 L 649 Biens nationaux.- Généralités : états de biens vendus le 28 mars 1791, et des droits féodaux et incorporels de l'abbaye de Preuilly à Chaumussay, Preuilly, Saint-Michel-du-Bois non revendus au 1er octobre 1791 (s.d.), instructions en faveur de l'accession à la propriété (1793). Biens confisqués sur Georges Aimé Thomas, ci-devant curé de Chambon : procès-verbal d'adjudication[48], quittance, actes de revente sous seing privé, puis devant notaire (an III). Remboursement et liquidation de rentes provenant des cures de Notre-Dame de La Haye et de [La Celle-]Saint-Avant : pétitions, extraits de délibérations (an III-an IV). 1793-an IV

AFFAIRES MILITAIRES[49]

Recrutement

2 L 650 Levées de 300.000 hommes et de 30.000 hommes de cavalerie : instructions, correspondance. 1793-an II

46. Véritable « Code de la route ».
47. Comm. Draché, cant. La Haye.
48. 31e adjudication du district de Preuilly, manquante en 1 Q 253.
49. Voir également, pour la plupart des sous-rubriques, les liasses de correspondance ci-dessus cotées 2 L 615-616 et 618.

2 L 651 Première réquisition : instructions, correspondance, états signalétiques des officiers et des hommes composant le bataillon de Preuilly[50], état nominatif des jeunes gens de la première réquisition et compte rendu des payements à eux faits pour leur solde pendant leur séjour à Preuilly le temps de les former en bataillon, avec pièces et quittances justificatives, extraits de délibérations. an II-an III

2 L 652 Militaires infirmes, malades et convalescents : procès-verbal de visite, par deux officiers de santé, de 62 citoyens de la première réquisition se déclarant infirmes (an II), correspondance, état des vétérans pensionnés (an II-an III), registre d'inscription des justificatifs présentés, pour toucher leur pension, par les soldats convalescents résidant chez eux en attendant leur rétablissement (an III). an II-an III

Intendance militaire

■ Cantonnement, mouvement de troupes

2 L 653 Etapes et cantonnement, instructions : extrait du registre des arrêtés du Comité de salut public[51], circulaires de la commission de l'organisation et du mouvement des armées de Terre. an III

2 L 654* Frais d'étape des volontaires et de recrutement des 30.000 hommes de cavalerie, inscription des paiements[52]. an II

■ Armes, poudres et salpêtre

2 L 655 Armes : circulaires[53], modèles de soumissions de livraison d'armes (an II-an III), correspondance adressée à l'agent national du district ou à son substitut par les comité, commission et administrations centraux compétents (an II-an III)[54], tableau de recensement des usines à fontes, fers, aciers et tôles de la République dans le district (an III), certificat de dépôt d'armes (s.d.), demande de remise de fusil (an III). an II-an III

50. 654 hommes, 24 officiers, 8 compagnies en tout. Pour chaque homme sont donnés ses lieu de naissance, âge, taille, grade ou fonction, signalement (cheveux, sourcils, yeux, nez, bouche, menton).

51. Voir à la rubrique « Correspondance », cote 2 L 615, une collection plus étoffée d'arrêtés du Comité de salut public.

52. Au recto, frais de l'étape due aux volontaires : rétribution de commissaires, loyer de chevaux, dépêches extraordinaires, papier pour registre, pain des détenus, secours, frais de réparation de la maison d'instruction de Preuilly… (17 brumaire-14 thermidor an II). Tête-bêche sont portés les frais engagés à l'occasion du recrutement des 30.000 hommes de cavalerie de septembre 1793, avec pour différents postes : étape des gens d'armes, cordonnier, gendarmerie, transport d'avoine, officier de santé, conduite de voitures, transports de militaires, volontaires convalescents (16 brumaire-18 prairial an II). Deux pièces jointes.

53. Concernent également les poudres et salpêtres.

54. Parmi les sujets abordés : état des armes déposées dans les magasins du district, fabrication des baïonnettes, extraction des plombs du château de Pressigny (voir à la cote 2 L 664), achat et réquisition de matière première, notamment livraison de fer à la manufacture d'Amboise par les forges du citoyen LECOINTE à Preuilly, état des forges, extraction de plomb dans les caveaux de l'église de Boussay.

2 L 656 Poudres et salpêtres[55].- Instructions : circulaires imprimées[56] (an II-an III). Correspondance : lettres adressées à l'agent national du district par la commission des armes, poudres et exploitations des mines de la République, par Riffault, commissaire national des Poudres de la République dans les départements d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher, et par Lannuier Estival, préposé instructeur à la fabrication des salpêtres dans le département d'Indre-et-Loire, lettres reçues et envoyées par l'agent salpêtrier du district[57] (an II-an III). Avis sur requêtes de Jacques Augerand, salpêtrier à Preuilly, touchant la réquisition d'ouvriers, le défaut de potasse et de salin : extrait de délibération, lettre, note (an II-an III). an II-an III

■ **Réquisitions et subsistances**

2 L 657 Réquisitions, fournitures et subsistances[58] : correspondance, extraits de délibérations, récépissés, mandats de paiement, états de population et de citoyens tenus de fournir des chiffons, état de situation du magasin militaire du district, expédition d'un jugement. an II-an III

2 L 658* Réquisition décadaire de souliers auprès des cordonniers, inscription[59]. an II

an II (1er nivôse-20 germinal)

2 L 659* Dépôt de couvertures par les officiers des communes du district, inscription[60]. an II-an III

an II (8 ventôse) – an III (10 vendémiaire)

2 L 660* Mandats de paiement délivrés par le garde-magasin de La Haye pour les fournitures de blé faites par les habitants du district, inscription[61]. an III

an III (15 frimaire-8 messidor)

55. Voir aussi les circulaires de la liasse cotée 2 L 655.

56. Avec une lettre d'envoi.

57. Relatives, notamment, à la direction de l'atelier révolutionnaire de Preuilly par Claude CHANTELOUP.

58. Une bonne part de la liasse, anciennement constituée, consiste en une suite lacunaire mais cohérente de correspondance enregistrée par la quatrième division, traitant à la fois habillement et équipement, étapes, subsistances, réquisitions de grains, animaux ou voitures, situation des magasins militaires... Cet état a dissuadé de mieux distinguer les matières mêlées. Des sous-dossiers thématiques renfermant le reste de la documentation complètent à sa suite la correspondance.

59. Registre de la quatrième division. Pièces jointes *: Bulletin de la Convention nationale* sous forme d'affiche (séance du 8e jour de la 2e décade du 3e mois de l'an II : emploi des cordonniers à la fabrication des souliers pour les militaires), mandats, feuilles de compte, notamment de souliers retirés du magasin du district, ancienne analyse.

60. Ouvert dès le 13 frimaire an II. Tête-bêche : registre d'inscription des selles, brides et autres objets nécessaires à l'équipement des troupes à cheval requis en vertu de l'arrêté de la commission des subsistances et approvisionnements de la République du 13 pluviôse [an II]. Aucune inscription n'a été faite à ce sujet.

61. Trouvé dans la correspondance moderne du sous-préfet de Loches en 1946.

Marine

2 L 661 Marine.- Commission de la marine et des colonies : tableau de ses attributions, lettre d'envoi (an III). Réquisition d'hommes pour le service des vaisseaux et pour les arsenaux : arrêté du Comité de salut public, circulaire, correspondance, liste de récalcitrants, état de scieurs de long demandant à être remplacés (an III-an IV). Bois de marine : circulaires[62] et lettre de Pennevert, ingénieur en chef du 3e arrondissement forestier, concernant l'exploitation, les ouvriers y affectés et les ventes clandestines de bois (an II-an III). Martelage : correspondance, procès-verbaux de martelage (an III). Transport de bois par terre et par eau, adjudication au rabais : avis, procès-verbal, lettre d'envoi d'affiche, affiche (an III), lettres de réclamation des adjudicataires et fournisseurs, arrêté du Comité de salut public, extrait de délibération (an III-an IV). Etat de quantité et réquisition de bateaux : circulaire, lettre (an II). an II-an IV

Gendarmerie

2 L 662 Brigade de gendarmerie du district, fourniture de vivres : instructions, correspondance, extraits de délibérations, procès-verbal d'estimation de chevaux et voitures, états d'excédents de paiement des fournitures, vivres et fourrage. an III

Opérations militaires

2 L 663 Guerres de Vendée[63].- Secours aux départements du Maine-et-Loire, de la Vendée, etc. : extraits de délibérations, correspondance (mars-juilllet 1793). Mesures prises à Preuilly et La Haye pour la défense de Châtellerault : extraits de délibérations, correspondance, liste d'hommes ayant fourni des armes (mars-août 1793). Dépôt de pistolets : procès-verbal, extrait de délibération (an II). 1793-an II

62. L'une pour la diffusion d'une affiche, jointe.

63. Liasse anciennement constituée laissée en l'état. Voir aussi la correspondance des représentants du peuple en mission (cote 2 L 618).

TRAVAUX PUBLICS

Généralités

2 L 664 Généralités.- Instructions : loi relative aux Ponts et Chaussées (1791), lettres et circulaires de la commission des travaux publics[64] (an II-an III). Etat de l'agriculture, des manufactures et établissements, des canaux, chemins et routes, mines et carrières : correspondance, modèle du tableau à dresser, observations (1792). Besoins et organisation des travaux, personnel : correspondance, extraits de délibérations (1791-an III). 1791-an III

2 L 665 Travaux de charité.- Organisation des travaux : projet d'état des ateliers à établir dans le département pour l'emploi d'une partie des fonds de charité accordé par l'Assemblée nationale pour 1791, état des affaires, des besoins, des moyens et des ressources de la ville de Preuilly, liste des communes à visiter (1791). Adjudication et paiement des travaux des routes[65] : correspondance (1791-an III). Pièces classées par chantier[66] : devis et détails estimatifs, procès-verbal d'adjudication, mémoire, extrait de délibération, correspondance (1790-an II). 1790-an III

Voirie

2 L 666 Routes[67].- Routes de Châtellerault à Preuilly et de Loches à Preuilly : devis et détails estimatifs, procès-verbaux d'inspection et de réception des ouvrages, extraits de délibérations, correspondance, notes, plan d'alignement de la rue de l'Abreuvoir à Preuilly en 1792 (1789-an II). Route destinée au transport du bois de marine de la forêt de Preuilly au port Chambon, sur la Creuse : devis estimatif d'ouvrages de réparation, extraits de délibérations, correspondance (an III). 1789-an III

Ponts

2 L 667 Ponts.- Pont de Bossay, construction : extrait des registres du Conseil d'Etat, extraits de délibérations, devis estimatif

64. Principaux objets : organisation des levée et formation des cartes et plans ; état des monuments, bâtiments administratifs et bâtiments nationaux adjugés aux communes, extraction de plomb au château du Grand-Pressigny (voir aussi la cote 2 L 655).

65. Déborde le cadre des travaux de charité. Voir à la cote 2 L 666.

66. Chantiers d'Abilly, du chemin de Barrou à Lésigny, de Chaumussay, des abords du Grand-Pressigny, d'Yzeures.

67. Voir aussi à la cote 2 L 665.

des ouvrages, rôle de répartition, mémoires, procès-verbaux d'enquête, visite et réception (1787-1792). Pont de Preuilly, reconstruction : extrait de délibération, ordre d'ouvrir les vannes du moulin de Preuilly, marché, correspondance (1792-an II). 1787-an II

Rivières et cours d'eau

2 L 668 Projet de canalisation de la Claise et de la Creuse : mémoire, extrait de délibération, correspondance. 1790-1792

INSTRUCTION PUBLIQUE

2 L 669 Instruction publique.- Généralités : circulaires imprimées (an III)[68]. Ecole vétérinaire d'Alfort[69], envoi et renvoi d'élèves : note, extrait baptistaire (1793), circulaire, correspondance, extrait de délibération (an II-an III). 1793-an III

CULTES

Personnel ecclésiastique

■ Nominations

2 L 670 Election, prestation de serment et présentation de visa de prêtres[70] : procès-verbal, extraits de délibérations, correspondance. 1791-1793

■ Pensions et traitements

2 L 671* Fixation des pensions et traitements, inscription[71]. 1791-1792

1791 (25 février) – 1792 (2 mai)

68. Voir aussi la correspondance des représentants du peuple en mission (cote 2 L 618).
69. Maison-Alfort (dép. Val-de-Marne).
70. Jacques CHAMPIGNY, curé de Tournon ; Marin DELESTANG, ex-chanoine du Grand-Pressigny, curé d'Abilly, contre Louis ARVERS, possible curé d'Avon ; Louis Joseph VIDARD, prêtre et vicaire de Ligueil puis curé de Boussay ; Louis REVIRON, curé de Charnizay, Antoine CHARTIER, curé de Saint-Michel-du-Bois.
71. Après examen des déclarations et titres fournis. 34 comptes, par paroisse. A noter, f. 33 v° : dé claration, par un ancien religieux de l'abbaye de Preuilly, de la succession de son père, réduisant d'autant sa pension (an III).

2 L 672* Mandats de paiement, enregistrement[72]. 1791-1792

Eglises et bâtiments

2 L 673 Entretien et réparation d'édifices.- Presbytère de Charnizay : extrait de délibération (an II). Église, presbytère et sacristie du Grand-Pressigny : procès-verbal de visite comportant inventaire de mobilier et d'archives, correspondance (1792). Presbytère de Saint-Flovier : extrait de délibération (1793). 1792-an II

Biens et revenus des cures, fabriques, chapelles et prieurés

2 L 674 Cures et prieurés-cures[73], fixation du traitement afférent : inventaire de titres et papiers, déclarations et états estimatifs des biens, revenus temporels et fondations, comptes, mémoires, observations, obligations, reçus, pièces de procédure, correspondance, extraits de délibérations, acte de résignation. [1688]-1793

2 L 675 Dîmes et bénéfices : inventaires de titres, comptes et déclarations de revenus, quittances, correspondance. 1773-1792

- dîmes de la terre de Bossay perçues par M. de Menou, s.d.
- chanoine du Grand Pressigny, 1773-1790[74]
- sacristain de l'abbaye de Preuilly, prieur de Barrou, 1791
- chambrier de l'abbaye de Preuilly, prieur de Bossay, 1790-1792
- prieur de Chaumussay, 1791

2 L 676 Fabriques : instruction, correspondance, état des biens de fondation[75]. an II

72. Compte par ecclésiastique (tantôt sous son nom, tantôt sous celui de la cure), pour les seuls cantons de Preuilly, Le Grand-Pressigny et La Haye.

73. Paroisses de Barrou, Betz, Bossay, Boussay, La Celle-Guenand, Chaumussay, Etableau, La Guerche, Saint-Flovier, Saint-Michel-du-Bois, Saint-Michel-des-Landes, Yzeures.

74. A noter : pièces antérieures à la Révolution touchant la nomination et l'entrée en possession du canonicat (1773-1776).

75. Paroisses d'Abilly, Barrou, La Celle-Guenand, La Celle-Rémillon, La Guerche, Paulmy, Le Petit-Pressigny.

ASSISTANCE

Secours

2 L 677 Secours ordinaires.- Secours de 10 millions (loi du 13 pluviôse an II) : extrait de délibération. Sourds et muets de naissance, réponse à une enquête statistique (loi du 16 nivôse an III) : extrait de délibération, correspondance[76]. an III

Secours aux familles de militaires

2 L 678 Secours aux parents de volontaires, de militaires et marins, de défenseurs de la Patrie[77].- Généralités : instructions, formulaires (1793-an II). Canton du Grand-Pressigny : états de déclarations, par commune, à l'effet de jouir des secours, rôles d'inscription des ayants droit (an II), états de déclarations des ayant droit (s.d., an III). Canton de Preuilly : correspondance (1793-an III), état de nouvelles déclarations de parents à Yzeures, à l'effet d'être payés des derniers trimestres de l'an III et du premier de l'an IV (an IV). 1793-an IV

76. Absence de sourds et muets, sauf à Boussay, Chaumussay, Chambon.

77. Concerne également nommément les parents des citoyens morts à la journée du 10 août 1792.

DISTRICT DE TOURS

Dates extrêmes :

1752-an XII.

De manière habituelle pour la date basse, de façon exceptionnelle pour la date haute, ce sont des titres curiaux, ceux de Charentilly (1752-an IX, 2 L 808) qui repoussent les bornes chronologiques du fonds. Le terme de l'an IV est plus largement franchi encore par une correspondance touchant l'apurement des comptes de l'approvisionnement en savon (an XI-an XII, 2 L 766). Parmi les documents antérieurs à la Révolution, on compte un état provenant des archives du district de Loudun (1788, 2 L 765) et un mémoire de travaux (1781, 2 L 790). Un registre a été remployé pour inscrire la recette du receveur du département (an IV-an V) (2 L 767). Le cas de la documentation concernant les archives est particulier : si l'on trouve ici (2 L 794) une liasse inventoriée et complétée postérieurement à la disparition du district (an IV, an VIII), la plupart des papiers subsistant ont été anciennement agrégés au fonds du département (L 583-587).

Importance et état matériels :

133 articles représentant environ 5,5 mètres linéaires.

Le fonds est essentiellement composé de registres, en bon état de conservation. L'un d'eux est recouvert d'un fragment de partition en parchemin (2 L 767), un autre est décoré de cœurs et bonnet phrygien au bout d'une pique (2 L 713).

Histoire administrative :

L'élection initiale des 12 membres du conseil général du district se déroule le 21 juin 1790 et se poursuit le lendemain 22 juin pour le procureur syndic. Les membres du directoire sont élus le 23 juillet. L'administration siège au Palais neuf (bâtiment neuf des palais de justice et hôtel de ville de Tours), soit dans le même bâtiment que l'administration du département.

A l'instar du fonds de Preuilly, les archives de l'administration de district de Tours portent la marque de son organisation en quatre divisions. Le 14 février 1793[1], « considérant (…) que les divisions de travail dans les bureaux ne sont pas bien distinctes », le directoire du district « arrête (…) que le travail sera divisé en quatre bureaux ; que le premier (…) s'occupera des contributions et de tous les objets qui y sont relatifs ; que le travail relatif aux gardes nationales sédentaires et à tous les objets d'administration générale sera traité dans la deuxième division (…) ; que la troisième division sera composée des objets relatifs au militaire, à l'ancien clergé,

1. 2 L 697, f. 47 v°.

au culte et au contentieux concernant les émigrés (…) ; enfin que l'aliénation et l'administration des domaines et des émigrés formeront la quatrième division (…) ».

Le 28 frimaire an II[2], le conseil de district en séance publique et permanente délibère d'une nouvelle organisation des bureaux. Ils sont ainsi institués :

– archives : Rougeot, archiviste, et Collineau, adjoint
– secrétariat : un secrétaire, nommé par le représentant du peuple, et un adjoint
– agence nationale : un commis de l'agent national
– partie d'ordre : un commis chargé de la tenue des registres d'ordre
– 1ère division (contributions, comptabilité, etc) : chef, chef adjoint, sous-chef, 4 expéditionnaires
– 2e division (travaux publics, subsistances, etc) : chef, sous-chef, expéditionnaire
– 3e division (militaire, etc) : chef, sous-chef, 2 expéditionnaires
– 4e division (biens nationaux) : chef, sous-chef, 3 expéditionnaires
– trois autres expéditionnaires
– un concierge (non nommé)
– des garçons de bureaux (non nommés)

Comme on le précise habituellement, les employés devront, en dépit de cette répartition du travail, s'occuper indistinctement des différentes opérations de l'administration lorsque le besoin l'exigera.

Le 8 nivôse an II[3], le conseil réforme sa délibération du 28 frimaire et adopte un long règlement. Les changements « structurels » se limitent à l'interversion des attributions des 2e et 4e divisions et à une curieuse extension des attributions de la 3e division aux affaires ecclésiastiques. L'intérêt du texte réside par ailleurs dans ses consignes pour la tenue des registres. Elles déterminent l'organisation actuelle du fonds en séries de registre par division à partir de nivôse an II, et permettent de prendre mesure des lacunes actuelles :

> « Art. 1.- Le travail courant de l'administration sera divisé en quatre parties.
>
> « Art. 2.- La première partie renfermera généralement tout ce qui peut avoir de la connexité aux contributions, aux liquidations et à la comptabilité ;
>
> « La 2e partie contiendra tout ce qui est relatif aux biens nationaux, à ceux provenans des émigrés, des déportés et des condamnés à la peine de mort, par les tribunaux criminels extraordinaires, révolutionnaires, et les commissions militaires ;
>
> « La 3e partie comprendra le militaire et ce qui y a raport, le cy-devant clergé et les pensions des eclésiastiques, soit qu'ils exercent un culte ou qu'ils y ayent renoncés ;
>
> « La quatrième partie intéressera les ponts et chaussées, les travaux publics, les subsistances, et généralement tout ce qui est étranger aux trois premieres parties, qui rentre dans cette derniere.
>
> « Art. 3.- La surveillance des loix révolutionnaires et des mesures de gouvernement, de sûreté générale et de salut public, ne sera point divisée ; tous les membres de l'administration l'exerceront avec le zèle d'ardens révolutionnaires. (…)
>
> « Art. 6.- Un registre d'ordre général à toutes les affaires étrangeres à la partie des contributions et la correspondance sera confié à un commis qui sera encore chargé tous les jours de la division des pétitions, lettres, arrêtés, décisions, délibérations, à chaque bureau.
>
> « Art. 7.- Indépendamment des citoyens Rougeot et Colineau déjà apellés à la garde des archives, au triage des titres, à leur déchiffrement et traduction ; il y aura

2. 2 L 680, ff. 15-16.
3. 2 L 680, ff. 24-25.

encore un commis, spécialement chargé de l'enregistrement et classement des loix, de leur distribution aux administrateurs et aux commis, de constater l'envoi des loix, des bulletins et des arrêtés généraux de l'administration aux municipalités, aux comités de surveillance et aux sociétés populaires de ce district, et de s'assurer que les paquets sont parvenus à leur destination, en se faisant raporter des reçus.

« Art. 8.- Le premier bureau aura :

- un registre contenant les avis ou arrêtés de l'administration, sur toutes les pétitions et mesures qui pourront l'intéresser,
- un registre de correspondance avec la Convention nationale, ses comités, les ministres,
- un registre de correspondance particulière avec le département et toutes les communes, et
- un autre registre aussi de correspondance avec les receveurs et payeurs publics.

« Art. 9.- Le deuxieme bureau aura :

- un registre contenant les avis ou arrêtés de l'administration sur toutes les pétitions et les mesures relatives aux biens nationaux, à ceux provenant des émigrés, des déportés et des condamnés à la peine de mort,
- un registre de correspondance avec l'administrateur des biens nationaux, la Convention nationale, ses comités et les ministres, sur les raports seulement avec la partie des émigrés, déportés et condamnés,
- un autre registre sur les mêmes raports avec le département et les communes de ce district
- un autre registre enfin avec les receveurs du district et de la régie nationale.

Il sera affecté à la partie des domaines nationaux :

- autant de registres de correspondance.

« Art. 10.- Le 3e bureau aura :

- un registre des avis et arrêtés du district sur ce qui le concerne.

Il y aura d'affecté à la 1ère section du 3e bureau :

- un registre de correspondance avec la Convention nationale, ses comités et les ministres,
- un autre particulier,
- un troisième avec la trésorerie nationale et les receveurs ;

à la 2e section du 3e bureau :

- un registre de correspondance avec les comités de la Convention nationale et les ministres,
- un autre particulier, et
- un troisième avec la trésorerie nationale et les receveurs ou payeurs.

« Art. 11.- Il y aura d'affecté au 4e bureau :

- un registre des avis ou arrêtés du district sur ce qui le concerne,
- un registre de correspondance avec la Convention nationale, ses comités et les ministres,
- un autre particulier, et
- un troisième avec la trésorerie nationale et les receveurs.

« Art. 12.- Les délibérations du conseil seront comme cy-devant portées sur :

- un registre de particulier.

Les arrêtés que nécessitera la surveillance ou l'exécution des loix et des mesures de gouvernement, de sureté générale et de salut public seront portés sur :

- un registre particulier qui sera commun au directoire et au conseil – les deux registres seront conduit par le secrétaire adjoint sous la surveillance du secrétaire.

« Art. 13.- Il sera ouvert :
- un registre de correspondance sur toutes les mesures révolutionnaires, avec les Comités de sureté générale et de salut public de la Convention nationale, sur lequel seront portés les différens comptes que l'administration doit rendre en execution de l'art... section… de la loi du 14 frimaire, aux comités de salut public et de sûreté générale. Il sera aussi ouvert :
- un registre de correspondance sur les mêmes mesures avec les municipalités, comités de surveillance et sociétés populaires de cet arrondissement. (…) »

La réorganisation de l'administration du 9 messidor an II touche le personnel, sans remettre en cause les structures. La délibération adoptée à cette occasion[4] permet cependant de préciser les matières supplémentaires traitées par les trois dernières divisions :

– deuxième division : d'une part, appositions et levées de scellés, inventaires, distractions d'effets, recherche des propriétés nationales, vente des meubles et immeubles, surveillance des experts et commissaires aux ventes ; d'autre part, réception des plombs, fers, cuivre, fonte, métal de cloches provenant des domaines et édifices devenus nationaux, surveillance du magasin afférent, de la distribution et de l'envoi de ces métaux, vérification des procès-verbaux d'expertise et d'estimation et des arrêtés des mémoires présentés à l'apurement de l'administration, expertise des propriétés nationales.

– troisième division : surveillance de la confection des habillements et équipements que le district doit fournir en exécution des arrêtés du comité de salut public et de la commission du commerce, surveillance du magasin afférent, surveillance de l'approvisionnement en cuir des cordonniers du district et de la livraison par eux de paires de souliers (loi du 14 ventôse an II), réception des dons faits à la patrie, surveillance du magasin des cuirs et de celui des cordes et chanvres.

– quatrième division : surveillance des établissements publics formés ou à former dans le district de Tours, surveillance du commerce et des manufactures, approvisionnement, réquisitions d'avoine, de chiffons, de papier.

Les dispositions du conseil général du district du 15 thermidor an II[5], non plus que l'installation, le 20 fructidor an II[6], de nouveaux administrateurs, nommés par arrêté du représentant du peuple Brival le 18 de ce mois, ne semblent entraîner de refonte des quatre divisons. Le seul changement notable touche la recette des cordes et chanvres, confiée au membre du conseil chargé du surplus de travail de la seconde division.

Bureau des contributions, bureau des biens nationaux, bureau militaire, bureau de l'intérieur et des subsistances : la répartition est assez stable pour qu'un nouveau règlement en date du 24 vendémiaire an III[7] ne la remette pas en cause.

En conséquence d'un arrêté du représentant du peuple Pocholle du 19 germinal et 6 floréal an III, l'administration est recomposée le 24 floréal an III[8] :

– Le Procureur-syndic est rétabli. « Il est spécialement chargé de la correspondance, des comptes à rendre au Procureur-Général-Syndic du Département, et au Département, de

4. 2 L 681, ff. 67-68.
5. 2 L 682, f. 12.
6. 2 L 703, f. 30.
7. 2 L 682, ff. 51-53.
8. 2 L 758 (délibération imprimée par C. BILLAULT, imprimeur du district).

l'exécution des Arrêtés de l'Administration, des mesures de Police Générale, de la Surveillance sur le Bureaux de l'Administration » (art. 1). « Il a son Bureau particulier » (art. 3).

– Le Secrétaire, chargé de l'ouverture des lettres et paquets adressés à l'Administration (art. 12) fait la distribution des affaires, tenant un « registre d'ordre, ou Registre général de tout ce qui est adressé à l'Administration, et des renvois aux différentes autorités constituées » (art. 15).

La division du travail est ainsi établie :

PREMIÈRE DIVISION

- Contributions en général, arriérées, existantes
- Emprunts forcé et volontaire
- Indemnité pour cause d'inondations, grêles, incendies, avaries, vimaires, etc.
- Dépenses de l'administration du district, des tribunaux, limites des cantons et communes, charges locales
- Loteries, monnaies, assignats, administrations de finances supprimées
- Surveillance des différentes caisses
- Comptabilité relative à tous les objets de cette division

DEUXIÈME DIVISION

- Administration des biens, meubles et immeubles, confisqués et séquestrés
- Biens d'émigrés
- Vente de ceux déclarés nationaux, partages, ventilations et autres créances sur iceux
- Comptes de fabrique, et quatre pour cent, tant sur la vente de leurs biens, que sur ceux dits de fondation
- Droits féodaux, et leur contentieux
- Créances et rentes sur les établissements ecclésiastiques supprimés, sur les communautés d'arts et métiers
- Clergé, traitement des ci-devant curés, vicaires et autres ci-devant prêtres, fonctionnaires ou retirés
- Apurement de leurs comptes
- Pensions dues par l'Etat, tant aux ci-devant bénéficiers, religieux, chanoines, musiciens et chantres attachés aux ci-devant chapitres, qu'à tous autres citoyens, emplacement des tribunaux, mémoires des ouvrages y relatifs
- Régime forestier

TROISIÈME DIVISION

- Troupes de la République en activité de service, gardes nationales sédentaires, leur organisation
- Vétérans nationaux, pensionnés ou détachés, leur admission à l'Hôtel
- Etapes, convois, fers, chevaux à refaire, chanvres, hôpitaux militaires, bois de marine, gendarmerie nationale, charrois, salpêtres, poudres, salins, cuirs, confection de souliers, armes, dons patriotiques, secours des parents des défenseurs de la patrie, levées et réquisitions d'hommes
- Tout ce qui a un rapport direct au militaire

QUATRIÈME DIVISION

- Agriculture, commerce, manufactures, arts et métiers, dessèchement des marais, police rurale
- Postes et messageries, haras, étalons, collèges, académie, muséum, et tout ce qui est relatif à l'instruction publique
- Hôpitaux, enfants de la patrie, noyés, épidémie, épizootie, fonds de bienfaisance, mendicité, vagabondage
- Maisons d'arrêt, de justice, de gêne, surveillance et nourriture des détenus
- Salaires des témoins entendus en matière criminelle, conduite des prisonniers
- Turcies et levées, travaux des routes, chemins vicinaux, navigation, balisage, embellissements, travaux d'arts, fortifications, et tout ce qui a rapport au Génie
- Circulation des grains, réquisitions directes ou pour l'approvisionnement des marchés, subsistances en général, foires et marchés
- Police générale, réquisitions de la force publique pour l'ordre intérieur, surveillance des municipalités, demandes en autorisation d'agir
- Assemblées primaires de canton et électorales, contestations auxquelles peuvent donner lieu les différentes élections
- Droits politiques et civils des citoyens, naissances, mariages et sépultures

Intérêt du fonds :

A défaut d'inventaires anciens, on dispose des prescriptions de tenue de registres de délibérations du conseil général du district du 8 nivôse an II (cote 2 L 680, ff. 24-25) ou du sommier d'ordre du procureur syndic (cote 2 L 755), suivant l'ordre d'un inventaire perdu. Des lacunes apparaissent, en particulier au regard de la délibération précitée du 8 nivôse an II ou d'une autre du 7 prairial an II (cote 2 L 681, f. 44 v°), mais aussi des archives de l'archiviste (cotes L 583-587, 2 L 794). Elles sont particulièrement flagrantes en matière de correspondance, police, affaires militaires, travaux publics, assistance publique.

CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT

2 L 679*-683* Délibérations[1]. 1791-an III

679* 1791 (15 octobre) – an II (9 brumaire)
680* an II (15 brumaire-7 germinal)[2]
681* an II (8 germinal-21 messidor)
682* an II (23 messidor) – an III (18 nivôse)[3]
683* an III (22 nivôse-12 ventôse)[4]

DIRECTOIRE DU DISTRICT

2 L 684*-701* Délibérations[5]. 1790-an II

684* 1790 (26 juillet-21 octobre)[6]
685* 1790 (22 octobre-15 décembre)
686* 1790 (16 décembre) – 1791 (7 février)
687* 1791 (7 février-16 mars)
688* 1791 (17 mars-3 mai)
689* 1791 (3 mai-11 juin)
690* 1791 (11 juin-9 août)
691* 1791 (9 août-19 octobre)
692* 1791 (20 octobre) – 1792 (3 février)
693* 1792 (4 février-30 avril)
694* 1792 (1er mai-16 juillet)
695* 1792 (17 juillet-14 octobre)
696* 1792 (15 octobre-27 décembre)
697* 1792 (28 décembre) – 1793 (12 mars)[7]
698* 1793 (13 mars-1er juin)

1. Les dates retenues sont celles des séances. Le registre coté 2 L 680 est dénommé « deuxième registre des délibérations du conseil ». Bien qu'elle commence tardivement, la série des registres, sinon des délibérations, est donc complète.
2. Pièce jointe : liste préparatoire des commis employés à l'administration révolutionnaire du district, avec observations ne figurant pas dans la liste définitive copiée au f. 73 v°(2 germinal an II).
3. « Nota » au f. 28 : « Le 20 fructidor l'administration a été renouvelée. Le procès-verbal d'installation des membres a été consigné par erreur au registre des délibérations du directoire ». Voir au registre coté 2 L 703, f. 30.
4. Le registre s'achève au moment où les permanences des conseils généraux des districts ont été supprimées (loi du 1er ventôse an III). Pièce jointe : ancienne étiquette.
5. Les dates retenues sont celles des séances.
6. La série des délibérations commence au 26 juillet. Mais on a collé à la garde le procès-verbal d'élection du directoire (23 juillet). Quelques délibérations du conseil général sont également copiées dans ce registre.
7. A noter, ff. 69 v°-70 r° : état de population de chaque commune du district, avec mention du nombre d'hommes à fournir (3 mars 1793).

699* 1793 (3 juin-6 septembre)
700* 1793 (7 septembre) – an II (10 brumaire)
701* an II (11 brumaire-9 nivôse)[8]

2 L 702*-703* Délibérations particulières. an II-an IV

702* an II (12 nivôse) – an III (2 vendémiaire)[9]
703* an II (28 messidor) – an IV (17 brumaire)[10]

2 L 704*-705* Délibérations concernant la première division[11]. an II-an IV

704* an II (13 nivôse) – an III (12 vendémiaire)
705* an III (12 vendémiaire) – an IV (27 brumaire)[12]

2 L 706*-711* Délibérations concernant la deuxième division[13]. an II-an IV

706* an II (9 nivôse-6 germinal)
707* an II (7 germinal-24 prairial)
708* an II (25 prairial) – an III (22 vendémiaire)
709* an III (23 vendémiaire-12 pluviôse)
710* an III (12 pluviôse-23 floréal)[14]
711* an III (24 floréal) – an IV (19 brumaire)[15]

2 L 712*-716* Délibérations concernant la troisième division[11]. an II-an IV

712* an II (11 nivôse-19 germinal)
713* an II (19 germinal-9 fructidor)
714* an II (11 fructidor) – an III (4 prairial)
715* an III (7 prairial) – an IV (6 vendémiaire)
716* an IV (6 vendémiaire-18 brumaire)[16]

2 L 717*-721* Délibérations concernant la quatrième division[11]. an II-an IV

717* an II (1er nivôse-3 floréal)[17]

8. L'enregistrement des délibérations est alors réparti entre les quatre divisions de l'administration.
9. Délibérations relatives aux mesures révolutionnaires. Registre commun au directoire et au conseil général du district.
10. A partir du f. 22 (14 nivôse an III, suite à la suppression de la permanence du conseil à partir du 12 ventôse an III) : enregistrement des lois. f. 30 : installation de la nouvelle administration du conseil général du district (20 fructidor an II). f. 58 : arrêt de compte des frais journaliers (17 brumaire an IV). Pièce jointe, f. 67 : demande d'expédition, par BAUSSANT, de la délibération contenant sa destitution de la place de concierge (s.d.).
11. Pour les attributions de cette division, voir l'introduction, en particulier la délibération du 8 nivôse an II tirée du registre coté 2 L 680.
12. « Deuxième » et « troisième » registres, reliés ensemble *a posteriori*.
13. Pour les attributions de cette division, voir l'introduction, en particulier la délibération du 8 nivôse an II tirée du registre coté 2 L 680. Ces registres ont longtemps figuré en série Q.
14. Pièce jointe, f. 47 : constitution de procureur.
15. Pièces jointes, ff. 17 r° et 30 v° (procuratio ns), f. 87 (comptes rendus par les sieurs AUGER VASLIN puis BOUCHET GIDOIN, commissaires à la réception des fers, plombs et autres métaux provenant des domaines nationaux).
16. Pièce jointe, f. 10 : copie de la dernière délibération (18 brumaire an IV).
17. Quelques délibérations du conseil général du district sont également copiées dans ce registre.

718* an II (4 floréal-29 thermidor)[18]
719* an II (1er fructidor) – an III (29 brumaire)
720* an III (1er frimaire-28 thermidor)
721* an III (1er fructidor) – an IV (22 brumaire)[19]

REQUÊTES ET PÉTITIONS

2 L 722*-739* Registres d'ordre[20]. 1790-an IV

722*	1790 (août) – 1791 (janvier)[21]		*1er, n° 1-751*
723*	1791 (janvier-mars)		*2e, n° 1-1031*
724*	1791 (mars-juin)		*3e, n° 1-1405*
725*	1791 (mai-septembre)		*4e, n° 1-1693*
726*	1791 (septembre-décembre)		*5e, n° 1-1234*
727*	1791 (novembre) – 1792 (juillet)		*6e, n° 1-1270*
728*	1792 (mars-novembre)		*7e n° 1-1213*
729*	1792 (août-décembre)		*8e, n° 1-1256*
730*	1792 (décembre) – 1793 (avril)		*9e, n° 1-1367*
731*	1793 (avril-août)		*10e, n° 1-1249*
732*	1793 (août) – an II (nivôse)		*11e, n° 1-1187*
733*	an II (nivôse-germinal)		*12e, n° 1-1327*
734*	an II (germinal-messidor)		*13e, n° 1-1265*
735*	an II (messidor-fructidor)		*14e, n° 1-1317*
736*	an II (jours compl.) – an III (frimaire)		*15e, n° 1-1229*
737*	an III (frimaire-ventôse)		*16e, n° 1-1221*
738*	an III (ventôse-prairial)		*17e, n° 1-1213*
739*	an III (prairial) – an IV (brumaire)		*18e, n° 1-1775*

18. Tête-bêche : « Registre pour l'inscription des quittances des dépôts faits en exécution de la loi du 23 septembre dernier 1793 (vieux style) par les officiers publics et autres citoyens dans la caisse du receveur du district (…) » (non coté et resté vierge dans ce sens). A noter, ff. 86 v°-89 : inscription des vieillards, infirmes, femmes et veuves indigentes chargées de famille et à la mamelle (listes nominatives par catégories, environ 140 noms, 17 thermidor an II).

19. A partir de la dernière décade de vendémiaire an IV, on voit de façon très intéressante l'administration organiser sa suppression (tri des papiers…).

20. Enregistrement des requêtes et pétitions avec avis et décisions de l'administration du district. Les dates des requêtes et pétitions, écrites ou verbales ne sont pas systématiquement indiquées. A la différence de l'usage suivi dans les anciens inventaires et ici pour les autres registres, on a retenu de façon indicative les mois – et non les dates précises – d'ouverture et de clôture des registres, dans la mesure où chacun peut concerner des décisions antérieures, voire largement postérieures : le registre coté 2 L 725 porte ainsi des annotations datées de 1793, les registres cotés 2 L 726 et 727, d'autres allant jusqu'à l'an II. Sont notamment enregistrées en nombre les suites « épistolaires » de délibérations du directoire du district lui-même. Diverses pièces jointes sont insérées dans ces volumes, pourvus individuellement de tables alphabétiques très utiles mais imparfaites (indexation tantôt du nom du requérant, tantôt du destinataire, voire de l'objet, dans une disposition alphabétique parfois déroutante : voir par exemple à D et non à U ou T pour « Dames de l'Union Chrétienne » ou « Directoire du district [de Tours] ».

21. Nombreuses « suites » d'article sur papillons intercalaires. Table précédée de « notes relatives à des remises de papiers et autres objets, et dates des remises ».

CORRESPONDANCE

2 L 740*-742* Correspondance active et passive concernant la deuxième division, transcription. an II

740* Biens nationaux : lettres reçues de l'administration centrale et des communes[22].
an II (ventôse-germinal)

741* Emigrés : lettres reçues de la Convention nationale, de ses comités, des ministres et de l'administration des domaines nationaux[23].
an II (nivôse-germinal)

742* Emigrés : correspondance avec le département et les communes du district.
an II (nivôse-germinal)

2 L 743*-750* Correspondance active et passive concernant la quatrième division, transcription. an II-an IV

743*-746* Correspondance avec les ministères, les administrations centrales, le département.
743* an II (25 nivôse-3 germinal)
744* an II (2 germinal-14 fructidor)
745* an II (13 fructidor) – an III (14 ventôse)
746* an III (18 ventôse) – an IV (18 brumaire)

747*-750* Correspondance avec les administrations locales, les municipalités et les particuliers.
747* an II (28 nivôse-26 germinal)
748* an II (26 germinal-2 thermidor)
749* an II (2 thermidor) – an III (26 brumaire)
750* an III (16 brumaire-15 floréal)

2 L 751* Correspondance avec la municipalité de Tours : registre d'ordre[24]. 1792-an IV

22. Une seule réponse, faite à la municipalité de Semblançay, est copiée (minute jointe).
23. Une seule réponse est copiée.
24. Table alphabétique en tête de volume.

PROCUREUR SYNDIC DU DISTRICT, AGENT NATIONAL

2 L 752*-753* Correspondance active de l'agent national, transcription. an II-an III

752* an II (26 frimaire-24 germinal)[25] *n° 1-487*
753* an III (13 brumaire-21 germinal)[26] *n° 1601-2476*

2 L 754* Registre d'ordre du bureau du procureur syndic[27]. an III-an IV

an III (11 floréal) – an IV (18 vendémiaire)

2 L 755* Sommier d'ordre pour le procureur syndic[28]. [an III]

2 L 756*-757* Comptes décadaires de l'administration du district de Tours. an II

756* an II (25 frimaire-30 nivôse)[29]
757* an II (1ère décade de pluviôse-1ère décade de messidor)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2 L 758 Administration générale : lettre de l'agent national de la commune de Tours relative aux comités de section, compte moral et politique de Pierre Jean Bertrand Veron, agent national du district (an II), extraits de délibérations portant organisation de l'administration du district (an II, an III), liste de fonctionnaires publics à remplacer, avec proposition de remplaçants (an III), certificat de publication et d'affichage (an III). an II-an III

2 L 759 Circonscription des communes et des paroisses : correspondance, minute d'arrêté de nomination de commissaires, « observations », dossiers communaux[30]. 1790-1792

25. Registre à deux colonnes, mais contenant presque uniquement la correspondance active. Enregistrement précédé d'une liste des communes, comités de surveillance et sociétés populaires du district de Tours. Lettre collée p. 270.

26. « Troisième registre » de correspondance de l'agent national, paginé, comme le précédent, mais également folioté tête-bêche. Les folios 1-49 ont disparu. Il reste l'ébauche d'une « table alphabétique des lieux mentionnés dans le présent registre avec leurs redevances » (ff. 186 et suivants) et d'une « table alphabétique des vendeurs et acquéreurs portés au présent registre » (ff. 190 et suivants). Des pp. 292 bis et ter sont collées p. 293.

27. Inscription des envois. Les registres de correspondance auxquels il est renvoyé sont perdus.

28. Liste méthodique des matières traitées par le procureur syndic ; selon une note, elle suit le même ordre qu'un inventaire perdu. Lacune de deux feuillets.

29. Registre ouvert plus largement pour copier la « correspondance sur toutes les mesures révolutionnaires avec les Comités de sûreté générale et de salut public de la Convention nationale » (à partir du 26 frimaire an II), mais dont l'intérêt réside surtout dans les deux dernières lettres, dressant le compte des « travaux généraux de l'administration révolutionnaire du district de Tours » depuis son installation, le 25 frimaire an II, jusqu'au 20 nivôse de la même année, et du 20 au 30 nivôse.

30. Erection en cure, conservation, suppression ou nouvelle circonscription, changement d'église : extraits de délibérations, correspondance, vœux des conseils municipaux, mémoires, pétitions, états de circonscription, procès-verbaux de délimitation ou d'expertise, un plan (paroisse de Pernay). Tous les cantons, sinon toutes les communes, sont concernés, à l'exception du cant. de Saint-Christophe.

PERSONNEL ET ÉLECTIONS

2 L 760 Assemblées électorales : procès-verbaux avec pièces jointes (1790-1792)[31], lettre d'envoi et procès-verbal imprimé de l'assemblée électorale du district de Chinon (1790)[32], ancienne chemise de liasse. 1790-1792

POLICE

Sûreté publique

2 L 761* Certificats de civisme, enregistrement des visas[33]. an II-an III

an II (16 messidor) – an III (4 thermidor)

2 L 762 Police politique : procès-verbal de visite domiciliaire chez René Chalmel, maître tapissier à Tours (1792), ordre d'arrestation de l'agent national et d'un habitant de Druye, certificat de réception (an II), circulaire touchant la surveillance des étrangers (an III), liste de dénonciation d'habitants de Savonnières abritant des prêtres réfractaires ou continuant de respecter le dimanche (s.d.), certificats de civisme (1792, an III). 1792-an III

Mesures d'exception

2 L 763 Maximum : extrait de délibération du Comité de salut public (an II), extraits de délibérations du conseil de district de Tours portant règlement (1793-an III)[34]. 1793-an III

31. 20-22 juin 1790 : élection du conseil général et du procureur syndic du district (pièce jointe : adhésion du curé de Notre-Dame d'Oé aux décrets de l'Assemblée nationale). 6-7 octobre 1790 : nomination des juges du tribunal du district et de leurs suppléants. 9 septembre 1791 : renouvellement par moitié du conseil général du district. 18-23 novembre 1792 : renouvellement complet de l'administration et du tribunal du district, élection des directeurs de la poste aux lettres de Tours et Saint-Christophe. 3-6 avril et 11-12 décembre 1791, 8-9 juillet 1792 : élection de curés (pièces jointes pour la première de ces assemblées : billet au porteur pour la délivrance des provisions du curé de Druye, procès-verbaux de prestation de serment, avec lettres de transmission du procureur syndic du district, lettres de refus) ; en 1792, élection également d'un nouveau procureur syndic du district.

32. 28-30 juin 1790 : élection du conseil général et du procureur syndic du district. A la suite : procès-verbal de l'assemblée des administrateurs du district portant constitution et formation de leur directoire (12 juillet 1790).

33. Registre d'ordre pré-imprimé remployé à cette fin.

34. Importante collection d'imprimés. Pour les originaux, voir par exemple le registre coté 2 L 680, aux ff. 3-10 bis (14 frimaire an II).

Simple police

2 L 764 Police locale.- Police des cabarets, alignements et sécurité de la voie publique, insalubrité, police marchande : procès-verbaux, extraits de délibérations, correspondance (1790-1793). Police rurale, usage des communaux, salaires agricoles : requête (1793), extraits de délibérations (1792, an II), tableau de taxation des journaliers et manouvriers de Savonnières avec lettre d'envoi (an II). 1790-an II

AGRICULTURE, INDUSTRIE

2 L 765 Poulinières et étalons appartenant à la Nation : correspondance (1790, 1792), état des paroisses ou communautés du district de Loudun pouvant entretenir sur leur sol des étalons, juments et poulains (1788), état des étalons appartenant à la Nation dans le district de Tours, avec minute et minute de lettre d'envoi (1791). 1788-1792

2 L 766 Ravitaillement en savon.- Fabriques de savon de la commune de Tours : instruction, état de situation détaillé des trois fabriques Papion et Duperron, Jahan, Denis (an II), observations (s.d.). Approvisionnement et distribution de savon de Marseille : correspondance, inventaire de pièces envoyées, extraits de délibérations, lettre de voiture, certificat de pesage, états de frais et de distribution, billets d'autorisation de livraison à plusieurs hospices et comptes afférents, quittances, minutes de comptes (an II-an III). Compte de distribution de savon aux communes et à quelques particuliers : extrait de délibération, demandes de savon, formulaires d'autorisation de livraison portant récépissé (s.d., [an II]). Liquidation de la comptabilité au ministère des finances : correspondance (an IX-an XII). an II-an XII

COMPTABILITÉ

2 L 767* Recettes et dépenses faites par le receveur du district sur les dépôts versés à sa caisse, inscription[35]. an II-an IV

an II (14 brumaire) – an IV (30 pluviôse)

35. Réutilisé (f. 30) pour l'inscription de la recette du receveur du département (3 germinal an IV-1er floréal an V). Clos sur arrêté du directoire exécutif du département le 1er ventôse an VI.

2 L 768* Sommier des dépenses du district. an II-an III

an II (12 nivôse) – an III (prairial)

2 L 769 Liquidation.- Recouvrement des impositions et liquidation des maîtrises et jurandes : instruction tendant à les faciliter (1791). Pensions, gratifications et autres récompenses nationales : demandes de renseignement du directeur général de la liquidation, minutes de réponses, pièces justificatives[36] (1791-an III). Liquidation des créances des particuliers sur divers corps d'Ancien Régime[37], correspondance relative à la délivrance de certificats : instructions, modèles de certificat, minutes de réponses, accusés de réception, certificats de visa de pièces, extrait de délibération, correspondance (an III-an IV). 1791-an IV

2 L 770 Comptabilité locale.- Frais de route et de séjour d'un député à la Fédération, demande d'indemnisation : lettre (s.d., [1790]). Secrétaire greffier de la municipalité de Fondettes, traitement : requête, extrait de délibération (1791). Commissaire à la confection des rôles de la contribution foncière et mobilière à Monts, rétribution : requête, extrait de délibération, note (1791-1792). [1790]-1792

FINANCES

Généralités

2 L 771*-774* Délibérations du directoire du district de Tours relatives aux décharges et déductions, remises ou modérations sur les contributions foncière, mobilière et patente pour les années 1791-1794. 1792-an IV

771* 1791 (11 juin 1792-29 fructidor an III)
1794 (28 ventôse an III-13 brumaire an IV)[38]

772* 1792 (20 décembre 1792-25 fructidor an II)

773* 1792 (suite) (25 fructidor an II-13 brumaire an IV)

774* 1793 (13 messidor an II-15 brumaire an IV)

36. Extraits de rôle, de délibération, certificats de baptême, de paiement ou non paiement de pension.

37. Bailliage de Tours, couvents, communautés de métiers, hospice, clergé… Dossier par créancier. Les pièces justificatives des créances, qui ont transité par les bureaux du district, sont absentes.

38. Cinq cahiers reliés ensemble, dont quatre concernent les contributions de 1791 et un celles de 1794.

2 L 775*-776* Autre série de délibérations du directoire du district de Tours relatives aux décharges et déductions, remises ou modérations sur toutes sortes de contributions, principalement celles affectant les biens nationaux. 1791-an III

775* 1791 (17 septembre) – an II (7 germinal)
776* an II (13 germinal) – an III (brumaire)

Contributions foncière et mobilière

2 L 777* Registre d'ordre des demandes en décharge et réduction pour la contribution foncière de l'année 1791[39]. 1792-an II

2 L 778-785 Procès-verbaux d'expertise sur les réclamations en réduction des impositions foncière et mobilière de 1791, états récapitulatifs[40]. 1792-an IV

778 Canton de Ballan : Druye, Savonnières, Villandry.

779 Canton de Cormery : Cormery.

780 Canton de Luynes : Fondettes, Le Serrain, Semblançay, Vallières.

781 Canton de Montbazon : Chambray, Montbazon, Monts, Pont-de-Ruan.

782 Canton de Montlouis : Larçay, Montlouis[41], La Ville-aux-Dames, Véretz.

783 Canton de Saint-Christophe : Neuillé-Pont-Pierre, Saint-Paterne, Sonzay.

784 Canton de Tours : Saint-Cyr.

785 Canton de Vouvray : Chanceaux, Notre-Dame d'Oé, Parçay, Rochecorbon, Vouvray.

2 L 786 Pièces récapitulatives ou isolées : liste de citoyens ayant réclamé en réduction d'impôt et dont les domaines ont été expertisés [1793], relevé de municipalités en retard de réponse [à des suppléments d'information], de renvoi de pétitions, de procès-verbaux d'expertises faits ou à faire (s.d.)[42], procès-verbal d'estimation d'un grenier à Tours (an III), note de fourniture de registres et formulaires, formulaire vierge d'enquête sur les prisons du royaume[43] (s.d.). [1793]-an III

39. Table alphabétique en fin de volume.
40. Les bordereaux renfermant les documents par commune font regretter des lacunes. Inversement, ils sont loin de recenser l'ensemble des pièces qu'ils contiennent.
41. Par exception concerne les impositions de 1792.
42. Ce relevé est issu du registre coté 2 L 777.
43. Servait de chemise à l'ensemble des liasses cotées 2 L 778-786.

2 L 787 Saint-Etienne-extra : mandements de contribution mobilière (1792) et foncière (1792, an II). 1792, an II

Patentes

2 L 788 Patentes : dossiers individuels d'un médecin et d'un serrurier (ordonnance, extrait de rôle de contribution mobilière, avis et certificat d'imposition, certificat de résidence, correspondance, patentes). 1791-1793

DOMAINE PUBLIC

2 L 789 Biens meubles et immeubles des émigrés, condamnés et déportés, tenue des listes, dépouille des églises.- Instructions : circulaires provenant principalement de l'Administrateur des domaines nationaux, puis de la commission des revenus nationaux (an II-an IV) et du Comité de salut public (an II-an III), correspondance. Affaires particulières : correspondance, extraits de délibérations (an II-an III). an II-an IV

2 L 790 Biens nationaux.- Nomination d'experts : correspondance, extraits de délibérations (1790). Vente des biens de l'hospice général : état (s.d.). Coupes de bois, adjudications et suspension : circulaire, lettre, procès-verbaux de brisée et arpentage, affiche et procès-verbaux de vente, liste de fermiers et locataires, notes (an II-an III)[44]. Réclamation d'un adjudicataire : lettre (an III). Rentes et créances : chemise de titres[45], notes sur les rentes détenues par l'hospice général, requêtes en paiement avec pièces justificatives (1781-1792, s.d.). Succession Louis Pierre Dubois[46] : extraits de délibérations, correspondance, extraits mortuaires, actes notariés et sous seing privé (an II-an III). 1781-an III

44. Bois et forêts d'Azay-sur-Cher, Ballan, Châtenay, Larçay, Les Pins, Saint-Branchs, Sorigny, Veigné, Véretz, Vernou.

45. Affiche remployée : décret de la Convention nationale relatif au mode de paiement des instituteurs des petites écoles, et à l'organisation des écoles primaires (4 ventôse an II).

46. Ci-devant curé de Druye, mort en réclusion à Bordeaux (1793). Ses héritiers tentèrent de façon irrégulière, semble-t-il, de recouvrer ses biens confisqués. Le dossier se clôt sur l'autorisation de les poursuivre en justice.

AFFAIRES MILITAIRES

2 L 791* Première réquisition : tableau nominatif des jeunes gens levés en exécution de la loi du 23 août 1793, formés en compagnies le 29 septembre 1793. an II

2 L 792 Pièces égrenées. Recrutement : extrait de délibération (1793)[47]. Salpêtre, extraction, établissement d'ateliers et organisation du travail des salpêtriers : extraits de délibérations[48], correspondance (an II-an III). Ravitaillement : arrêtés des représentants du peuple près l'Armée de l'Ouest et du Comité de salut public (an III)[49]. Bois de marine, vente et exploitation : extrait de délibération (an III). Gardes nationales, organisation : instruction imprimée du procureur syndic du district (an III). 1793-an III

TRAVAUX PUBLICS

2 L 793 Pont de Tours, réquisition d'ouvriers et de matières premières : correspondance. an II-an III

ARCHIVES

2 L 794 Archives : « Etat sommaire des municipalités au ressort du cy-devant district de Tours, qui au désir de la loi du 13 brumaire an II ont déposé aux archives du district les titres des ci-devant cures et fabriques de leur commune » (an IV), inventaires annotés de titres de cures, fabriques, prieurés-cures, greffes, établissements religieux et hospitaliers classés par canton (1791-an VIII)[50]. 1791-an VIII

47. Ordre et modalités d'enrôlement de six hommes à Berthenay.
48. La plupart sous forme d'affiches.
49. Affiches.
50. Documents seulement en faible partie établis ou annotés après la suppression des districts.

JUSTICE

2 L 795* Jury de jugement, inscription des citoyens aptes à devenir jurés. 1791-an II

2 L 796 Justice.- Bureau de paix du district, recherche d'un nouveau local : extrait de délibération (1793). Enquête sur les acquisitions faites à Savonnières et Tours par Dominique Fabrefond, soupçonné d'avoir détourné les fonds qui lui avaient été remis pour le recrutement du 9e régiment de hussards : lettre et bordereau d'envoi, pièces figurant à ce bordereau (compte rendu par Fabrefond, états de sommes payées, correspondance, copie des actes d'acquisition) (1792-an III). 1792-an III

CULTES

Personnel ecclésiastique

2 L 797*-799* Pensions et traitements : délibérations du directoire du district. 1790-an IV

797* 1790 (1er décembre) – 1792 (28 septembre)[51]
798* 1792 (29 septembre) – an III (24 frimaire)
799* an III (8 nivôse) – an IV (9 brumaire)

51. Les ff. 1-50 (1er au 20 décembre 1790) consistent en un état général des ecclésiastiques du district en vue de fixer leur traitement. L'évêque est cité en premier, suivi des curés et vicaires, par canton et paroisse. Viennent ensuite les bénéficiers du chapitre de la cathédrale, du chapitre du Plessis, du chapitre de Saint-Martin, les ecclésiastiques attachés au chapitre de Saint-Martin, les chanoines de Saint-Venant et les vicaires de Saint-Martin, les chanoines de Saint-Pierre-le-Puellier, les autres vicaires de Saint-Martin restant, divers autres bénéficiers. La fixation des traitements se fonde sur des états de revenus détaillés, aussi bien des communautés que de chacun de leurs membres. A partir du f. 51 (1er février 1791), on trouve l'examen par le directoire du district des réclamations des gagistes des chapitres précités, des abbayes de Marmoutier, Beaumont, Saint-Julien et Cormery, enfin des Jacobins. Au f. 54 v° s'ouvre un tableau avec âge, date de profession, statut et traitement, successivement des bénédictins de Marmoutier et Saint-Julien, des cordeliers, feuillants, récollets, minimes de Tours, augustins, dominicains, carmes, capucins, trinitaires, minimes du Plessis, religieux de La Clarté-Dieu et bénédictins de Cormery, enfin d'une sœur donnée pour recevoir les aumônes des capucins. Il est suivi (f. 57 v°) d'une liste des religieux qui ont déclaré préférer la vie commune ou vouloir sortir du cloître. A la suite de ces pages seulement (f. 59) s'ouvre la série confondue des avis motivés du directoire sur les comptes des communautés et les réclamations des curés, chanoines, religieux, religieuses et gagistes. Noter, pour ce registre et les suivants, que sont compris parmi ces requérants les sœurs hospitalières, les frères enseignants, dont certains restés employés à l'instruction publique, les aumôniers de prison ou poudrerie… A partir du f. 113 est enregistré le traitement définitif des chanoines de Saint-Martin.

2 L 800*-804 Pensions et traitements : états nominatifs de recensement. 1790-an III

800* Etat général du clergé séculier, des chanoines et autres bénéficiers du district, avec examen de leurs revenus (1790)[52].

801 « Tableau général (…) du clergé séculier et régulier » (1791-1792)[53].

802 Etats des ecclésiastiques fonctionnaires publics, des prêtres desservant les cures vacantes, des curés et bénéficiers supprimés, religieux et religieuses ayant quitté leur maison[54], des ecclésiastiques non fonctionnaires publics, des religieux se trouvant à Marmoutier lors de la publication du décret du 7 août 1792 dans la commune de Sainte-Radegonde (1792).

803 Etats des employés des chapitres et établissements d'hommes supprimés (1792-1793)[55].

804 Etats des chanoinesses, religieuses, sœurs converses et congrégationnaires (1791-an III)[56].

2 L 805-807 Pensions et traitements des religieux et religieuses, ecclésiastiques et employés : états nominatifs de paiement par trimestre, états complémentaires et états de sommes arriérées. 1793-an IV

805 1793, an II
806 an III[57]
807 an IV[58]

52. A la différence du registre coté 2 L 797, dont il copie les ff. 1-50, ce registre est pourvu d'une table (p. 221). Pièces jointes : lettre concernant l'abbé Barthélemy, trésorier du chapitre de Saint-Martin (p. 140 bis) ; p. 168 bis ; note collée p. 196 ; feuillet supplémentaire entre les pp. 202-203 ; déclaration de revenu (1790) p. 245.

53. Clergé séculier, chapitres, religieux et religieuses. Rédaction initiale : vraisemblablement mars 1791 ; corrections et observations portées jusqu'en mai 1792. Ce document témoigne ainsi des changements survenus à la faveur des élections d'avril 1791, mais aussi de la réduction générale des pensions des anciens bénéficiers (état entièrement corrigé).

54. Curés et bénéficiers supprimés, religieux ou religieuses ayant quitté leurs maisons : deux états, dont l'un concerne l'ensemble du département.

55. Concerne les districts de Chinon et Tours. Seul employé d'un établissement féminin : sacristain des carmélites de Paris.

56. Se distinguent des états nominatifs des « existant » ou « pensionnées » dans le district (1792) : un recueil de « Déclarations des ci-devant religieuses de la ville de Tours (…) faites aux officiers municipaux (…) » (prénom, nom, lieu et date de naissance, date de profession et nom en religion, intention des seules ursulines, carmélites et religieuses hospitalières) (1791) ; trois tableaux des ex-religieuses du département recluses à Tours comme mesure de sûreté générale (à signaler, sœurs venant d'autres départements – ursulines de La Rochelle, sœurs de la Charité de Montoire, visitandines de Loudun – du district de Chinon – calvairiennes, hospitalières, sœurs de l'Union Chrétienne de Chinon, ursulines et hospitalières de L'Ile-Bouchard, dames de Notre-Dame de Richelieu – du district de Loches – visitandines de Beaulieu, hospitalières de Loches – du district de Preuilly – cordelière de La Guerche (an II) ; les réponses négatives de plusieurs communes au recensement des religieuses anglaises dans le département (an III).

57. Comprend également un état nominatif des « ci-devant fonctionnaires publics, ecclésiastiques, religieux et chanoines du district de Tours qui ont abdiqué leurs fonctions sacerdotales et remis leurs lettres de prêtrise (…) » (vendémiaire an III) ; une lettre d'envoi et des tableaux des prêtres domiciliés à Tours, avec observations sur leur conduite (floréal an III).

58. Ensemble du district ; puis cant. de Montbazon et Montlouis seuls, puis uniquement municipalité de Tours.

Biens et revenus des cures, fabriques, chapelles et prieurés

2 L 808 Titres de cures et fabriques[59] : états et déclarations de biens et revenus, tableau de fondations, procès-verbal d'arpentage, analyses de titres de rentes, baux, quittances, adjudication et procès-verbal de visite de travaux, correspondance, requêtes, avis et arrêtés afférents. 1752-an IX

Varia

2 L 809 Pièces égrenées.- Election de domicile d'une religieuse de Mirebeau et de l'organiste du chapitre de Châtellerault : minutes d'avis du directoire (1792). Fourniture en ornements et linges provenant des églises supprimées : circulaire de l'évêque constitutionnel (1791). Archives des travaux de la « maison » de Grandmont : lettre (an III). Prieuré Saint-Eloi : compte, extrait de délibération (1791-1792). 1791-an III

ASSISTANCE

2 L 810 Fonds et établissements de secours.- Livre de la Bienfaisance nationale : circulaire (an II). Maison d'hospice d'humanité de Tours (ancien hospice des sœurs grises), nomination d'économe, état de situation : extraits de délibérations (1792, an III). 1792-an III

ETABLISSEMENTS DE RÉPRESSION

2 L 811 Prisons : procès-verbal d'effraction, note. 1792

59. Dossiers par paroisse : Charentilly, Druye, Esvres, Mettray, Montlouis, Saint-Cyr, Tours (paroisse Saint-Hilaire), Truyes, Veigné, Villandry.

ANNEXES

Les tableaux de composition (cantons et communes) des sept districts du département d'Indre-et-Loire sont fournis par le décret de l'Assemblée nationale du 26 janvier 1790. La liste du décret a été ci-après respectée dans sa graphie, mais non dans son ordre : un classement alphabétique conforme à l'orthographe actuelle a été préféré. Celle-ci, ainsi que les variantes toponymiques de l'époque révolutionnaire, figure en notes. On prendra garde que la norme en vigueur prend en compte les articles (L', La, Le, Les) pour le classement alphabétique.

DISTRICT D'AMBOISE (2e DISTRICT)

Cantons	Communes
AMBOISE 1er canton	Amboise, ville Amboise, faux-bourgs Chargé Lussault[1] Mosnes Negron[2] (réuni à Nazelles en 1971) Saint-Denis hors faux-bourgs (réuni à Amboise en 1946) Saint-Martin-le-Beau[3] Saint-Regle[4] Souvigny[5]
BLÉRÉ 2e canton	Athée[6] Bleré Chenonceaux Chisseaux Civray[7] Coursay[8] Dierre La Croix[9] Sigougné[10]
LUZILLÉ 3e canton	Ceray[11] Epeigné[12] Francueil Luzillé Sublaine[13]
SAINT-OUEN[14] 4e canton	Cangey Fleuray (réuni à Cangey en 1822) Limeray Montreuil[15] Nazelles[16] Noizay Pocé[17] Saint-Ouen[14]

1. Lussault-sur-Loire (1936).
2. Négron.
3. Beau-sur-Cher (1793).
4. Règle-la-Masse ou Règle-sur-Amasse (1793) ; Saint-Règle.
5. Souvigny-de-Touraine (1920).
6. Athée-sur-Cher (1920).
7. Civray-sur-Cher ; Civray-de-Touraine (1954).
8. Courçay.
9. Le Pont de Bléré (1793) ; La Croix-en-Touraine (1938).
10. Cigogné.
11. Céré-La-Ronde (1936).
12. Epeigné-les-Bois.
13. Sublaines.
14. La Remberge (1793) ; Saint-Ouen-les-Vignes (1920).
15. Montreuil-en-Touraine (1961).
16. Nazelles-Négron (1971).
17. Pocé-sur-Cisse (1920).

DISTRICT DE CHÂTEAU-RENAULT (3e DISTRICT)

Cantons	Communes
CHÂTEAU-RENAULT[1] 1er canton	Autreche[2] Auzouer[3] Chateau-Regnault[1] Dame-Marie[4] Le Boullay[5] Le Sentier (réuni à Monthodon en 1822) Les Hermites Monthodon Morand Neuville Saint-Nicolas-des-Motets[6] Sonnay[7]
MONNOYE[8] 2e canton	Chenusson (réuni à Saint-Laurent-en-Gâtines en 1822) Crotelle[9] Monnoye[8] Neuilly-le-Lierre[10] Nouzilly Reugny Rouziers Saint-Antoine du Rocher[11] Saint-Laurent en Gâtine[12] Serelles[13] Villedosmay[14]
NEUVY[21] 3e canton	Beaumont la Ronce[15] Bueil[16] Chemillé[17] Epeigné[18] La Ferrierre[19] Les Pins (réuni à Epeigné-sur-Dême en 1822) Louestaud[20] Marray Neuvy[21] Rothre[22] (réuni à Epeigné-sur-Dême en 1822) Villebourg

1. Montbraine (1793) ; Château-Renault (1936).
2. Autrèche.
3. Auzouer-en-Touraine (1961).
4. Dame-Marie-les-Bois.
5. Le Boulay.
6. Les Motets (1793).
7. Saunay.
8. Monnaie.
9. Crotelles.
10. Neuillé-le-Lierre.
11. Le Rocher ou Antoine du Rocher (1793) ; Saint-Antoine-du-Rocher.
12. Saint-Laurent-en-Gâtines.
13. Cerelles.
14. Villedômer.
15. Beaumont-la-Ronce.
16. Bueil-en-Touraine (1920).
17. Chemilllé-sur-Dême.
18. Epeigné-sur-Dême.
19. La Ferrière.
20. Louestault.
21. Neuvy-la-Loi (1793) ; Neuvy-le-Roi (1816).
22. Rorthres.

DISTRICT DE CHINON (5e DISTRICT)

Cantons	Communes
AZAY-LE-RIDEAU 6e canton	Azay-le-Rideau Cheillé Lignieres[1] Saché Tillouse[2] Vallere[3] Vilaines[4]
CANDE[5] 7e canton	Cande[5] Couziers Lerné Saint-Germain[6] Seuilly Thisay[7]
CHINON 1er canton	Anché Avoine Beaumont[8] Chinon[9] Cinais Cravant[10] Huismes La Roche-Clermaud[11] Ligré Marsay[12] Parilly (réuni à Chinon en 1792)[13] Riviere[14] Saint-Louand (réuni à Chinon en 1792)[15] Saint-Mexme-les-Champs (réuni à Chinon en 1792)[16] Savigny[17]
L'ISLE-BOUCHARD[20] 4e canton	Avon[18] Brizay Chezelles Crissay[19] Crouzilles L'Isle-Bouchard. Saint-Gilles[20] L'Isle-Bouchard. Saint-Maurice[20] Lieze[21] (réuni à Chezelles en 1833) Mougon (réuni à Crouzilles en 1833) Panzoult Parçay[22] Rilly[23] Sazilly Tavant Theneuil Trogues
MARIGNY-MARMANDE 3e canton	Antoigny[24] Jaulnay Luzé Marigny-Marmande Nancré (réuni à Marigny-Marmande en 1832) Pont-Amboisé (réuni à Luzé en 1787) Pontçay (réuni à Marigny-Marmande en 1832) Portz[25] Pussigny Verneuil[26]

Cantons	Communes
RICHELIEU 2e canton	Assay Braslou Braye[27] Champigny-sur-Veude[28] Chavaigne[29] Courcoué Faye & Saint-Jouin[30] Grazay (réuni à Assay en 1823) La-Tour Saint-Gelin[31] Lemeré[32] Le Sablon (réuni à Chaveignes en 1823) Marnay (réuni à Faye-la-Vineuse en 1799) Razine[33] Richelieu
RIGNY[35] 8e canton	Brehemont[34] La Chapelle-aux-Naux Rigny[35] Rivarennes Saint-Benoist[36]
SAINTE-MAURE[43] 5e canton	Maillé-Argenson[37] Marcilly[38] Montgauger[39] (réuni à Saint-Epain en 1792) Nueil[40] Nouastre[41] Noyant[42] Noyers (réuni à Nouâtre en 1832) Pouzay Saint-Epain Sainte-Maure[43]

1. Lignières-de-Touraine (1926).
2. Thilouze.
3. Vallères.
4. Villaines-les-Rochers (1937).
5. Candes-Saint-Martin (1949).
6. Saint-Germain-sur-Vienne.
7. Thizay.
8. Beaumont-en-Véron.
9. Quatre paroisses : Saint-Etienne ; Saint-Jacques ; Saint-Maurice ; Saint-Mexme.
10. Cravant-les-Côteaux (1936).
11. La Roche-Clermault.
12. Marçay.
13. Territoire partagé entre Chinon, Rivière et La Roche-Clermault.
14. Rivière.
15. Territoire partagé entre Beaumont-en-Véron, Chinon, Cinais et Huismes.
16. Territoire partagé entre Chinon, Huismes et Cravant.
17. Savigny-en-Véron (1955).
18. Avon-les-Roches (1936).
19. Crissay-sur-Manse (1947).
20. L'Ile-Bouchard comprenait en fait deux communes : Saint-Maurice-de-l'Ile-Bouchard (au sud de la Vienne) et Saint-Gilles-de-l'Ile-Bouchard (au nord, absorbé en 1832). On distinguait dans le canton, le pont sur la Vienne étant rompu, une section du nord et une section du sud. L'alternance annuelle de chef-lieu fut supprimée en 1815.
21. Lièze.
22. Parçay-sur-Vienne (1814).
23. Rilly-sur-Vienne (1920).
24. Antogny.
25. Ports ou Ports-sur-Vienne.
26. Verneuil-le-Château.
27. Braye-sous-Faye.
28. Champigny-sur-Veude (1893).
29. Chaveignes.
30. Faye-la-Vineuse. Saint-Jouin fut absorbé en 1750.
31. La Tour-Saint-Gelin.
32. Lémeré.
33. Razines.
34. Bréhémont.
35. Rigny-Ussé.
36. Saint-Benoît-la-Forêt (1936).
37. Maillé.
38. Marcilly-sur-Vienne.
39. Montgoger.
40. Neuil.
41. Nouâtre.
42. Noyant-de-Touraine (1925).
43. Sainte-Maure-de-Touraine (1959).

DISTRICT DE LANGEAIS (7e DISTRICT)

Cantons	Communes
BOURGUEIL[1] 2e canton	Benais Bourgueil[1] Chouzé-sur-Loire Ingrande[2] La Chapelle-Blanche[3] Restigny[4] Saint-Nicolas[5] Saint-Philbert[6] (réuni à Gizeux en 1817)
CHÂTEAU-LA-VALLIÈRE 4e canton	Braye[7] Bresches[8] Château-la-Vallière Chouzé-le-Sec (réuni à Château-La-Vallière en 1817) Coüesme[9] Lublé Marcilly[10] Saint-Laurent de Lin Souvigné Villiers[11]
LANGEAIS 1er canton	Cinq-Mars[12] Langeais[13] Les Essards Mazieres[14] Saint-Michel-sur-Loire[15] Saint-Patrice[16]
SAVIGNÉ[17] 3e canton	Ambillou Avrillé[18] Channay[19] Cleré[20] Continvoir Courcelles[21] Giseux[22] Hommes Rillé Saint-Symphorien[23] (réuni à Avrillé en 1817) Savigné[17]

1. Chef-lieu de la juridiction du district.
2. Ingrandes-de-Touraine (1920).
3. Les Trois Volets (1793) ; La-Chapelle-sur-Loire.
4. Restigné.
5. Nicolas (1793) ; Saint-Nicolas-de-Bourgueil.
6. Philibert (1793) ; Saint-Philibert-de-la-Pelouse.
7. Braye-sur-Maulne.
8. Brèches.
9. Couesmes.
10. Marcilly-sur-Maulne.
11. Villiers-au-Bouin.
12. Cinq-Mars-la-Pile.
13. Deux paroisses : Saint-Jean (le Baptiste) et Saint-Laurent, réunies par ce même décret du 26 janvier 1790.
14. Mazières-de-Touraine (1936). Il existait dans le territoire de Saint-Etienne-de-Chigny une enclave dépendant de Mazières et comprenant les Beauvais et le Pont-de-Bresme.
15. Mont-sur-Loire (1793) – à ne pas confondre avec Montlouis-sur-Loire (1789 : Montlibre ; 1793-1805 : Montloire).
16. Patrice (1793).
17. Savigné-sur-Lathan (1891).
18. Avrillé-les-Ponceaux (1920).
19. Channay-sur-Lathan (1920).
20. Cléré-les-Pins (1936).
21. Courcelles-de-Touraine (13/08/1920).
22. Gizeux.
23. Symphorien (1793) ; Saint-Symphorien-les-Ponceaux.

DISTRICT DE LOCHES (4e DISTRICT)

Cantons	Communes
LIGUEIL 2e canton	Bournan Ciran Esves-le-Moutiers[1] La Chapelle-Blanche[2] Ligueil Mouzay Saint-Senoch[3] Sepmes Varennes Vou
LOCHES 1er canton	Azay-sur-Indre Beaulieu[4] Chambourg[5] Chanceaux[6] Chedigny[7] Ferrierre-sur-Beaulieu[8] La Chapelle-Saint-Hyppolite[9] Loches Oizay-Cercay & Bridoré[10] Perusson[11] Reignac *alias* le Fau[12] Saint-Germain[13] (réuni à Saint-Jean en 1834) Saint-Jean[14] Saint-Quentin[15] Sennevières[16] Verneuil[17] Vitray (réuni à Saint-Hippolyte en 1827)
MANTHELAN 3e canton	Bossée Dolus[18] Le Louroux Louans Manthelan Saint-Bault[19] Sainte-Catherine[20] Tauxigny

1. Esves-le-Moutier.
2. La Chapelle-Blanche-Saint-Martin (1920).
3. Senoch et Barbeneuve (1793).
4. Trois paroisses : Saint-André, Saint-Laurent, Saint-Pierre ; Beaulieu-lès-Loches (1957).
5. Chambourg-sur-Indre (1920).
6. Chanceaux-près-Loches (1898).
7. Paroisses : Saint-Pierre, Saint-Michel ; Chédigny.
8. Ferrière-sur-Beaulieu.
9. La Chapelle Hippolyte ou Hipolyte (1793) ; Saint-Hippolyte.
10. Deux paroisses : Saint-Martin de Cerçay et Notre-Dame, Saint-Jean, enfin Saint-Roch d'Oizay-Bridoré ; Bridoré et Martin (1793) ; Bridoré (an VIII).
11. Perrusson.
12. Val-Indre (1793) ; Reignac-sur-Indre (1920).
13. Germain (1793).
14. Jean (1793) ; Saint-Jean-Saint-Germain (1834).
15. Les Roches-Saint-Quentin, Quentin ou Les Roches (1793) ; Saint-Quentin-sur-Indrois (1961).
16. Sennevières.
17. Verneuil-sur-Indre.
18. Dolus-le-Sec (1920).
19. Bault (1793) ; Saint-Bauld.
20. Sainte-Catherine-de-Fierbois.

DISTRICT DE LOCHES (suite)

Cantons	Communes
MONTRESOR[21] 4e canton	Aubigny (réuni à Loché en 1823) Beaumont, Village[22] Chemillé[23] Coulangé (réuni à Villeloin en 1831) Ecueillé (réuni au département de l'Indre en 1798) Genillé Le Liege[24] Loché[25] Montresor[21] Nouan[26] Orbigny Villedosmin[27] Villeloing[28]

21. Montrésor.
22. Beaumont-Village.
23. Chemillé-sur-Indrois.
24. Le Liège.
25. Loché-sur-Indrois (1897).
26. Nouans-les-Fontaines (1949).
27. Villedômain.
28. Villeloin-Coulangé (1831).

DISTRICT DE PREUILLY (6e DISTRICT)

Cantons	Communes
GRAND-PRESSIGNY[1] 3e canton	Abilly Barou[2] Ferriere-Larçon[3] Grand-Pressigny[1] La Guerche La Selle-Guenaud[4] Paulmy Petit-Pressigny[5] Saint-Martin d'Estableau[6] (réuni au Grand-Pressigny en 1821)
LAHAYE[7] 2e canton	Balenne[8] (réuni à La Haye-Descartes en 1966) Civray[9] Cussay Draché[10] Lahaye[7] La Selle Saint-Avant[11] Marsay[12] Neuilly[13]
PRUEILLY[14] 1er canton	Bossay[15] Boussay Chambon Chaumussay Prueilly[14] Saint-Michel-du-Bois[16] (réuni à Preuilly en 1814) Saint-Pierre-de-Tournon[17] Yseures[18]
SAINT-FLOVIER[19] 4e canton	Betz[20] Charnizay Saint-Flovier[19] Sainte-Julitte[21] (réuni à Saint-Flovier en 1826) Saint-Michel des Landes (ancienne paroisse, Charnizay)

1. Le Grand-Pressigny.
2. Barrou.
3. Ferrière-Larçon.
4. La Selle Remillon (1793) ; La Celle-Guenand.
5. Le Petit-Pressigny.
6. Etableaux.
7. La Haye, La Haye-Descartes (1793-1966) ; Descartes après réunion de Balesmes (1966).
8. Balesmes.
9. Civray-sur-Esves.
10. Draché-Plaix (1787-1793).
11. La Selle-Avant (1793) ; La Celle-Saint-Avant.
12. Marcé-sur-Esves.
13. Neuilly-le-Brignon.
14. Preuilly ; Preuilly-sur-Claise (1892).
15. Bossay-sur-Claise (1938).
16. Michel-du-Bois (1793).
17. Pierre-de-Tournon (1793) ; Tournon-Saint-Pierre (1896).
18. Yzeures-sur-Creuse (1926).
19. Flovier (1793).
20. Betz-le-Château (1920).
21. Julite (1793).

DISTRICT DE TOURS (1er DISTRICT)

Cantons	Communes
BALLAN[1] 8e canton	Ballan[1] Druye Joué[2] Miré (réuni à Ballan en 1818) Saint-Avertin[3] Savonnieres[4] Villandry
CORMERY 6e canton	Cormery Esvres Saint-Branchs Truye[5]
LUYNES 3e canton	Charentilly Fondettes Le Serrain (réuni à Semblançay en 1821) Luynes Perrenay[6] Saint-Etienne de Chigné[7] Saint-Roch[8] Semblançay Vallieres[9] (réuni à Fondettes en 1805)
MONTBAZON 7e canton	Artannes[10] Chambray[11] Montbazon Monts Pont-de-Ruan Sorigny Veigné Villeperdue
MONT-LOUIS[12] 5e canton	Azay-sur-Cher Larçay La Ville-aux-Dames Mont-Louis[12] Verets[13]

1. Ballan-Miré (1920).
2. Joué-les-Tours (1848).
3. Vançay (1793-1805).
4. Savonnières.
5. Truyes.
6. Pernay.
7. Chigné ou Chigny-les-Bois (1793) ; Saint-Etienne-de-Chigny.
8. La Montagne (1793).
9. Vallières.
10. Artannes-sur-Indre (1936).
11. Chambray-lès-Tours (1920).
12. Montlouis ; Montlouis-sur-Loire (1920).
13. Véretz.

Cantons	Communes
SAINT-CHRISTOPHE[14] 2e canton	Neuillé-Pontpierre[15] Saint-Aubin[16] Saint-Christophe[14] Saint-Paterne[17] Sonzay
TOURS 1er canton	Beaumont[18] (réuni à Saint-Etienne-extra en 1823) Berthenay Mettray[19] Notre-Dame La riche *extra-muros*[20] Saint-Cyr-sur-Loire[21] Saint-Etienne & le reste du Chardonnet *extra-muros*[22] (réuni à Tours en 1845) Saint-Genouph Saint-Pierre des Corps *extra muros*[23] Sainte-Radegonde[24] (réuni à Tours en 1964) Saint-Symphorien *extra-muros* (réuni à Tours en 1964)
VOUVRAY 4e canton	Chançay Chanceaux[26] Notre-Dame d'Oé[27] Parçay[28] Rochecorbon Saint-Georges[29] (réuni à Rochecorbon en 1808) Vernou[30] Vouvray

14. Val-Riant (1793) ; Saint-Christophe-sur-le-Nais (1938).
15. Neuillé-Pont-Pierre.
16. Le Dépeint (1793) ; Saint-Aubin-le-Dépeint (1959).
17. Les Bains (1793) ; Saint-Paterne-Racan (1936).
18. Beaumont-lès-Tours.
19. La commune de La Membrolle-sur-Choisille (1920) a été constituée au dépens de Mettray en 1873.
20. La Riche extra-muros ; La Varenne de La Riche ; La Riche.
21. Belle-Côte (1793) ; Saint-Cyr-sur-Loire.
22. La Petite Varenne du Chardonnet (1793).
23. La Clarté-Républicaine (1793) ; Saint-Pierre-des-Corps.
24. Marmoutier (1793) ; Saint-Ouen (XVIIIe-XXe s.) ; Sainte-Radegonde-en-Touraine (1920).
25. La Réunion-du-Nord (1793).
26. Chanceaux-sur-Choisille (1852).
27. Oé (1793) ; Notre-Dame-d'Oé.
28. Parçay-Meslay (1814).
29. Georges du Petit Rocher (1793) ; Saint-Georges-sur-Loire.
30. Vernou-sur-Brenne (1959).

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 1

PLAN DE CLASSEMENT 29

RÉPERTOIRE

DISTRICT D'AMBOISE 39

DISTRICT DE CHÂTEAU-RENAULT 53

DISTRICT DE CHINON 61

DISTRICT DE LANGEAIS 91

DISTRICT DE LOCHES 103

DISTRICT DE PREUILLY 129

DISTRICT DE TOURS 151

ANNEXES

COMPOSITION DES DISTRICTS 171